

Sénégal : Première revue de l'instrument d'appui à la politique économique — Rapport des services du FMI, analyse de viabilité de la dette, annexe d'information, communiqué de presse et déclaration de l'Administrateur

Dans le cadre de la première revue de l'instrument d'appui à la politique économique en faveur du Sénégal, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour la première revue de l'instrument de soutien à la politique économique, préparé à la suite d'entretiens avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques, qui ont pris fin le 6 avril 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 mai 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Analyse de viabilité de la dette conjointe FMI/IDA
- Annexe d'information
- Communiqué de presse sur l'achèvement de la revue
- Déclaration de l'Administrateur pour le Sénégal

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités sénégalaises*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Sénégal — Première revue de l'instrument d'appui à la politique économique

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

20 mai 2011

Les entretiens relatifs au programme se sont déroulés à Dakar du 23 mars au 6 avril 2011, et se sont poursuivis à Washington du 15 au 18 avril 2011. L'équipe était composée de Messrs. Funke (chef de mission), Kireyev, Vermeulen et Mpatswe (tous du Département Afrique), de Mme Shabunina (Département des finances publiques), de M. Painchaud (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de Mme Fichera (Représentante résidente) et de M. Ba (Bureau du Représentant résident). M. Sembene (Bureau de l'Administrateur) a pris part aux entretiens. L'équipe a rencontré le Ministre des Finances, M. Diop, le Ministre délégué chargé de l'Énergie, M. Sarr, le Ministre de la Coopération internationale et des Infrastructures, M. Wade, la Directrice nationale de la BCEAO, Mme Diop, d'autres hauts fonctionnaires et des représentants des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé.

Séminaires et sensibilisation. Lors de deux séminaires d'une demi-journée, les autorités ont présenté les résultats de leur étude sur la production potentielle au Sénégal, et l'équipe a présenté des exposés sur les risques budgétaires et les tests de résistance. La mission a rencontré des représentants des organisations syndicales.

Relations avec le FMI. Le deuxième accord triennal au titre de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010. La dernière consultation au titre de l'article IV s'est achevée en mai 2010.

Première revue de l'ISPE. Les services du FMI recommandent la conclusion de la revue en accordant une dérogation pour non observation du critère d'évaluation quantitatif relatif au déficit budgétaire, compte tenu du faible écart par rapport à l'objectif et des mesures correctives prises par les autorités. L'objectif du programme a été manqué de 0,2 % du PIB en raison d'un niveau plus faible que prévu des recettes sur les produits pétroliers. La réforme engagée dans le secteur énergétique contribuera à relever les recettes fiscales sur les produits pétroliers. La conditionnalité structurelle a été globalement respectée.

ISPE. Dans la lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, les autorités passent en revue les progrès des réformes et décrivent leurs objectifs et plans de réformes pour 2011 et le début de 2012.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Maintien de la stabilité macroéconomique	5
II. Résultats du programme	5
III. Entretiens de politique économique	5
A. Préserver la marge de manœuvre budgétaire	8
B. Consolider les réformes fiscales, la gestion des finances publiques et la gestion de la dette	13
C. Promouvoir le secteur privé et la bonne gouvernance	14
IV. Suivi du programme	16
V. Évaluation par les services du FMI	17
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16	19
2. Balance des paiements, 2008–16	20
3. Opérations financières de l'État, 2008–16	21
4. Opérations financières de l'État, 2008–16	22
5. Situation monétaire, 2007–11	23
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003–10	24
7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010–11	25
 Graphiques	
1. Perspective historique, 1995–2010	6
2. Évolution macroéconomique récente, 2005–11	7
3. Perspectives à moyen terme, 2009–16	12
4. Questions liées au secteur financier	15
 Encadrés	
1. Secteur énergétique : défis et réformes	10
2. Expérience du Sénégal en matière de subventions pétroliers et alimentaires : enseignements tirés de 2007–2008	11
Appendice I. Lettre d'intention	26
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	28
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	48

Sigles et acronymes

AEN	Avoirs extérieurs nets
AFD	Agence française de développement
AfSS	Afrique subsaharienne
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ARMP	Autorité de régulation des marchés publics
ASTER	Progiciel de comptabilisation des dépenses
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
CE	Critère d'évaluation
COSEC	Conseil sénégalais des chargeurs
CPIA	Évaluation des politiques et institutions nationales
DCMP	Direction centrale des marchés publics
DGD	Direction générale des douanes
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DPES	Document de politiques économiques et sociales
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
FCFA	Franc CFA
FSE	Fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie
FSIPP	Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IGF	Inspection générale des finances
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
MCA	Millennium Challenge Account
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Dépenses publiques et responsabilisation budgétaire
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
PPP	Partenariat public-privé
SAR	Société Africaine de Raffinage
SENELEC	Société Nationale d'électricité du Sénégal
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCER	Taux de change effectif réel
TCIR	Taux d'intérêt commercial de référence
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

Résumé analytique

La reprise économique se poursuit. Les résultats enregistrés dans le cadre de l'actuel programme appuyé par l'ISPE ont été globalement satisfaisants, avec un déficit budgétaire légèrement supérieur au niveau programmé, certaines faiblesses persistantes dans la gestion des finances publiques et quelques légers retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Depuis le début du deuxième programme appuyé par l'ISPE, deux nouveaux phénomènes se sont produits qui ont une incidence sur les politiques et les perspectives économiques : i) la récente élaboration d'un plan de restructuration du secteur énergétique, lequel entraînera des coûts budgétaires additionnels, et ii) la montée des prix de produits pétroliers et alimentaires internationaux.

La reprise se poursuit : Il ressort des récents indicateurs d'activité que la croissance continue de se redresser. La croissance du PIB réel devrait atteindre 4½ % en 2011. Du fait du renchérissement des produits pétroliers et alimentaires, l'inflation des prix à la consommation devrait augmenter pour se situer à une moyenne annuelle de 3,8 % en 2011.

Résultats du programme : Tous les critères d'évaluation (CE) continus et à fin décembre 2010 ont été tenus, hormis le CE relatif au déficit budgétaire de base, lequel a été manqué de peu (0,2 % du PIB) en raison d'un niveau plus faible que prévu de recettes sur les produits pétroliers. Au début mai, les autorités avaient mis en œuvre les six repères structurels pour la première revue de l'ISPE, malgré quelques retards enregistrés sur deux d'entre eux. Les réaffectations de dépenses au début de l'année signalent des faiblesses persistantes dans la gestion des finances publiques.

Des choix difficiles de politique économique : Les besoins de financement estimés pour les mesures urgentes à court terme et les investissements à moyen terme dans le secteur énergétique sont considérables (plus de 10 % du PIB de 2011 au cours de 2011–15). Pour financer le plan de restructuration, les autorités ont adopté de nouvelles mesures fiscales et réaffecté des ressources budgétaires. Vu le faible risque de surchauffe en 2011, un déficit budgétaire légèrement supérieur à celui qui avait été programmé semble également approprié pour parer à la crise énergétique. Une loi de finances rectificative conforme au cadre macroéconomique révisé sera finalisée d'ici la fin mai (mesure préalable). Cependant, pour préserver la viabilité de la dette, le déficit budgétaire devrait être ramené à moins de 4 % du PIB à moyen terme.

Réformes structurelles : Les travaux se poursuivent sur les dossiers de réforme de la politique fiscale et de gestion de la dette et de l'investissement. Pour doper la croissance tendancielle, il importe de progresser davantage dans la mise en œuvre de vastes réformes structurelles conduisant à une amélioration du climat des affaires et de la gouvernance et à plus d'efficacité dans les secteurs énergétique et financier.

Risques : Des problèmes persistants d'approvisionnement en électricité, le renchérissement des produits pétroliers et alimentaires, la faiblesse de la reprise mondiale, des changements opportunistes de politique économique avant les élections et un manque de rééquilibrage budgétaire à moyen terme constituent les principaux risques.

I. MAINTIEN DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE

1. **La reprise économique se poursuit et a été largement épargnée des effets de la crise politique en Côte d'Ivoire** (tableau 1, graphique 2).

- *Croissance.* La reprise économique s'est accélérée en 2010, avec une croissance du PIB réel de 4,2 %. Cette dernière devrait atteindre 4,5 % en 2011, soutenue par des réformes d'urgence du secteur de l'énergie et les activités des BTP et du secteur chimique.
- *Inflation.* En 2010 l'inflation est restée modérée. L'inflation en glissement annuel a cependant amorcé une hausse au second semestre du fait de la montée des prix des produits pétroliers et alimentaires. Elle devrait se situer à 3,8 % (moyenne annuelle) en 2011, avant de revenir à sa tendance de long terme.
- *Solde budgétaire.* Le niveau plus faible que prévu des recettes sur les produits pétroliers, du fait principalement des difficultés financières de la SENELEC, et des décaissements faibles que ceux attendus des bailleurs de fonds ont entraîné un déficit budgétaire global de 5,2 % du PIB, soit 0,4 point de pourcentage au-delà de l'objectif projeté.
- *Balance des paiements.* En 2010 le déficit des transactions courantes a été revu à la baisse de 8,2 % du PIB à 5,9 % du PIB, en raison des solides résultats à l'exportation et du niveau plus faible que prévu des importations des produits pétroliers et denrées alimentaires.

2. **Des incertitudes continuent de peser sur les perspectives à court terme.** Les principaux risques relèvent des problèmes structurels que connaît le secteur énergétique, du renchérissement des produits pétroliers et alimentaires, des changements opportunistes de politique économique en période pré-électorale et d'un manque de rééquilibrage budgétaire à moyen terme. En revanche, une reprise mondiale plus forte que prévu et des progrès rapides dans les réformes du secteur énergétique pourraient doper la croissance.

II. RESULTATS DU PROGRAMME

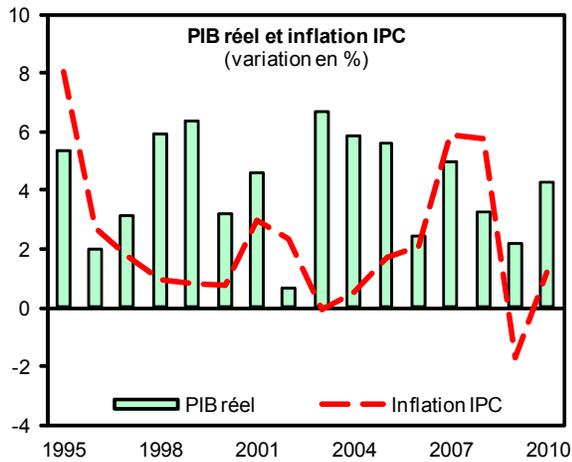
3. **À ce jour, les résultats du programme ont été globalement satisfaisants.** L'objectif à fin décembre 2010 pour le solde budgétaire de base a été manqué de peu (0,2 % du PIB) en raison d'un manque à percevoir dans les recettes sur les produits pétroliers (tableau 7). Au début mai 2011, les autorités avaient mis en œuvre les six mesures faisant l'objet de repères structurels pour cette revue, en dépit de légers retards dans deux d'entre elles (tableau texte 1).

III. ENTRETIENS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

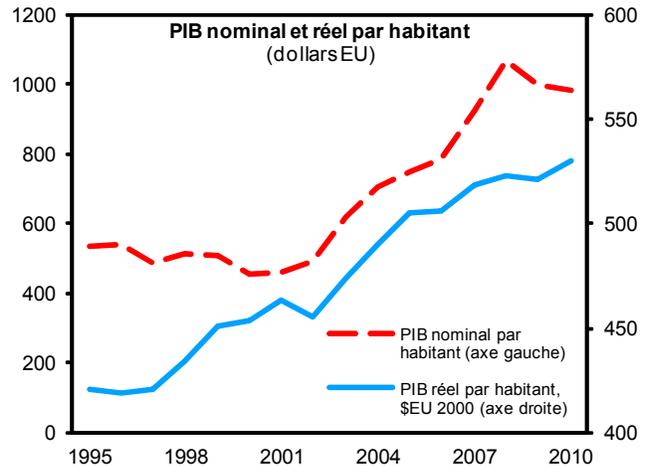
4. **Les entretiens ont principalement portés sur les répercussions économiques de deux nouveaux phénomènes survenus depuis l'approbation du programme en décembre 2010 :** i) le plan de restructuration récemment adopté pour le secteur énergétique et ii) l'envolée des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires.

Graphique 1. Sénégal : perspective historique, 1995–2010

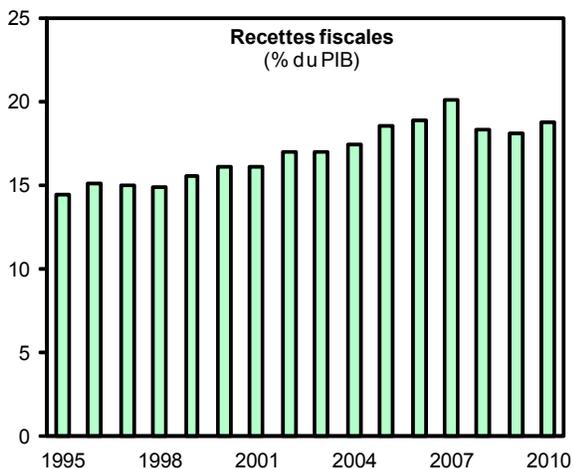
Bien que la croissance ait été instable et ait souffert de la crise financière mondiale, ...



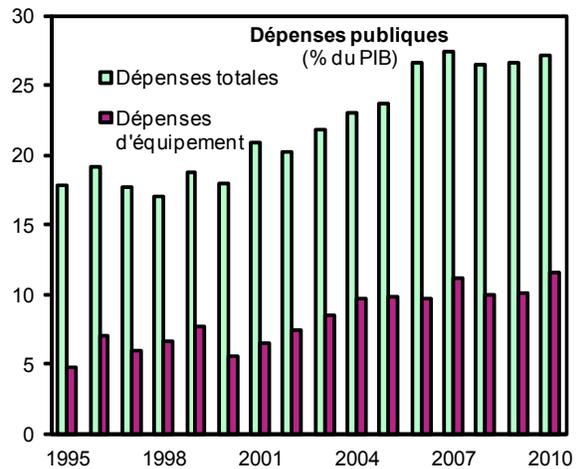
...le revenu par habitant a augmenté de manière continue.



Les recettes augmentent de nouveau ...



... ce qui permet d'accroître les dépenses, y compris les dépenses d'équipement.



Des progrès ont été accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

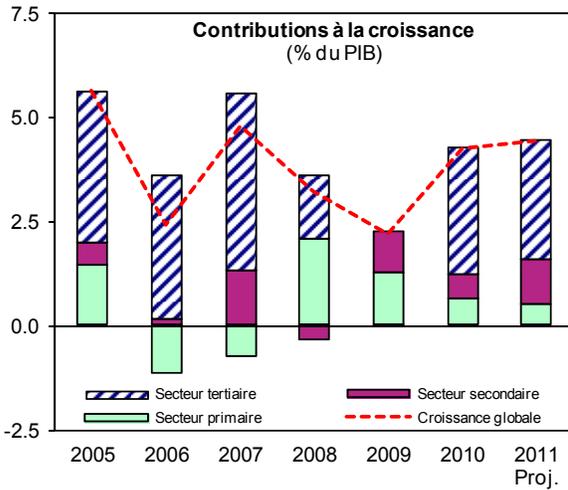
Objectif du Millénaire pour le développement	1990	1995	2000	2005	2009
Pourcentage de la population disposant de 1,25\$ par jour (PPA)	66	54	44	34	..
Taux d'alphabétisation des femmes âgées de 15 à 24 ans	28	..	41	45	..
Taux net de scolarisation dans le primaire	45	50	58	72	75
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	72	76	86	96	102
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances)	73	68	61	55	51
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	151	138	120	104	93
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	..	47	60	52	..
Taux de prévalence du sida dans la population âgée de 15 à 49 ans	0.1	0.2	0.4	0.8	1
Prop. de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	61	63	65	68	69

Source : base de données des objectifs du Millénaire pour le développement, Banque mondiale, 2010.

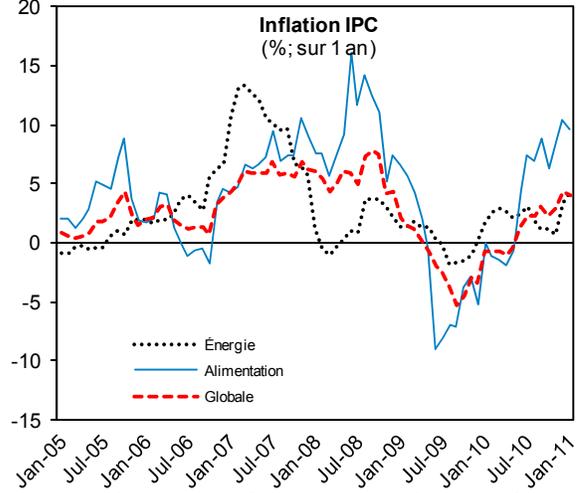
Sources : autorités sénégalaises, Banque mondiale, et calculs et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal : évolution macroéconomique récente, 2005–2011

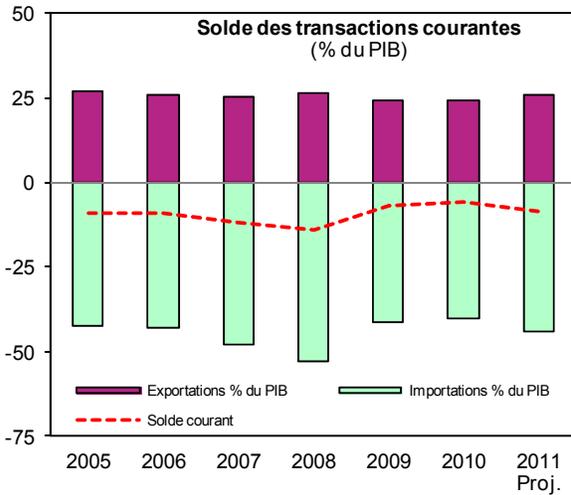
La croissance économique a commencé à s'accélérer.



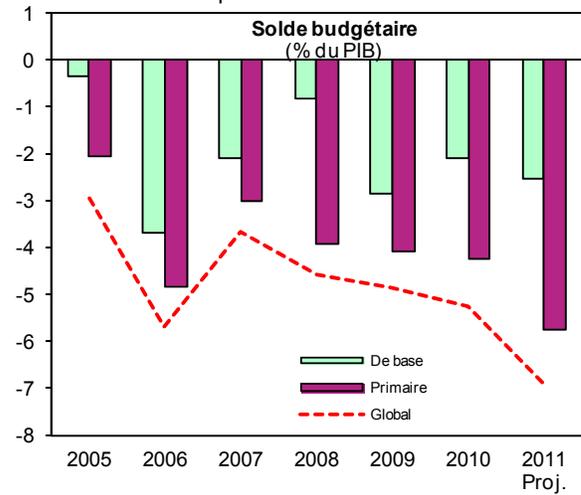
Depuis fin 2010, l'inflation a augmenté en raison de la hausse des prix alimentaires et du carburant.



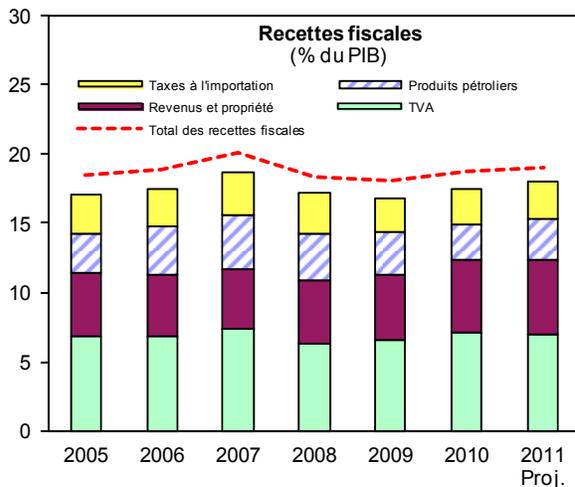
Il se peut que le déficit courant se creuse en 2011.



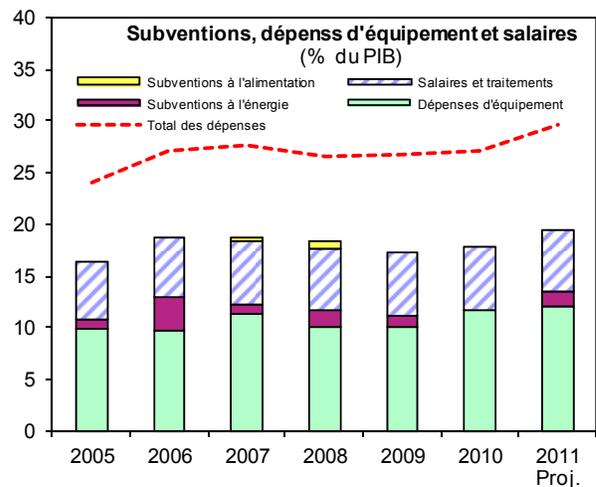
La politique budgétaire a été assouplie de manière à atténuer les effets de la crise mondiale et de la hausse des dépenses d'investissement.



Les impôts se redressent...



... ce qui permet d'accroître les dépenses d'investissement.



Sources : BCEAO; autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

Tableau texte 1. Mesures structurelles : première revue de l'ISPE

Mesures	§ du MPEF Rapport du pays	Date d'application	Importance macroéconomique	État d'avancement
Préparer un plan de restructuration et de redynamisation du secteur énergétique, en tenant compte des conclusions des audits opérationnels et financiers.	25	31 janvier 2011	Accroître l'efficacité du secteur énergétique et la transparence des finances publiques.	Observé. Un plan d'urgence pour le secteur électrique a été adopté.
Publier un décret sur les pouvoirs, la composition et les procédures de fonctionnement du comité chargé du suivi de l'exécution budgétaire.	14	31 janvier 2011	Améliorer la gestion de trésorerie	Observé
Préparer un plan d'action visant la budgétisation réaliste et le paiement régulier des dépenses permanentes de chaque ministère.	20	28 février 2011	Renforcer la transparence et la crédibilité du budget.	Observé
Présenter une stratégie de réforme de la politique fiscale au Conseil des ministres.	15	31 mars 2011	Améliorer la politique fiscale et accroître les recettes.	Observé avec retard. Présenté à la mi-avril.
Créer, par voie de règlement, une nouvelle unité chargée de la gestion de la dette intérieure et extérieure et des interventions sur le marché.	13	15 avril 2011	Améliorer la gestion de la dette.	Observé.
Publier à intervalle mensuel sur le site internet du gouvernement des informations complètes sur le prolongement de l'autoroute, y compris sur i) l'état d'avancement du projet; ii) la planification et l'exécution; iii) le financement et les coûts; et iv) le solde des comptes, dans les deux semaines suivant la fin de chaque mois à compter de mars 2011.	11	31 mars 2011	Accroître la transparence des investissements en infrastructure.	Observé avec retard. Première publication en avril.

A. Préserver la marge de manœuvre budgétaire

5. **De nouveaux besoins en investissements s'étant manifestés dans le secteur énergétique (encadré 1), la politique budgétaire se heurte à un choix difficile entre les dépenses prioritaires additionnelles et la nécessité de préserver la viabilité de la dette.** Pour financer la restructuration du secteur énergétique et les nouveaux investissements (pour plus de 3 % du PIB en 2011), les autorités ont mis en place en février un Fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE), en partie financé par de nouveaux impôts et prélèvements, et décidé de revoir l'ordre de priorité des dépenses moins urgentes. Le risque de surchauffe étant limité et le risque de surendettement faible (voir mise à jour de l'analyse de viabilité

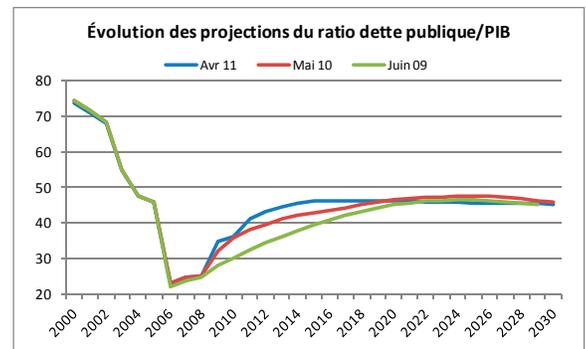
MPEF §12, 43-45

de la dette conjointe du FMI et de l'IDA), les autorités et les services du FMI sont convenus qu'une augmentation du déficit budgétaire était possible à court terme. Dans le même temps, la montée rapide des niveaux d'endettement ces dernières années et les considérations de viabilité de la dette à moyen terme appellent à la prudence. Les autorités et les services du Fonds ont convenu que le déficit budgétaire en 2011 devrait rester inférieur à 7 % du PIB (tableau texte 2), avec un facteur d'ajustement d'un maximum de 1 % du PIB si des financements concessionnels supplémentaires se matérialisent. Pour préserver la viabilité de la dette, le déficit budgétaire global devrait être réduit à moins de 4 % du PIB à moyen terme (graphique 3).

Tableau du texte 2. Opérations financières de l'État, 2011-13 (pourcentage du PIB)

	2011	2012	2013	2011	2012	2013
	Proj. prog. Déc. 2010			Projections révisées		
Total des recettes et dons	22.2	22.4	22.6	22.8	22.7	22.7
dont FSE	0.5	0.4	0.3
Total des dépenses et prêts nets	28.0	27.7	26.5	29.7	28.3	27.3
Investissement dans l'autoroute	1.4	1.6	0.2	0.4	1.0	0.2
Projets dans le secteur de l'énergie	0.0	0.0	0.0	3.1	2.0	2.0
Écart tarifaire	0.0	0.0	0.0	0.7	0.5	0.4
Crédit-bail	0.0	0.0	0.0	0.4	0.3	0.0
Investissement par la FSE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3
Recapitalisation de la SENELEC	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0
Autres investissements	0.0	0.0	0.0	1.5	0.9	1.4
Autres dépenses	26.6	26.1	26.3	26.1	25.2	25.1
Solde budgétaire global	-5.8	-5.3	-3.9	-6.9	-5.6	-4.6
<i>Pour mémoire (en milliards de francs CFA)</i>						
Financement non concessionnel pour l'autoroute	92	117	15	30	77	15
Financement non concessionnel pour l'énergie	0	0	0	62	40	0

6. **Les services du FMI ont appelé à la prudence en matière d'emprunt.** L'ISPE prévoit déjà un plafond pour des nouveaux financements extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État de 500 millions de dollars EU sur trois ans, lié au prolongement de l'autoroute. Bien que ce plafond sera maintenu, les services du FMI et les autorités se sont accordés qu'une partie de ces ressources pourrait servir à réaliser des investissements rentables dans le secteur énergétique vu le caractère urgent des besoins en la matière et la forte rentabilité économique de ces investissements. Les autorités envisagent de modifier le calendrier du projet de prolongement de l'autoroute et d'étudier d'autres options de financement pour une partie du projet, y compris un partenariat public-privé, d'où une certaine incertitude quant au financement. Elles ont émis 500 millions de dollars EU d'euro-obligations au début de mai. L'acceptation d'un échange par un grand nombre de détenteurs des obligations émises pour 200 millions de dollars EU arrivant à échéance en 2014¹ a réduit le risque de



¹ L'euro-obligation de 500 millions de dollars EU à 10 ans a été émise le 6 mai 2011 à un taux nominal de 8,75 % (fréquence semestrielle), le prix ayant été fixé pour produire un rendement de 9,125 %. Plus de 75 % des investisseurs détenant quelque 155 millions de dollars des 200 millions de dollars d'obligations à 5 ans émises en 2009 ont accepté l'offre d'échange de leurs obligations contre les nouvelles obligations à 10 ans.

refinancement à moyen terme, le repoussant jusqu'en 2021, mais des risques continuent de peser sur le service de la dette.

Encadré 1. Secteur énergétique : défis et réformes

Le secteur énergétique constitue un goulet d'étranglement pour la croissance : les contraintes de capacité, la fréquence des délestages, le niveau élevé des coûts de production et tarifs et la mauvaise gouvernance du secteur énergétique ont de plus en plus entravé le développement économique. Il ressort de l'analyse des autorités que les problèmes d'approvisionnement ont réduit la croissance du PIB réel de plus de 1 % par an ces deux dernières années.

Plan de réformes : Le plan de réformes des autorités (TAKKAL) comprend i) des mesures urgentes à court terme comme appoint aux investissements à moyen termes (y compris la recapitalisation de la SENELEC et la location de capacité complémentaire de production d'électricité (en partie pour mettre à niveau les centrales existantes); ii) une augmentation de l'offre d'électricité en modifiant la composition de production, en achetant des unités de production mobiles et en accélérant la production d'une centrale à charbon; iii) des politiques d'ajustement de la demande; iv) la restructuration de la SENELEC afin d'assurer sa viabilité financière; et v) l'élaboration d'une stratégie de communication pour assurer la transparence et la bonne gouvernance du processus de réforme.

Besoins de financement : Le coût total de la réforme du secteur énergétique pour 2011–15 est estimé à quelque 1,5 milliard dollars EU (plus de 10 % du PIB de 2011). À eux seuls, les besoins de financement pour 2011 représentent plus de 3 % du PIB. L'analyse d'un cabinet privé de renommée montre que le programme d'investissement est fortement rentable.

Plan Takkal : besoins de financement pour 2011		
	Milliards	
	FCFA	% du PIB
Compensation de l'écart tarifaire	45	0.7
Recapitalisation de la SENELEC	43	0.6
Location de cap. de prod. d'électricité	25	0.4
Nouveaux investissements dans la prod. d'électricité	102	1.5
Total	215	3.1

Modalités de financement : La réforme du secteur énergétique sera financée par une combinaison de nouvelles recettes fiscales, la réaffectation des dépenses et de nouveaux emprunts. Pour financer les mesures d'urgence, en février 2011 les autorités ont mis en place le FSE. Il sera financé par des prélèvements parafiscaux sur les ventes intérieures de produits pétroliers ne servant pas à la production d'électricité (gasoil, diesel, fuel); une taxe sur le chiffre d'affaires réalisés sur l'accès aux lignes téléphoniques; des transferts budgétaires; des contributions des bailleurs de fonds; et d'autres ressources attribuées au secteur énergétique. Le FSE est géré par un conseil d'administration, où siègent des représentants de l'État, du secteur privé et des consommateurs. Ses comptes seront audités chaque année.

Risques : Tout retard dans les investissements à moyen terme aurait pour effet d'accroître le coût des mesures d'urgence. Une montée des cours internationaux du brut pourrait accroître l'écart tarifaire et poser des risques budgétaires. D'après les estimations, une augmentation de 10 % des cours internationaux du brut entraînerait une subvention (implicite) de 0,2 à 0,3 % du PIB pour la SENELEC, si les tarifs de l'électricité ne sont pas ajustés en conséquence. Cependant, les recettes sur les produits pétroliers augmenteraient parallèlement, ce qui aurait pour effet de compenser dans une grande mesure l'ensemble des risques financiers.

7. Les services du FMI et les autorités s'accordent à reconnaître qu'il est essentiel de maintenir la transparence budgétaire des projets d'investissement pour sauvegarder l'intégrité du programme financier.

MPEF §15-16, 45

Aux fins du suivi du programme, le FSE sera intégré aux comptes budgétaires, ce qui pour les services du FMI constitue un second choix par rapport à la pleine intégration du FSE au budget.

Les financements non concessionnels seront déposés sur un compte spécial et serviront exclusivement au secteur énergétique et au prolongement de l'autoroute. Le gouvernement publiera à intervalle mensuel sur un site internet dédié des informations complètes sur les activités financières du FSE, sur l'exécution et l'état d'avancement des projets, sur les coûts financiers et sur le solde du compte spécial (repère structurel à fin août 2011). Le gouvernement réalisera par ailleurs un premier audit de l'emploi des fonds alloués au prolongement de l'autoroute trois mois après le démarrage des travaux (repère structurel à fin octobre 2011).

8. Les autorités ont pris des mesures pour contrôler les prix des denrées

alimentaires. En février 2011, le gouvernement a gelé les prix de six grands produits alimentaires et limité à titre provisoire les augmentations de prix à la pompe en réduisant l'assiette de la TVA. Forts des enseignements de l'expérience récente (encadré 2), les services du FMI ont mis en garde contre les contrôles de prix des produits alimentaires et la généralisation des allègements fiscaux ou des subventions. Ils ont souligné qu'il était plus efficace de mettre en place des formules mieux ciblées, telles que les cantines scolaires. Compte tenu du peu de marge de manœuvre disponible, toute mesure ayant des répercussions budgétaires devra être compensée par une réduction des dépenses moins prioritaires, afin de pouvoir maintenir l'objectif de déficit budgétaire.

MPEF 846

Encadré 2. Expérience du Sénégal en matière de subventions énergétiques et alimentaires : enseignements tirés de 2007–2008

Durant la crise alimentaire et énergétique de 2007–2008 les autorités ont adopté plusieurs mesures pour juguler le renchérissement des denrées alimentaires et des produits pétroliers. Les réductions temporaires de TVA, les exonérations de droits d'accise et les subventions au gaz butane ont eu un coût budgétaire d'environ 4½ % du PIB durant ces deux ans, dont près d'un tiers sous forme de pertes de recettes fiscales. Par ailleurs, s'agissant des prix à la pompe, en règle générale le gouvernement laisse l'augmentation des cours mondiaux se répercuter sur le consommateur.

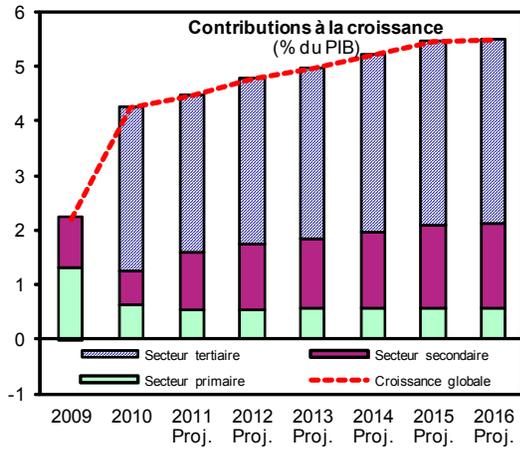
UEMOA : comparaison régionale des prix à la pompe en mars (En FCFA/litre)				
	Essence		Diesel	Kérosène
	Normale	Super		
Bénin	555	555	555	540
Burkina Faso	...	682	606	460
Guinée-Bissau	732	...	638	563
Mali	695	...	610	510
Niger	...	561	580	416
Sénégal	748	783	721	583
Togo	...	540	570	445
Moyenne UEMOA	683	624	611	502

Source : FMI, sur la base des données communiquées par les autorités.

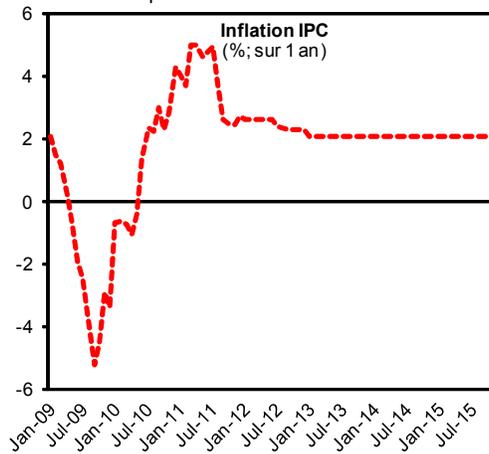
L'analyse d'impact sur la pauvreté et le social (PSIA) de 2008 a conclu que ces mesures étaient en général mal ciblées. À près de 55 %, elles ont profité aux ménages se situant dans la tranche supérieure de 40 % de la répartition du bien-être. La PSIA a aussi constaté que les ménages plus pauvres pouvaient être protégés contre les augmentations de prix à un coût budgétaire plus faible et de manière plus efficace en redéployant les ressources à travers des mesures mieux ciblées, notamment : i) en allégeant les taxes sur les sous-groupes de produits alimentaires consommés par les populations pauvres; ii) en ciblant les groupes démographiques pauvres à travers des mesures telles que les cantines scolaires et les programmes de travaux publics; iii) en s'attaquant directement à la pauvreté rurale grâce à l'augmentation de la productivité agricole et l'élargissements de possibilités d'emplois ruraux ; et iv) en ciblant mieux les tarifs pour les faibles consommations d'électricité afin de protéger une partie des populations pauvres urbaines. À plus long terme, un système de transferts monétaires en faveur des populations qui en démontrent le besoin constitue la meilleure option d'aide sociale.

Graphique 3. Sénégal : perspectives à moyen terme, 2009–16

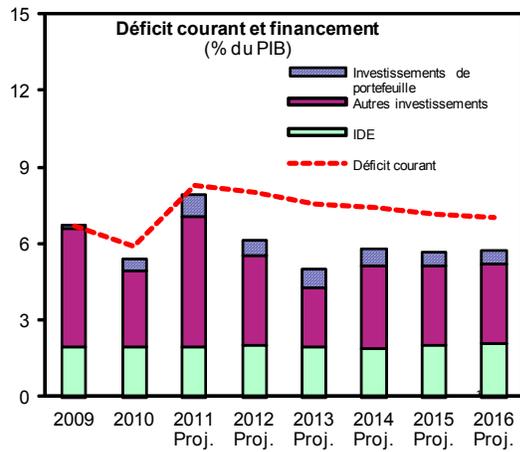
La croissance de la production devrait être portée par les secteurs de services, de l'énergie et du bâtiment liés aux grands projets d'investissement.



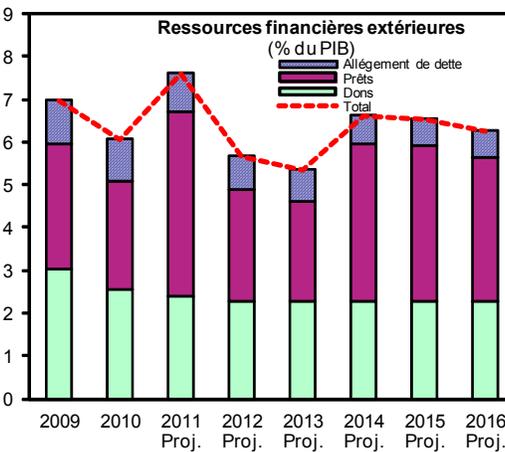
L'inflation devrait retrouver sa tendance historique dans le contexte de l'appartenance à l'UEMOA et faute de nouvelles tensions sur les prix des produits pétroliers et alimentaires.



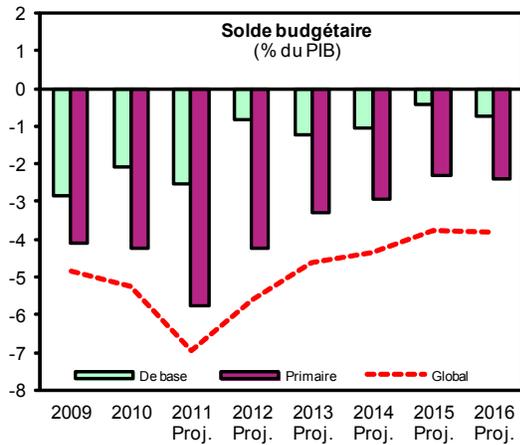
Le déficit courant devrait être financé en partie par des flux de capitaux privés ...



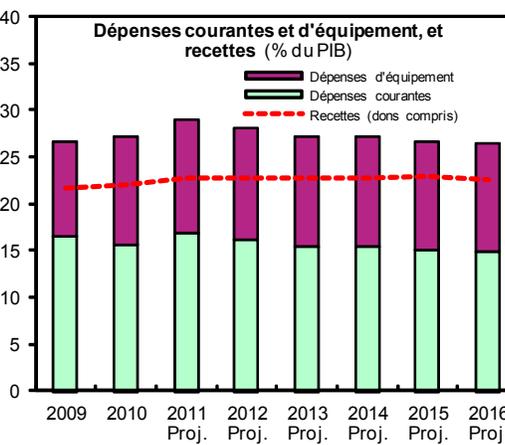
... tandis que l'économie restera tributaire des ressources financières extérieures.



Il faudra réduire le déficit budgétaire à moyen terme



...en maîtrisant les dépenses et en augmentant les recettes.



Sources : BCEAO; autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹ Inclut seulement les autres investissements privés.

B. Consolider les réformes fiscales, la gestion des finances publiques et de la dette

9. Les réformes de politique fiscale et d'administration fiscalo-douanière se poursuivent dans le but d'accroître l'efficacité du système fiscal et de mobiliser davantage de recettes pour les dépenses prioritaires.

MPEF §20-24

- *Politique fiscale.* Après la présentation de la stratégie de réforme de la politique fiscale au Conseil des Ministres, les autorités entendent désormais examiner plus en détail les répercussions des changements de politique fiscale, dont l'impact de la réforme de la TVA et de l'impôt sur le revenu (repère structurel à février 2012) (tableau texte 3). Les autorités comptent finaliser la réforme du Code général des impôts d'ici octobre 2012.
- *Administration fiscalo-douanière.* Les autorités prévoient de mettre en place un bureau en charge de la stratégie de modernisation fiscale avant fin juin 2011 et deux bureaux en charge des contribuables « moyennes entreprises » d'ici la fin 2011. En 2011 les autorités envisagent de déployer la mise à niveau d'un système douanier informatisé et de renforcer la lutte contre la fraude.

Tableau texte 3. Mesures structurelles pour la deuxième revue de l'ISPE

Mesures	§ MPEF	Date d'application	Importance macroéconomique
Régler le reliquat des dépenses extrabudgétaires et publier un communiqué de presse résumant les résultats du processus, y compris les résultats de l'audit de gestion 2009.	28	30 juin 2011	Renforcer la gestion des finances publiques et finaliser la normalisation des relations financières avec le secteur privé.
Finaliser la législation favorisant le développement de l'activité de crédit-bail.	34	30 juin 2011	Améliorer l'efficacité du secteur financier.
Formuler une stratégie et un calendrier d'établissement du compte unique du Trésor.	19	30 septembre 2011	Renforcer la gestion des finances publiques.
Mettre en place l'organigramme et les procédures relatives à l'entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés.	18	30 septembre 2011	Améliorer la gestion de la dette.
Publier à intervalle mensuel, dans un délai de deux semaines suivant la fin du mois sur un site internet du gouvernement destiné à cet effet des informations complètes sur i) le fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) l'état d'avancement des projets; iii) les plans et leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le solde du compte spécial.	16	31 août 2011	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures.
Mener un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publier le rapport sur le site internet du gouvernement destiné à cet effet.	15	31 octobre 2011	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures.

10. Les réformes de gestion des finances publiques (GFP) se poursuivent, mais des faiblesses persistent.

MPEF §25-30

- *Apurement des dépenses extrabudgétaires.* La régularisation des dépenses extrabudgétaires restantes a bien avancé. Les montants résiduels de 2008 (moins de 0,1 % du PIB) seront apurés d'ici la mi-2011. Les autorités publieront un communiqué de presse résumant les résultats du processus (repère structurel, fin juin 2011).
- *Planification des investissements.* Les autorités sont en train d'élaborer des directives pour l'évaluation des projets. Afin de mieux aligner le calendrier sur l'assistance technique, l'élaboration de ces directives prendra un peu plus de temps que prévu (repère structurel révisé, fin décembre 2011).
- *Gestion de la trésorerie.* Les importantes réaffectations de crédits opérées au début de l'année laissent entrevoir des faiblesses persistantes dans la GFP². La mise en place d'un comité de suivi de l'exécution des dépenses en janvier 2011 devrait contribuer à corriger ces faiblesses. Les autorités envisagent de formuler une stratégie pour l'établissement d'un compte du Trésor unique (repère structurel, fin septembre 2011).

11. Les autorités poursuivent leurs efforts d'amélioration de la gestion de la dette.

MPEF §18

Une nouvelle unité de gestion de la dette devrait devenir opérationnelle au début de 2012. Dans l'intervalle, les autorités s'emploient à mettre en place l'organigramme et à élaborer les manuels de gestion de la dette. Elles entendent préparer une stratégie à moyen terme de gestion de la dette (repère structurel, juin 2012). Une récente mission d'assistance technique en stratégie de gestion de la dette à moyen terme a fourni une première AT en la matière et une autre AT est prévue pour le suivi.

C. Promouvoir le secteur privé et la bonne gouvernance

12. Les autorités ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre des réformes dans le secteur financier. La loi régissant les activités de crédit-bail est en train d'être finalisée (repère structurel, fin juin 2011). Le gouvernement préparera une étude sur les moyens de rationaliser la supervision dans le secteur de la micro-finance (repère structurel, fin janvier 2012).

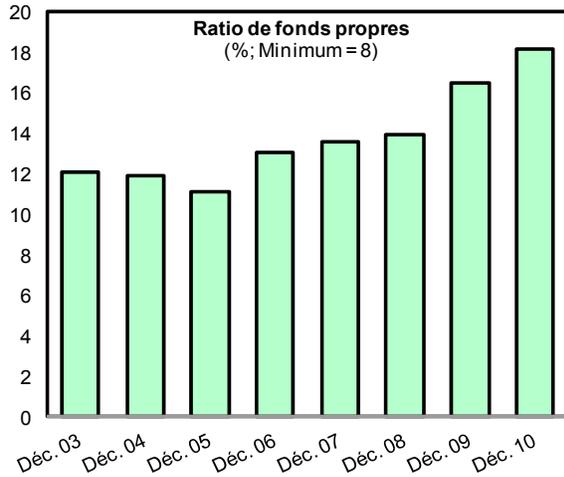
MPEF §34- 38

13. L'impact de la crise en Côte d'Ivoire sur le secteur financier sénégalais a pour l'instant été contenu, mais le niveau des créances douteuses reste élevé (tableau texte 4, graphique 4).

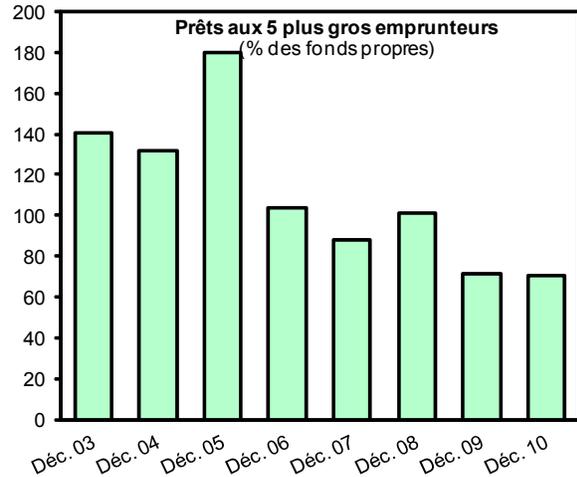
² Au début de 2011, le gouvernement a dû annuler certaines dépenses approuvées dans le budget de 2011. À la fin de 2010, le gouvernement avait permis à une entité spéciale (qui n'entre pas dans la définition de l'objectif de déficit du programme) responsable de l'organisation du Festival Mondial des Arts Nègres d'avoir accès à des prêts bancaires à court terme à hauteur de 0,3 % du PIB. Les prêts ont permis d'assurer le bon déroulement du festival, une partie des fonds promis par d'autres pays participants n'ayant pas été reçus. L'inclusion d'une allocation de transfert dans la loi de finances rectificative de 2011, financée par une réaffectation de dépenses, assurera une transparence ex-post de cette dépense en la soumettant à l'examen du parlement et en l'incluant dans l'objectif de déficit de 2011.

Graphique 4. Sénégal : secteur financier

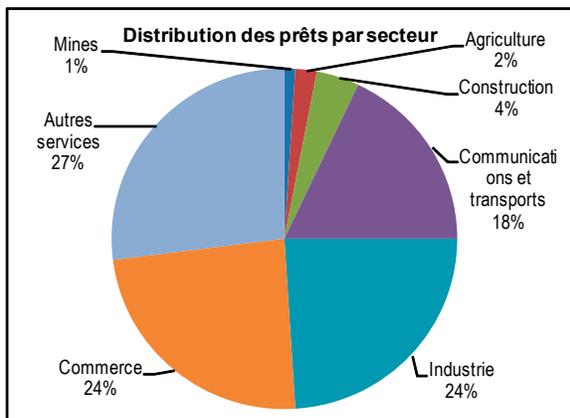
Globalement, le secteur bancaire est bien capitalisé



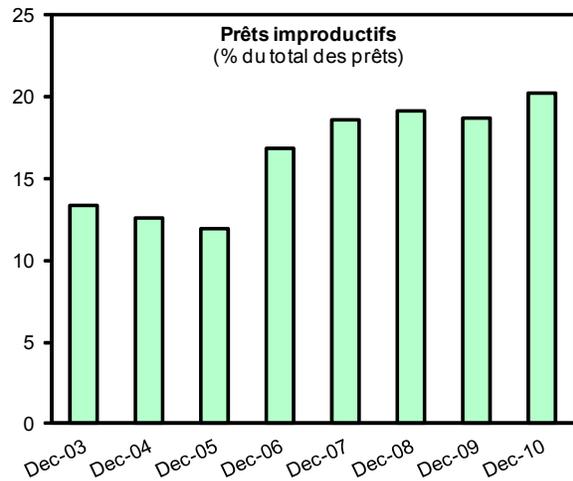
... mais la concentration des prêts reste assez élevée.



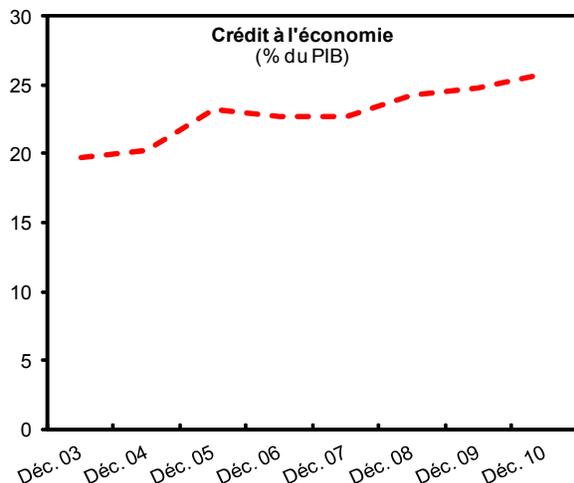
Les prêts sont concentrés sur quelques secteurs.



Les prêts improductifs ont augmenté.



L'expansion du système financier ...



...est freinée par les problèmes d'accès au crédit.

Accès au crédit ¹			
	Sénégal	Maurice	Maroc
Classement (sur 183)	150	87	87
Solidité de l'indice des droits reconnus par la loi	3	5	3
Indice de l'information sur le crédit (0-6)	1	3	5
Emprunteurs couverts par un registre public (% d'adultes)	4	37	0
Emprunteurs couverts par un registre privé (% d'adultes)	0	0	14

¹ Source : Doing Business 2010

Sources : autorités sénégalaises, et calculs et estimations des services du FMI.

¹ Source : Doing Business 2011

Tableau du texte 4. Nombre de banques qui n'observent pas les normes prudentielles

	Déc-02	Déc-03	Déc-04	Déc-05	Déc-06	Déc-07	Déc-08	Déc-09	Jan-11
Fonds propres minimums 1/	2	1	1	1	1	1	0	2	1
Adéquation des fonds propres 2/	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Grands risques et concentration 3/	2	6	6	8	5	6	8	6	3
Liquidité 4/	1	3	1	4	4	4	4	5	4
Transformation (ressources stables) 5/	5	3	4	3	4	6	6	6	...
Nombre de banques	11	11	12	14	17	17	17	17	18

Source : BCEAO et BC-UMOA

1/ Fonds propres > 1 milliard de FCFA jusqu'en 2010; fonds propres > 5 milliards de FCFA fin 2010.

2/ Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction du risque > 8 %.

3/ i) Prêts à un seul emprunteur/fonds réglementaires < 75 %; ii) somme de tous les risques atteignant 25 % des fonds propres réglementaires < 8 fois les fonds propres réglementaires.

4/ Actifs avec échéance résiduelle de moins de 3 mois/passifs avec échéance résiduelle de moins de 3 mois > 75 %.

5/ Ressources avec échéance résiduelle de plus de 2 ans/actifs avec échéance résiduelle de plus de 2 ans > 75 %.

La décision de refinancer les titres publics ivoiriens arrivant à échéance a eu pour effet de dissiper les inquiétudes quant à la liquidité et la solvabilité.

14. Les progrès dans l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance économique ont été mitigés.

Les autorités s'emploient à remédier aux insuffisances des révisions du code des marchés publics. Parmi les autres réformes prioritaires il convient de citer l'amélioration du climat des affaires et la poursuite de la modernisation du cadre légal et opérationnel des transactions foncières, où les progrès ont été limités. Les services ont encouragé les autorités, dans les efforts qu'elles déploient pour améliorer leur régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle de 2008 du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), tout en continuant à s'acquitter de leurs obligations régionales au titre de la Directive de l'UEMOA.

MPEF §39-40

IV. SUIVI DU PROGRAMME

15. Compte tenu de l'attention croissante accordée à la viabilité de la dette, les services du FMI ont proposé de passer d'un objectif axé sur le

solde budgétaire de base (qui exclut les dépenses financées sur ressources extérieures) à un objectif fondé sur le solde budgétaire global, et ils proposent donc la modification d'un critère d'évaluation. Aux fins du suivi du programme, le FSE sera inclus dans les comptes budgétaires de l'État. Pour tenir compte des incertitudes liées au rythme de la réforme du secteur énergétique et à la disponibilité de financements concessionnels, l'objectif de déficit budgétaire global sera ajusté à la hausse pour tenir compte d'un niveau de prêts projets concessionnels plus élevé que prévu, jusqu'à un plafond de 70 milliards de FCFA (1 % du PIB) et d'un manque à percevoir sur dons programmés, jusqu'à un plafond de 15 milliards de FCFA (0,2 % du PIB).

MPEF §45. 47

16. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure est modifiée pour passer d'un critère basé sur la résidence à un critère fondé

sur la monnaie de prêt afin de faciliter le suivi et d'harmoniser les définitions dans les pays de l'UEMOA³. S'agissant du niveau de financements non concessionnels, le programme maintient une enveloppe triennale de 500 millions de dollars EU, actuellement liée au prolongement de

MPEF §47

³ Les services du FMI suivront les nouvelles dettes contractées en FCFA auprès d'entités dont le capital, en dernière instance, est extérieur à la zone franc, pour faire en sorte que la définition de la dette extérieure basée sur la monnaie ne devienne pas un moyen de contourner d'autres limites du programme, notamment celles qui ont trait à la concessionnalité.

l'autoroute, qui peut cependant également être utilisé pour financer des investissements dans le secteur énergétique, pour autant qu'ils soient compatibles avec la viabilité de la dette, la rentabilité des projets et la capacité d'absorption.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

17. **La reprise économique se poursuit, mais des risques baissiers persistent.** La croissance devrait se hisser à 4½ %, mais la reprise reste fragile. Les principaux risques proviennent des problèmes persistants d'approvisionnement en électricité, du niveau élevé des prix des produits pétroliers et alimentaires, et d'une éventuelle décélération, en période pré-électorale, des réformes déjà engagées. En revanche, une reprise mondiale plus rapide, de bons progrès dans la réforme du secteur énergétique et la poursuite des réformes structurelles pourraient soutenir la croissance.

18. **La politique budgétaire doit parvenir à concilier les dépenses prioritaires et le maintien de la viabilité de la dette.** Les considérables investissements dont a besoin le secteur énergétique vont donner lieu à des arbitrages budgétaires difficiles. La marge budgétaire pour assurer le financement de ces dépenses étant limitée, il faudra dégager un volume important de recettes supplémentaires et redéfinir les priorités. Bien que la création d'un fonds énergétique (FSE) en dehors du budget ne soit pas conforme aux meilleures pratiques internationales, son intégration au suivi du programme contribuera à la transparence. Pour préserver la viabilité de la dette, le déficit budgétaire devra être réduit à moins de 4 % du PIB à moyen terme. Par ailleurs, toute politique visant à atténuer l'impact de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires devra s'appuyer sur des mesures bien ciblées.

19. **Le financement des infrastructures doit s'appuyer sur une politique d'emprunt prudente.** L'accès aux marchés internationaux doit aller de pair avec une amélioration de la gestion de la dette, avec notamment la mise en place d'une cellule de gestion de la dette et l'élaboration d'une stratégie de gestion à moyen terme. Bien que l'échange de l'émission obligataire de 200 millions de dollars EU ait réduit le risque de refinancement à moyen terme, le profil du service de la dette (tant par rapport aux exportations qu'aux recettes budgétaires) met en évidence des risques de refinancement persistants, notamment lorsque les euro-obligations arriveront à échéance dans 10 ans.

20. **D'autres progrès s'imposent dans la GFP.** Les réaffectations de dépenses en début d'année font état de faiblesses persistantes dans la GFP. Pour renforcer la transparence, la crédibilité du budget et la qualité des dépenses, les recettes, dépenses et financements relatifs au secteur énergétique doivent être communiqués dans leur totalité de façon transparente, intégrés entièrement dans le cadre macroéconomique et inclus dans l'objectif de déficit budgétaire global du programme. L'exécution des investissements, y compris dans le secteur d'énergie, doit s'appuyer sur une solide évaluation de leur rentabilité.

21. **Pour entretenir la dynamique de la reprise, la mise en œuvre des réformes structurelles devra être accélérée.** En matière de politique fiscale, les autorités sont encouragés à intégrer toutes les mesures pertinentes dans un vaste programme de réformes et à s'abstenir de suivre une démarche fragmentaire. Il est essentiel de mettre rapidement en œuvre la réforme du secteur

financier afin d'améliorer le cadre institutionnel et légal et, partant, d'accroître la contribution du secteur à la croissance. Afin de renforcer la croissance tendancielle, les autorités devraient également mener d'autres vastes réformes structurelles propices à l'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance.

22. Les services du FMI recommandent la conclusion de la première revue du programme appuyé par l'ISPE et proposent d'accorder une dérogation à la non-observation du critère d'évaluation relatif au solde budgétaire de base, compte tenu du faible écart par rapport à l'objectif et des mesures correctives adoptées. Les autorités ont entrepris une vaste réforme du secteur énergétique, laquelle devrait contribuer à éviter d'autres dérapages dans le recouvrement de recettes sur les produits pétroliers. Les services du FMI recommandent également de modifier le critère d'évaluation budgétaire, en passant du solde budgétaire de base à un objectif de solde budgétaire global.

Tableau 1. Sénégal : principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010		2011	2012	2013	2014	2015	2016
			Prog.	Est.			Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	3.2	2.2	4.0	4.2	4.5	4.8	5.0	5.2	5.5	5.5
<i>dont : hors agriculture</i>	1.4	1.2	4.0	4.3	4.5	4.8	5.0	5.3	5.5	5.6
Déflateur du PIB	6.6	-0.9	1.4	1.3	3.0	2.4	2.2	2.2	2.0	2.0
Prix à la consommation										
Moyenne annuelle	5.8	-1.7	1.2	1.2	3.8	2.5	2.1	2.1	2.1	2.1
Fin de période	4.3	-3.4	4.3	4.3	2.7	2.3	2.1	2.1	2.1	2.1
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	23.0	0.2	9.9	5.7	17.6	6.3	6.5	7.3	8.0	8.2
Importations, f.à.b. (francs CFA)	25.8	-22.4	6.3	2.1	21.9	5.1	3.8	5.7	6.2	7.4
Volume des exportations	-12.0	29.2	6.3	4.3	7.4	5.8	5.8	6.2	6.2	6.2
Volume des importations	18.7	-2.6	4.6	-0.4	6.7	5.8	4.8	4.6	4.5	5.2
Termes de l'échange (- = détérioration)	16.1	9.8	2.0	-0.5	-7.8	1.4	2.7	0.6	0.6	-0.2
Taux de change effectif nominal	2.9	-0.2
Taux de change effectif réel	4.4	-1.7
(Variations en pourcentage de la monnaie au sens large en début d'année, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets	6.2	6.1	11.8	8.3	9.1	5.1	8.8	7.5	8.0	8.8
Crédit intérieur	7.3	6.8	11.0	11.0	11.9	5.7	9.4	8.1	8.6	9.4
Crédit à l'État (net)	-3.5	4.2	6.4	4.3	5.2	2.8	3.9	1.6	0.6	0.8
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	17.2	3.6	6.9	10.0	10.3	4.7	9.3	11.0	13.6	14.2
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Opérations financières des administrations publiques										
Recettes	19.4	18.6	19.7	19.4	20.4	20.4	20.4	20.6	20.7	20.4
Dons	2.3	3.0	2.4	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Total des dépenses et prêts nets	26.5	26.7	26.9	27.2	29.7	28.3	27.3	27.2	26.7	26.5
Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire global										
Base ordonnancement, hors dons	-6.9	-7.9	-7.1	-7.8	-9.3	-7.8	-6.9	-6.6	-6.0	-6.1
Base ordonnancement, dons compris	-4.6	-4.8	-4.8	-5.2	-6.9	-5.6	-4.6	-4.4	-3.7	-3.8
Solde budgétaire primaire 1/	-3.9	-4.1	-3.9	-4.3	-5.7	-4.3	-3.3	-2.9	-2.3	-2.4
Solde budgétaire de base 2/	-0.8	-2.9	-1.9	-2.1	-2.5	-0.8	-1.2	-1.0	-0.4	-0.7
Investissement intérieur brut	34.1	27.9	29.1	29.8	31.0	30.8	31.0	31.1	30.8	31.1
Public	10.0	10.1	10.8	11.6	12.0	11.9	11.8	11.7	11.7	11.5
Non public	24.1	17.8	18.2	18.2	19.0	18.9	19.2	19.4	19.1	19.6
Épargne intérieure brute	7.6	10.9	9.5	14.1	12.9	13.6	14.8	15.5	15.7	16.2
Public	5.8	5.8	7.0	7.3	6.3	7.7	8.5	8.8	9.4	9.2
Non public	1.8	5.1	2.5	6.8	6.5	5.9	6.3	6.7	6.3	7.0
Épargne nationale brute	20.0	21.2	20.8	23.9	22.7	22.8	23.4	23.7	23.7	24.1
Solde des transactions extérieures courantes										
Y compris transferts officiels courants	-14.2	-6.7	-8.2	-5.9	-8.2	-8.0	-7.5	-7.4	-7.1	-7.0
Hors transferts officiels courants	-15.2	-7.5	-9.1	-6.5	-9.2	-8.9	-8.4	-8.2	-8.0	-7.8
Dette intérieure de l'administration centrale 3/	5.3	7.6	8.4	8.4	10.3	10.9	12.0	12.0	11.5	11.2
Dette publique extérieure (nominale) 3/ 4/	19.7	27.0	31.6	27.5	30.8	32.1	32.4	33.5	34.5	35.0
Service de la dette publique extérieure 4/										
Pourcentage des exportations	4.3	5.0	4.8	5.9	10.6	7.3	7.0	7.0	6.3	6.1
Pourcentage des recettes publiques	5.9	6.5	6.0	7.4	13.5	9.2	8.7	8.6	7.6	7.5
Produit intérieur brut (milliards de francs CFA)	5,950	6,023	6,350	6,360	6,839	7,338	7,874	8,468	9,111	9,807

Sources : autorités sénégalaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Total des recettes et dons moins total des dépenses et prêts nets, hors charges d'intérêts.

2/ Total des recettes moins total des dépenses et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures, rétrocession de prêts, dépenses PPTE et IADM, et règlement en 2010 des dépenses extrabudgétaires et de la dette des établissements publics.

3/ Encours de la dette en fin d'année.

4/ Après allègement de la dette PPTE et IADM (2006).

Tableau 2. Sénégal : balance des paiements, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Eff.	Eff.	Eff.	Proj.					
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Compte des transactions courantes	-844	-403	-374	-564	-589	-594	-627	-649	-685
Biens	-1,523	-958	-941	-1,192	-1,239	-1,251	-1,300	-1,353	-1,440
Exportations, f.à.b.	988	990	1,047	1,231	1,308	1,394	1,496	1,616	1,748
Importations, f.à.b.	-2,510	-1,948	-1,988	-2,423	-2,547	-2,644	-2,796	-2,969	-3,188
Services et revenus (net)	-76	-141	-136	-131	-118	-121	-134	-143	-153
Crédits	709	563	577	654	691	707	742	784	827
Débits	-784	-704	-714	-785	-809	-828	-877	-927	-980
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	-17	-27	-30	-51	-62	-61	-68	-72	-79
Transferts courants sans contrepartie (net)	754	695	704	759	769	778	808	847	908
Privés (net) 1/	722	672	689	719	731	735	760	795	852
Publics (net)	33	23	15	40	38	43	48	51	55
<i>Dont</i> : dons budgétaires	38	46	22	37	32	34	37	40	43
Compte de capital et d'opérations financières	738	554	495	698	675	629	724	693	750
Compte de capital	111	146	149	154	223	233	234	176	189
Transferts en capital privés	8	8	8	9	9	9	9	9	10
Dons projets	101	136	140	125	134	144	155	167	179
Annulation de dettes et autres transferts 2/	2	2	0	20	80	80	70	0	0
Compte d'opérations financières	627	408	346	544	452	396	490	517	561
Investissement direct	122	119	127	135	150	157	161	186	205
Investissement de portefeuille	21	8	33	60	43	61	56	46	52
Autre investissement	485	281	186	349	258	179	273	286	305
Secteur public (net)	208	305	136	343	223	171	271	288	308
<i>Dont</i> : Décaissements	264	343	190	503	315	265	363	360	377
Prêts programmes	70	55	30	38	35	37	40	43	47
Prêts projets	192	107	160	189	203	227	258	271	282
Autres	2	181	0	275	76	0	65	46	49
<i>dont</i> : allocation de DTS	0	95	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement	-44	-50	-53	-160	-92	-94	-91	-72	-70
Secteur privé (net)	279	-24	50	6	36	8	2	-3	-3
Erreurs et omissions	-2	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale	-105	151	121	133	86	35	97	44	65
Financement	105	-151	-121	-133	-86	-35	-97	-44	-65
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-8	-147	-19	-168	-122	-40	-102	-48	-69
Utilisation nette des ressources du FMI	17	47	24	-2	-3	-3	-9	-19	-20
Achats/décaissements	17	47	24	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	0	0	0	-2	-3	-3	-9	-19	-20
Autres	-25	-194	-43	-167	-119	-38	-93	-30	-49
Banques créatrices de monnaie	98	-24	-120	18	18	-12	-13	-14	-14
Financement exceptionnel (allègement de dette)	16	20	19	17	18	18	18	18	19
Déficit de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>									
Solde des transactions extérieures courantes									
Y compris transferts officiels courants (pourcentage du PIB)	-14.2	-6.7	-5.9	-8.2	-8.0	-7.5	-7.4	-7.1	-7.0
Hors transferts officiels courants (pourcentage du PIB)	-15.2	-7.5	-6.5	-9.2	-8.9	-8.4	-8.2	-8.0	-7.8
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards de dollars EU)	1.5	2.1	2.1	2.4	2.6	2.7	2.9	2.9	3.0
(Pourcentage de la monnaie au sens large)	37.1	43.2	39.7	40.3	40.5	37.8	36.6	34.2	31.9
Réserves officielles brutes de l'UEMOA (milliard de dollars EU)	10.5	13.9	13.0
(Pourcentage de la monnaie au sens large)	48.8	58.4	51.8
(Mois d'importations de BSNF par l'UEMOA)	5.6	7.1	6.7
Produit intérieur brut	5,950	6,023	6,360	6,839	7,338	7,874	8,468	9,111	9,807

Sources : BCEAO, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Révisé à la hausse par rapport à 2008 sur la base d'une nouvelle enquête sur les envois de fonds des travailleurs à l'étranger.

2/ Y compris recettes tirées de la vente d'une licence de télécommunications en 2007 et dons MCA en 2011–15.

Tableau 3. Sénégal : opérations financières des administrations publiques, 2008–16

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015	2016
			Prog.	Eff.	EBS/ 10/208		Prog.		Proj.		
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)											
Total des recettes et dons	1,293	1,305	1,403	1,398	1,500	1,558	1,664	1,785	1,932	2,094	2,221
Recettes	1,153	1,123	1,253	1,237	1,345	1,396	1,498	1,607	1,740	1,888	1,999
Recettes fiscales	1,088	1,086	1,210	1,195	1,299	1,318	1,422	1,528	1,657	1,799	1,935
Impôt sur le revenu	273	288	326	339	347	365	398	436	478	525	568
Taxes sur les biens et services	616	615	705	693	758	753	807	863	931	1,007	1,084
Taxes sur les produits pétroliers	199	182	180	162	194	200	216	229	247	267	283
Recettes non fiscales	65	37	43	42	45	45	48	52	56	60	64
FSE						33	28	27	28	29	0
Dons	140	182	150	162	155	162	166	178	192	206	222
Inscrits au budget	38	46	33	22	30	37	32	34	37	40	43
Projets de développement inscrits au budget	101	136	117	140	125	125	134	144	155	167	179
Total des dépenses et prêts nets	1,579	1,607	1,705	1,729	1,892	2,032	2,074	2,150	2,301	2,435	2,596
Dépenses courantes	979	997	1,011	995	1,086	1,159	1,189	1,220	1,310	1,370	1,464
Traitements et salaires 1/	348	364	397	392	416	416	448	472	508	547	588
Intérêts exigibles	39	45	61	60	82	85	102	109	125	135	144
<i>dont</i> : extérieurs 2/	24	23	41	38	48	51	62	61	68	72	79
Autres dépenses courantes	593	587	554	543	588	658	640	640	677	688	731
Transfert et subventions 3/	333	286	250	240	238	283	249	247	261	246	263
<i>dont</i> : SAR et subventions au butane	69	33	13	0	15	15	4	0	0	0	0
<i>Dont</i> : SENELEC/énergie	30	30	0	0	31	76	40	30	30	0	0
<i>Dont</i> : subventions alimentaires	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens et services	239	292	291	290	337	363	379	380	404	430	456
Dépenses courantes PPTE et IADM	21	9	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Dépenses d'équipement 4/	595	607	687	736	799	823	870	929	992	1,066	1,132
Financées sur ressources intérieures et non concessionnelles	314	369	424	437	518	520	559	571	593	634	687
PPTE et IADM	63	60	49	47	518	49	48	47	48	50	52
Hors PPTE et IADM	251	309	375	390	470	471	511	524	545	584	635
Financées sur ressources extérieures et concessionnelles	281	237	263	299	281	303	311	359	399	432	445
Prêts nets	5	3	8	-2	8	51	14	0	0	0	0
<i>Dont</i> : rétrocession de prêts	12	6	10	1	11	54	26	13	14	15	16
Solde d'entités du secteur public 5/	13	9	0	-3	0	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire de base 6/	-50	-172	-119	-133	-96	-173	-62	-98	-89	-39	-72
Solde budgétaire primaire	-235	-247	-247	-270	-316	-393	-312	-261	-248	-211	-235
Solde budgétaire global (hors dons)	-413	-474	-453	-495	-548	-636	-576	-543	-561	-548	-597
Solde budgétaire globale (dons compris)	-273	-292	-303	-334	-393	-474	-410	-365	-369	-342	-375
Financement	273	292	303	334	393	474	410	365	369	342	375
Financement extérieur	225	224	172	173	277	341	329	241	311	319	342
Tirages	262	163	186	190	200	227	238	265	298	314	328
Prêts programmes	70	55	30	30	34	38	35	37	40	43	47
Prêts projets	192	107	156	160	167	189	203	227	258	271	282
Prêts non concessionnels	0	88	0	0	100	206	135	11	65	46	49
Amortissement exigible	-44	-50	-53	-53	-89	-160	-92	-94	-91	-72	-70
Bons du Trésor et obligations émis dans l'UEMOA (net)	-9	4	21	18	48	50	30	42	22	13	16
Allègement de la dette et aide PPTE	16	20	18	19	17	17	18	18	18	18	19
Financement intérieur	124	157	145	172	121	138	81	124	58	23	33
Système bancaire 7/	-46	116	142	172	116	133	81	124	58	23	33
<i>Dont</i> : bons du Trésor et obligations (net)	-14	52	63	83	144	149	90	125	65	39	49
Financement non bancaire	169	41	3	0	5	5	0	0	0	0	0
Règlement des retards de paiement 8/	-84	-95	-14	-13	-5	-5	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	9	6	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Déficit de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>											
Instances de paiement (définition du programme)	66	45	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Nouvelles émissions de titres publics	131	147	225	292	323	351
Dépenses prioritaires (pourcentage du total des dépenses) 9/	33	36	37	37	36	35
Produit intérieur brut	5,950	6,023	6,350	6,360	6,765	6,839	7,338	7,874	8,468	9,111	9,807

Sources : autorités sénégalaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors traitements et salaires liés à des projets, qui sont inclus dans les dépenses d'équipement, et salaires des organismes autonomes et des travailleurs contractuels dans la santé et l'éducation, qui sont inclus dans les transferts et subventions.

2/ À compter de 2006, correspond à l'échéancier du service de la dette post-IADM.

3/ Hors subventions aux politiques de développement sectoriel, qui sont incluses dans les dépenses d'équipement.

4/ Y compris la recapitalisation de la SENELEC.

5/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (par exemple, hôpitaux et universités) et FNR.

6/ Total des recettes moins total des dépenses et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures, rétrocession de prêts, dépenses PPTE et IADM, règlement en 2010 des dépenses extrabudgétaires et de la dette des établissements publics, et dépenses liées au prolongement de l'autoroute.

7/ Y compris le prêt de la BCEAO en francs CFA sur 10 ans en 2009, égal à l'allocation générale de DTS.

8/ Dans la chaîne de la dépense en 2008–09, et dépenses extrabudgétaires et dette des établissements publics en 2009–11.

9/ Dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au dispositif de protection sociale, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau dans les zones rurales.

Tableau 4. Sénégal : opérations financières des administrations publiques, 2008–16

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014	2015	2016
			Prog.	Eff.	EBS/ 10/208	Prog.			Proj.		
	(Pourcentage du PIB)										
Total des recettes et dons	21.7	21.7	22.1	22.0	22.2	22.8	22.7	22.7	22.8	23.0	22.6
Recettes	19.4	18.6	19.7	19.4	19.9	20.4	20.4	20.4	20.6	20.7	20.4
Recettes fiscales	18.3	18.0	19.1	18.8	19.2	19.3	19.4	19.4	19.6	19.7	19.7
Impôt sur le revenu	4.6	4.8	5.1	5.3	5.1	5.3	5.4	5.5	5.6	5.8	5.8
Taxes sur les biens et services	10.3	10.2	11.1	10.9	11.2	11.0	11.0	11.0	11.0	11.1	11.1
Taxes sur les produits pétroliers	3.3	3.0	2.8	2.6	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Recettes non fiscales	1.1	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
FSE						0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.0
Dons	2.3	3.0	2.4	2.5	2.3	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Total des dépenses et prêts nets	26.5	26.7	26.9	27.2	28.0	29.7	28.3	27.3	27.2	26.7	26.5
Dépenses courantes	16.5	16.6	15.9	15.6	16.0	16.9	16.2	15.5	15.5	15.0	14.9
Traitements et salaires 1/	5.8	6.0	6.2	6.2	6.2	6.1	6.1	6.0	6.0	6.0	6.0
Paiement d'intérêts 1/	0.6	0.8	1.0	0.9	1.2	1.2	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Autres dépenses courantes	10.0	9.7	8.7	8.5	8.7	9.6	8.7	8.1	8.0	7.6	7.5
Dont : biens et services	4.0	4.9	4.6	4.6	5.0	5.3	5.2	4.8	4.8	4.7	4.7
Dont : transferts et subventions	5.6	4.7	3.9	3.8	3.5	4.1	3.4	3.1	3.1	2.7	2.7
Dont : énergie et subventions alimentaires	2.4	1.0	0.2	0.0	0.7	1.3	0.6	0.4	0.4	0.0	0.0
Dépenses courantes PPTE et IADM	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses d'équipement 2/	10.0	10.1	10.8	11.6	11.8	12.0	11.9	11.8	11.7	11.7	11.5
Financées sur ressources intérieures et non concessionnelles	5.3	6.1	6.7	6.9	7.7	7.6	7.6	7.2	7.0	7.0	7.0
Financées sur ressources extérieures et concessionnelles	4.7	3.9	4.1	4.7	4.1	4.4	4.2	4.6	4.7	4.7	4.5
Prêts nets	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.7	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde d'entités du secteur public 5/	0.2	0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire de base 6/	-0.8	-2.9	-1.9	-2.1	-1.4	-2.5	-0.8	-1.2	-1.0	-0.4	-0.7
Solde budgétaire primaire	-3.9	-4.1	-3.9	-4.3	-4.7	-5.7	-4.3	-3.3	-2.9	-2.3	-2.4
Solde budgétaire global (hors dons)	-6.9	-7.9	-7.1	-7.8	-8.1	-9.3	-7.8	-6.9	-6.6	-6.0	-6.1
Solde budgétaire globale (dons compris)	-4.6	-4.8	-4.8	-5.2	-5.8	-6.9	-5.6	-4.6	-4.4	-3.7	-3.8
Financement	4.6	4.8	4.8	5.2	5.8	6.9	5.6	4.6	4.4	3.7	3.8
Financement extérieur	3.8	3.7	2.7	2.7	4.1	5.0	4.5	3.1	3.7	3.5	3.5
Financement intérieur	2.1	2.6	2.3	2.7	1.8	2.0	1.1	1.6	0.7	0.3	0.3
Règlement des retards de paiement 5/	-1.4	-1.6	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.2	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Dépenses prioritaires 6/	8.8	9.5	10.0	10.0	9.4	9.3
Traitements et salaires (pourcentage des recettes)	30.2	32.4	31.7	31.7	30.9	29.8	29.9	29.4	29.2	29.0	29.4

Sources : autorités sénégalaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ À compter de 2006, correspond à l'échéancier du service de la dette post-IADM.

2/ Y compris la recapitalisation de la SENELEC. L'État a fourni 65 milliards de francs CFA en 2007 au titre de dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures tandis que l'aide budgétaire de la Banque mondiale et de la France en 2008-10 est fournie au titre de dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures.

3/ Collectivités locales, entités autonomes du secteur public (par exemple, hôpitaux et universités) et FNR.

4/ Total des recettes moins total des dépenses et prêts nets, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures, rétrocession de prêts, dépenses PPTE et IADM, règlement en 2010 des dépenses extrabudgétaires et de la dette des établissements publics, et dépenses liées au prolongement de l'autoroute.

5/ Dans la chaîne de la dépense en 2008-09, et dépenses extrabudgétaires et dette des établissements publics en 2009-11.

l'environnement, au système judiciaire, au dispositif de protection

Tableau 5. Sénégal : situation monétaire, 2007–11

	2007	2008	2009	2010	2011 Proj.
	(CFAF billions)				
Avoirs extérieurs nets	851	762	859	988	1,139
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	644	653	725	735	903
Banques commerciales	207	109	133	253	236
Avoirs intérieurs nets	1,122	1,245	1,367	1,552	1,784
Crédit intérieur	1,324	1,467	1,604	1,848	2,149
Crédit net à l'État	96	28	112	207	340
Banque centrale	55	-14	119	203	193
Banques commerciales	21	33	-9	0	143
Autres établissements	20	9	2	4	4
Crédit à l'économie	1,228	1,440	1,492	1,641	1,810
Autres postes (net)	-202	-223	-236	-295	-365
Monnaie au sens large (M2)	1,973	2,007	2,226	2,540	2,923
Circulation fiduciaire	485	474	495	561	598
Total des dépôts	1,488	1,532	1,731	1,979	2,325
Dépôts à vue	784	779	864	988	1,224
Dépôts à terme	705	754	867	991	1,100
	pourcentage de l'encours de la monnaie au sens large en d				
Avoirs extérieurs nets	4.1	-4.5	4.8	5.8	5.9
BCEAO	4.3	0.4	3.6	0.4	6.6
Banques commerciales	-0.2	-5.0	1.2	5.4	-0.7
Avoirs intérieurs nets	8.6	6.2	6.1	8.3	9.1
Crédit net à l'État	4.9	-3.5	4.2	4.3	5.2
Crédit à l'économie	6.7	10.7	2.6	6.7	6.6
Autres postes (net)	-2.9	-1.0	-0.7	-2.7	-2.7
Monnaie au sens large (M2)	12.7	1.7	10.9	14.1	15.1
<i>Pour mémoire :</i>	(Unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2; fin de période)	2.7	3.0	2.7	2.5	2.3
Croissance du PIB nominal (en pourcentage)	10.5	10.0	1.2	5.6	7.5
Crédit à l'économie (croissance en pourcentage)	10.5	17.2	3.6	10.0	10.3
Crédit à l'économie/PIB (pourcentage)	22.7	24.2	24.8	25.8	26.5
Variation du crédit net à l'État (sur un an ; milliards de francs)	85.1	-68.3	83.7	94.9	133.1
Taux de refinancement auprès de la banque centrale (fin de p	4.25	4.75	4.25	4.25	4.25

Sources : autorités sénégalaises, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Différence en 2009 entre les variations des avoirs extérieurs nets et des réserves internationales nettes en raison de l'allocation de DTS.

Tableau 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2003–10
(Pourcentage, sauf indication contraire)

	Jun-05 Déc.	Jun-05 Déc.	Jun-05 Déc.	Jun-05 Déc.	Jul-05 Déc.	Jul-05 Déc.
Fonds propres						
Fonds propres/actifs pond. en fonction des risques	11.7	11.5	10.8	12.9	16.3	18.0
Fonds propres régl./actifs pond. en fonct. risques	12.1	11.9	11.1	13.1	16.5	18.2
Fonds propres/total des actifs	7.8	7.7	7.6	8.3	9.3	10.0
Composition et qualité des actifs						
Total des prêts/total des actifs	59.6	57.1	64.0	63.8	59.5	57.5
Concentration : prêts aux 5 plus gros	141.0	131.4	179.9	103.7	71.7	70.6
Distribution sectorielle des prêts						
Industrie	41.1	33.6	35.5	28.9	27.5	21.0
Commerce de détail et de gros	19.9	19.3	17.0	18.9	24.5	18.9
Services, transports et communication	17.2	27.4	28.0	30.0	34.1	34.5
Prêts improductifs bruts/total des prêts 1/	13.3	12.6	11.9	16.8	18.7	20.2
Dont : sans ICS	15.8	15.8
Provisions/prêts improductifs 1/	75.3	75.7	75.4	52.0	53.1	54.9
Dont : sans ICS	64.7	65.3
Prêts improd. nets de provisions/total des prêts 1/	3.3	3.4	3.2	8.8	9.7	9.1
Dont : sans ICS	6.2	6.1
Prêts improd. nets de provisions/fonds propres 1/	27.8	25.1	27.2	67.9	62.3	52.3
Dont : sans ICS	38.4	41.5
Produit bancaire et rentabilité						
Coût moyen des fonds empruntés	1.8	2.0	2.0	2.2	3.4	...
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	8.7	11.7	11.8	11.3	15.4	...
Marge d'intérêt moyenne 2/	6.7	9.7	9.8	9.2	12.0	...
Rendement net d'impôt des actifs moyens	1.8	1.8	1.6	1.6	1.3	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	22.1	17.6	15.8	14.6	16.0	...
Charges hors intérêts/produit bancaire net	48.9	48.7	47.9	49.4	60.3	...
Salaires et traitements/produit bancaire net	21.8	21.5	21.2	21.7	23.0	...
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	31.7	38.3
Actifs liquides/total des dépôts	49.8	51.2
Total des dépôts/total des passifs	82.0	79.6	78.3	75.8	74.9	74.9

Source : BCEAO.

1/ Variations des prêts improductifs en 2006 en raison de ICS. En 2008, ICS a été recapitalisé et la garantie de l'État pour ses prêts bancaires a été levée. Cependant, les prêts en question restent classés parmi les prêts improductifs pour l'instant, bien qu'il ne soit pas nécessaire de les provisionner.

2/ À l'exclusion de la taxe sur les opérations bancaires.

Tableau 7. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010-11 1/
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2010			31 mars 2011			30 juin 2011	30 sept. 2011	31 déc. 2011
	Prog.	Effectif	Situation	Prog.	Effectif	Situation	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation									
Plancher du solde budgétaire de base 2/ 3/	-119	-133	pas respecté	-24	-36	pas respecté
Plancher du solde budgétaire global 4/	-237	-355	-474
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État (en millions de dollars EU) 5/	0	0	respecté	500	0	respecté	500	500	500
Plafond des dépenses engagées en dehors des procédures normales et simplifiées 5/	0	0	respecté	0	0	respecté	0	0	0
Plafond des arriérés de paiements extérieurs de l'État (encours) 5/	0	0	respecté	0	0	respecté	0	0	0
Plafond des instances de paiement	50	48	respecté	50	24	respecté	50	50	50
Plafond des emprunts non concessionnels avec un élément don minimum de 15 % 2/ 5/	0	0	respecté	30	0	respecté	30	30	30
Objectifs indicatifs									
Plafond trimestriel de la part de la valeur des marchés publics conclus par entente directe (%)	20	6	respecté	20	6	respecté	20	20	20
Plancher des dépenses sociales (% des dépenses totales)	35	41	respecté	35	...	35
Ajustement à la hausse maximum du plafond du déficit global en raison de :									
Insuffisance des dons par rapport aux projections du programme	15	15	15
Excès des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	70	70	70
Pour mémoire :									
Dons du programme	19	28	37
Prêts concessionnels	114	170	227

1/ Objectifs indicatifs pour mars et septembre 2011, sauf pour les critères d'évaluation suivis de façon permanente. Voir protocole d'accord technique pour définitions. Objectifs indicatifs en italique.

2/ Cumulé depuis le début de l'année.

3/ L'évaluation des critères fin mars 2011 repose sur des données préliminaires.

4/ Le plafond du déficit budgétaire global sera ajusté conformément à la définition du protocole d'accord technique.

5/ Suivi de façon permanente.

LETTRE D'INTENTION

Dakar, Sénégal
Le 19 mai 2011

Monsieur John Lipsky
Directeur général par intérim
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

Le gouvernement du Sénégal sollicite l'achèvement de la première revue de son programme macroéconomique 2010–2013 appuyé par l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE). À l'appui de cette demande, le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint passe en revue la mise en œuvre du programme au cours des six derniers mois et fixe les objectifs ainsi que les politiques du gouvernement à court et à moyen terme dans le cadre du programme. Ces politiques sont cohérentes avec le nouveau Document de Politique Économique et Sociale (DPES) en cours de finalisation, qui couvrira la période 2011–2015. La nouvelle stratégie de développement du Sénégal devrait être approuvée vers mi-2011 et sera soumis, pour information, aux conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI lors de la deuxième revue de l'ISPE.

Tous les critères d'évaluation (CE) à caractère continu et ceux prévus pour fin décembre 2010 ont été observés, à l'exception du critère d'évaluation relatif au solde budgétaire de base. Le critère d'évaluation relatif au solde budgétaire de base à fin décembre 2010 a été dépassé de 0,2 % du PIB du fait essentiellement de la faible collecte des recettes sur les produits pétroliers. À l'avenir, les réformes dans le secteur de l'énergie devraient aider à générer plus des recettes sur les produits pétroliers, et le gouvernement s'efforcera de compenser plus efficacement les faiblesses des recettes qui pourraient se matérialiser, avec une gestion plus prudente des dépenses non prioritaires. Le gouvernement est résolu à appliquer de politiques saines et à maintenir le déficit budgétaire en ligne avec les objectifs du programme ISPE en vue de le ramener, à moyen terme, en dessous de 4 % du PIB. Les réformes structurelles, axées principalement sur la gestion des finances publiques et la mise en place d'un plan de restructuration du secteur d'énergie ont généralement progressé conformément au programme, en dépit de quelques retards.

Les problèmes pressants dans le secteur de l'énergie pourraient engendrer des conséquences importantes pour l'économie Sénégalaise ; par conséquent, ils nécessitent une réponse forte et urgente de la part du gouvernement. Le gouvernement a déjà identifié des recettes supplémentaires qui seront dédiées au nouveau Fond spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE), chargé d'assurer la sécurisation de l'approvisionnement en combustibles pour les centrales opérationnelles et de financer la location de capacité, et ainsi permettre la réhabilitation

des centrales existantes et limiter les ruptures dans la distribution d'électricité. Le gouvernement a aussi déjà procédé à des réallocations budgétaires pour combler le financement du FSE. Mais il est aussi nécessaire de lancer des investissements qui à partir de 2012 pourront se substituer à la capacité en location qui est très chère. Pour ce faire, un espace budgétaire supplémentaire d'environ 1,0 % du PIB devra être dégagé en 2011 pour financer ces investissements, pour lesquels plusieurs partenaires ont manifesté leur disponibilité à nous appuyer avec des ressources essentiellement concessionnelles. Aux fins de suivi du programme, nous sollicitons une modification au critère d'évaluation relatif au déficit budgétaire pour passer du solde budgétaire de base au déficit budgétaire global (modification du critère d'évaluation). Le gouvernement présentera au Parlement d'ici le 25 mai 2011 une loi de finances rectificative (LFR) en ligne avec le nouveau cadrage macroéconomique du programme, qui comprend la mise en œuvre des mesures d'urgence dans le secteur de l'énergie. Comme l'indique le MPEF ci-joint, les autorités continuent d'appliquer un programme ambitieux de réformes dans la gestion des finances publiques, y compris l'amélioration de la gestion de la dette publique.

Le gouvernement estime que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par l'ISPE. Compte tenu de son engagement en faveur de la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, il prendra rapidement toutes les mesures additionnelles qui pourraient se révéler nécessaires pour réaliser les objectifs du programme. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou chaque fois que le Directeur général le lui demandera, avant d'adopter de telles mesures ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, il communiquera au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et la réalisation des objectifs du programme.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint, le rapport des services du FMI ainsi que l'analyse de la viabilité de la dette réalisés dans le cadre de la présente revue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération,

Abdoulaye Diop
Ministre d'État,
Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes: - Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

MÉMORANDUM SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
Dakar, le 19 Mai 2011

I. INTRODUCTION

1. **Le présent mémorandum actualise le programme économique du Sénégal appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE) sur la période triennale 2010–2013¹.** Le programme soutenu par l'ISPE vise essentiellement à: i) mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement afin de préserver la stabilité macroéconomique ; ii) accroître les recettes en vue de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires ; iii) poursuivre le renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance ; et iv) favoriser le développement du secteur privé en opérant des réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, ainsi que d'autres réformes relatives à l'environnement des affaires. Le mémorandum est subdivisé en trois sections. La première examine l'évolution récente de l'économie et les résultats du programme. La deuxième section est consacrée à l'examen de la politique macroéconomique et des réformes structurelles pour 2011–2012, tandis que la dernière section traite des objectifs macroéconomiques pour le reste de l'année 2011.

2. **Dans un contexte extérieur qui s'avère incertain et face aux défis domestiques importants, le gouvernement demeure résolu à sauvegarder la stabilité macroéconomique et à atteindre les autres objectifs du programme appuyé par l'ISPE.** Avec la récente accélération des prix internationaux des biens alimentaires de base et du pétrole, et face aux défis domestiques liés à la crise du secteur énergétique, le gouvernement reste vigilant et s'engage à prendre les mesures nécessaires pour éviter de perturber la stabilité des finances publiques et de peser sur l'activité économique.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

3. **La performance macroéconomique a été favorable en 2010.** L'économie sénégalaise s'est redressée en 2010, à la faveur notamment du redressement de l'économie mondiale et de la poursuite de la régularisation des engagements extrabudgétaires, en vue d'améliorer la situation financière des entreprises du secteur privé. Globalement, en dépit d'un environnement difficile marqué par la recrudescence des délestages, l'économie sénégalaise a été caractérisée au titre de l'année 2010 par la bonne tenue de l'ensemble des indicateurs macroéconomiques : une croissance du PIB de 4,2% ; une inflation moyenne de 1,2% malgré l'accélération sur le dernier trimestre de l'année. Au plan des réformes de la gestion des finances publiques et structurelles, d'importants résultats ont été obtenus.

¹ Le contenu de ce programme a été exposé dans le MEFP initial du 10 Novembre 2010.

4. **Les résultats relatifs à la première revue de l'ISPE ont été largement en ligne avec les engagements pris dans le cadre du programme, mais le déficit budgétaire s'est avéré légèrement plus élevé que prévu**, à cause d'une moins-value dans les recettes sur les produits pétroliers. Quelques petits retards ont été enregistrés dans la mise en place des réformes structurelles.

Critères d'évaluation et objectifs indicatifs quantitatifs du programme à fin décembre 2010 et fin mars 2011

- a) Le solde budgétaire de base (hors PPTE et IADM) est évalué à -133 milliards à fin décembre 2010, soit en-dessous du plancher de -119 milliards ; et selon des données préliminaires, à -36.1 milliards à fin mars 2011, soit aussi en-dessous du plancher de -24 milliards de FCFA.
- b) A fin décembre 2010 et fin mars 2011, les instances de paiements se sont chiffrées respectivement à 48 milliards de FCFA et à 24 milliards de FCFA contre un objectif plafond trimestriel de 50 milliards de FCFA.
- c) Le gouvernement n'a pas contracté de dette non concessionnelle sur la période et les échéances du service de la dette extérieure ont été toutes honorées à bonne date. De même, les dépenses hors « procédures normales et simplifiées » sont restées nulles pendant la période sous revue.
- d) Le pourcentage de marchés publics passés par entente directe (gré-à-gré) s'est établi en moyenne à 6% au 4ème trimestre 2010 et en moyenne à 6% au 1^{er} trimestre 2011, soit en dessous du plafond trimestriel de 20% fixé dans le programme (objectif indicatif).
- e) Enfin, les dépenses sociales ont représenté 40,6% des dépenses totales à fin décembre 2010, soit au-dessus du plancher semestriel de 35% fixé par le programme (objectif indicatif à fin 2010), reflétant en partie des dépenses plus élevées pour les contractuels dans le secteur de l'éducation.

Repères structurels à fin avril 2011

- a) L'arrêté fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du comité de suivi de l'exécution des dépenses a été signé le 28 janvier 2011 et le comité a commencé son travail (repère 31 janvier 2011).
- b) Le gouvernement a élaboré en janvier 2011 un plan d'urgence pour le secteur de l'électricité couvrant la période 2011-2014 dénommé « Plan TAKKAL » (repère 31 janvier 2011).
- c) Un plan d'actions visant la budgétisation réaliste et le paiement régulier des dépenses permanentes de chaque ministère a été élaboré en février et est en train d'être déroulé (repère 28 février 2011).
- d) Le Ministre des Finances a transmis en Avril la stratégie de réforme de la politique fiscale au Conseil des ministres (repère 31 mars 2011).

- e) Le site internet du gouvernement dédié au projet d'extension de l'autoroute de Diamniadio à AIBD-Thiès-Mbour (repère 31 mars 2011) a été mis en place le 11 avril 2011, reflétant le petit retard dans le lancement du projet.
- f) Le 12 avril 2011, le gouvernement a créé par décret la nouvelle direction de la dette publique. La nouvelle direction regroupe la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure ; elle est chargée, entre autre, de gérer les interventions sur les marchés financiers (repère 15 avril 2011).

III. POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2011–2012

5. **La stratégie de développement du Sénégal continuera à viser la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la population.** En appui à la poursuite d'une croissance économique forte, saine et durable, apte à faire reculer la pauvreté et faire du Sénégal une économie émergente dans le moyen terme, le gouvernement vient de finaliser la première version complète du nouveau Document de Politique Économique et Sociale (DPES) 2011–2015. Le document détaille les politiques qui sont à la base de la stratégie de développement économique et sociale du Sénégal et englobe les objectifs macroéconomiques et les réformes envisagées dans le cadre de l'ISPE. Le DPES, avec le plan d'actions prioritaires y afférent, a été transmis aux partenaires au développement du Sénégal le 27 avril 2011, en vue de recueillir leurs observations avant de le finaliser avant fin juin.

6. **Le Plan d'actions prioritaires du DPES 2011-2015** a retenu les secteurs clés suivants : (i) l'énergie, (ii) les infrastructures routières à l'intérieur du pays et au niveau des corridors d'intégration régionale, (iii) l'agriculture, et (iv) les secteurs sociaux (eau potable et assainissement, éducation, santé). Ces secteurs représentent plus de 80% du plan d'actions.

7. **Les progrès et les nouveaux défis dans la mise en œuvre des principales mesures retenues au programme se présentent comme suit :**

Mener une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement et répondre aux besoins en infrastructures

8. **La poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement reste l'instrument principal pour préserver la stabilité macroéconomique, axée sur le maintien d'une inflation faible et la viabilité de la dette publique.** A cet égard, le déficit budgétaire sera ramené en dessous de 4% du PIB à moyen terme, afin de maintenir la viabilité de la dette et atteindre un solde budgétaire de base conforme au critère de convergence de l'UEMOA.

9. **Le gouvernement s'engage à améliorer la composition et l'efficacité des dépenses.** Dans ce cadre, les dépenses courantes devraient être réduites d'au moins un point de pourcentage du PIB entre 2009 et 2013. Cela permettrait de dégager un plus grand espace budgétaire pour les dépenses d'investissement.

10. **Dans l'ambition d'atteindre les objectifs de développement du millénaire, le gouvernement continuera à mettre l'accent sur les dépenses sociales** en les maintenant au minimum à 35% du total des dépenses publiques à la fin de chaque semestre. Les secteurs sociaux retenus à cet effet sont : l'éducation, la santé, l'environnement, la justice, le développement social, l'hydraulique rurale. Les informations relatives à l'exécution de ces dépenses seront publiées sur un site web du Ministère de l'Économie et des Finances, au plus tard un mois après la fin du semestre. Enfin, le gouvernement poursuivra son programme de cantines scolaires afin d'améliorer le taux de scolarisation et le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés. Sous le même registre, le gouvernement évaluera le programme pilote de transferts en espèces conditionnels au profit des ménages les plus pauvres, en collaboration avec la Banque mondiale.

11. **Pour améliorer la productivité de l'économie et faciliter les exportations vers la sous-région, le gouvernement veut réduire rapidement le déficit d'infrastructures.** A cet égard, les principaux investissements prévus au cours de la période 2011–2015 concernent le secteur énergétique, les routes, l'irrigation et la gestion des ressources en eau. Le programme ISPE intègre des investissements importants, y compris le prolongement de l'autoroute de Diamniadio jusqu'à l'aéroport international Blaise Diagne, Thiès et Mbour.

12. **De nouveaux besoins d'investissements importants sont apparus, notamment dans le secteur de l'énergie marqué par une crise profonde du sous secteur de l'électricité.** Cette crise se manifeste par des délestages fréquents dommageables à l'économie nationale, notamment aux petites et moyennes entreprises qui constituent une source d'emploi importante principalement pour les populations défavorisées. Cette situation, résultant en grande partie d'un déficit en investissements enregistré depuis plus d'une décennie, rend aujourd'hui urgente la mise en place d'une stratégie de rattrapage rapide et conséquente pour soutenir ce secteur.

13. **Au cours du quatrième trimestre 2010, le gouvernement a lancé un diagnostic à 360° du secteur de l'énergie,** avec l'appui de cabinets d'audit et de conseils de renommée internationale, de partenaires au développement et de toutes les compétences nationales du secteur regroupées au sein d'un Comité de Restructuration et de Relance. Les résultats du diagnostic ont permis d'élaborer un Plan d'Urgence, Plan de Restructuration et de Relance du secteur énergétique pour la période 2011–2014 dénommé Plan TAKKAL², qui par la suite a été adopté par le Parlement. Pour 2011, le plan se concentre sur des mesures d'urgence et des investissements pour combler dans les plus brefs délais, le déficit de capacités de production d'énergie électrique. Pour assurer la mise en œuvre du Plan "TAKKAL" dans les délais fixés, un nouveau schéma institutionnel a été mis en place dont un Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Énergie (FSE) qui a pour rôle de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des investissements permettant une sortie rapide de la crise et à la

² Voir paragraphe 32 pour la description des objectifs et de la stratégie du plan TAKKAL.

sécurisation des approvisionnements en combustibles. Les dépenses pour les mesures d'urgence qui sont gérées par le FSE s'élèvent à 113 milliards FCFA en 2011 (près de 1.5 % du PIB). Le FSE pour 2011 vise à combler le déficit tarifaire (45 milliards FCFA)³; recapitaliser la SENELEC grâce à une dotation en combustibles (environ 40 milliards FCFA) et contribuer aux nouveaux investissements. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec plusieurs partenaires au développement, y compris la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), pour la mise en œuvre du plan 'TAKKAL'. Le gouvernement a déjà engagé la révision du système de fixation des tarifs d'électricité pour qu'il reflète de façon réaliste le coût de production de SENELEC. Les principales mesures envisagées consistent à faire passer la période de révision de cinq à trois ans et de déterminer et de verser éventuellement la compensation à SENELEC tous les trois mois. Des réflexions concernant la modification de la grille tarifaire sont également engagées. Elles visent notamment la généralisation de la prime fixe avec une modulation qui permet de prendre en compte les consommateurs les plus vulnérables.

14. Le gouvernement financera son programme d'investissement en menant une politique d'emprunt saine afin de préserver la viabilité de la dette publique. Les ressources concessionnelles mobilisées auprès des bailleurs de fonds et le financement domestique/régional resteront les principales sources de financement. En général, le gouvernement ne contractera ni ne garantira d'emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles. Tout nouvel emprunt extérieur non concessionnel ou toute garantie du gouvernement ou autre entité publique reste soumis à un critère d'évaluation continu. Toutefois, compte tenu de l'importance des besoins, notamment dans le secteur des infrastructures, le gouvernement envisage de contracter des financements extérieurs non concessionnels, sans compromettre la viabilité de la dette. Comme envisagé dans le programme, le gouvernement considérera l'utilisation de financement extérieur non concessionnel seulement pour des projets économiquement rentables (selon l'évaluation d'une entité réputée internationalement) inscrits au programme ISPE. Dans ces cas, le gouvernement explorera les options de financement appropriées pour limiter le coût total de ce financement. Il consultera les services du FMI bien à l'avance en ce qui concerne des exceptions éventuelles.

15. Pour financer des investissements rentables dans le secteur énergétique, le gouvernement entend utiliser une partie de son enveloppe cumulée de financement non concessionnel de 500 millions de dollars EU (sur trois ans) prévue dans l'ISPE. Au début du programme, le gouvernement prévoyait utiliser le financement non concessionnel exclusivement pour financer le prolongement de l'autoroute à péage de Diamniadio jusqu'à l'aéroport international Blaise Diagne, Thiès et Mbour; mais l'urgence des investissements dans le secteur de l'énergie exige des ajustements. Le gouvernement a donc décidé de ralentir le projet de prolongement de l'autoroute et est en train d'explorer la possibilité d'augmenter

³ Sur la base du tarif actuel et d'un prix moyen du baril de 95 dollar en 2011.

la participation des partenaires privés au projet. Dans le respect des délais de l'extension de l'autoroute, le premier audit sera finalisé en octobre 2011 (repère structurel, 31 octobre 2011).

16. L'utilisation de financements non concessionnels dans le secteur de l'énergie sera limitée à des investissements en infrastructure en cohérence avec le Plan TAKKAL, et dont la rentabilité économique et sociale est assurée. Les investissements à financer sont liés aux infrastructures visant l'augmentation de capacités de production d'électricité, y compris la location des capacités d'appoint pour un rétablissement rapide de la situation (arrêt des délestages) et la réhabilitation des centrales existantes, dont la rentabilité est déjà établie. Le diagnostic a estimé les coûts de la crise énergétique à un 1 point de pourcentage en termes de perte de croissance l'année dernière et environ 2 points de pourcentage du PIB en termes de surcout par an dans le moyen terme si aucune solution n'était trouvée pour atténuer les effets de la crise. Le diagnostic a aussi montré que si les investissements de rattrapage ne sont pas réalisés, l'année 2013 sera caractérisée par une demande d'énergie électrique qui ne sera couverte qu'à hauteur de 45 à 50% avec toutes les conséquences négatives sur l'activité économique, la compétitivité des entreprises, l'environnement des affaires et la pauvreté. Pour faire en sorte que les ressources soient consacrées aux investissements prévus, les procédures pour les nouveaux investissements en énergie seront les mêmes que celles convenues dans le mémorandum de politiques économiques et financières daté du 10 novembre 2010 pour les prolongements de l'autoroute. Le financement non concessionnel sera déposé dans un compte spécial, doté d'un sous-compte énergie et d'un sous-compte autoroute. Ce compte servira respectivement à financer exclusivement les paiements liés à l'exécution des investissements identifiés pour le secteur énergie et pour le prolongement de l'autoroute. Pour ce qui concerne les projets du secteur énergie, à compter de fin juillet 2011, le gouvernement publiera mensuellement des informations complètes sur (i) les activités financières du fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE); (ii) les projets qui seront financés par les ressources non-concessionnelles; (iii) l'état d'avancement des projets et de leur exécution; (iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et (v) le solde du sous-compte dédié à l'énergie. Les informations seront affichées, dans un délai de deux semaines suivant la fin du mois, sur un site internet dédié du gouvernement (nouveau repère structurel, 31 août 2011).

17. Comme convenu dans le mémorandum de politiques économiques et financières daté du 10 novembre 2010, le gouvernement souhaiterait également bénéficier de sources de financement alternatives pour financer ses investissements, même si le seuil de concessionnalité de 35 % n'est pas tout à fait atteint. En particulier, le gouvernement recherche un financement non concessionnel d'un maximum de 30 milliards de francs CFA en 2011, comportant un élément don d'au moins 15 % auprès des bailleurs ne disposant pas de guichets fortement concessionnels. Ce financement n'augmenterait pas le critère d'évaluation relatif au déficit budgétaire. La rentabilité économique et sociale des projets ainsi financés devra être assurée. Le gouvernement informera les services du FMI en temps utile, avant de contracter ce type de dette et fournira au préalable les informations nécessaires

pour vérifier le degré de concessionnalité des emprunts ainsi qu'un bref dossier des projets et de leur rentabilité, y compris une évaluation du gouvernement ou du prêteur. Le gouvernement fera figurer dans les futurs MPEF un compte rendu de l'utilisation des fonds ainsi qu'un rapport d'avancement sur la mise en œuvre des projets en question.

18. Le plan du gouvernement visant l'amélioration de la gestion de la dette publique a bénéficié des contributions de récentes missions d'évaluation et d'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. La nouvelle direction de la dette publique créée en avril 2011 sera responsable de la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et des interventions sur les marchés à partir de janvier 2012. La préparation de l'organigramme et du manuel des procédures est en cours et ils seront finalisés au plus tard à fin septembre 2011 (repère structurel, 30 septembre 2011). La direction sera opérationnelle en début d'année 2012 (repère structurel, 15 janvier 2012). Elle assurera l'émission et le remboursement de la dette mais aussi la gestion de la dette rétrocédée et éventuellement des garanties accordées aux entreprises publiques et privées. Ces risques seront pris en compte explicitement dans l'analyse semestrielle de viabilité de la dette. La nouvelle direction de la dette publique sera aussi chargée d'établir des contacts réguliers avec les investisseurs potentiels en titre de la dette publique Sénégalaise. Le gouvernement s'engage enfin à préparer une nouvelle stratégie de gestion de la dette à moyen terme (nouveau repère structurel 30 juin 2012). Cette stratégie passera en revue les caractéristiques du portefeuille d'encours de la dette existante, examinera les perspectives de financement à moyen terme, étudiera les diverses options de financement envisageables, identifiera les risques, mènera des tests de résistance, et proposera les modalités de mise en œuvre de la stratégie.

19. Le gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer la gestion de la trésorerie. Le Trésor est entrain de réconcilier et d'analyser les informations sur les comptes bancaires des administrations publiques qu'il a reçues du système bancaire et des ministères. Sur la base des résultats de ce travail, il procédera à la fermeture ou à la régularisation des comptes ouverts irrégulièrement et rationaliser les autres comptes. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du compte unique du Trésor, qui s'entend comme une philosophie et une modalité de gestion de la trésorerie publique par, notamment, la centralisation des ressources dans les comptes du Trésor et leur réallocation dans l'espace et dans le temps en fonction des besoins réels exprimés par les services publics. Une telle mesure permettrait, aussi, de mettre fin à l'entretien, dans des comptes ouverts dans des banques primaires, d'une trésorerie oisive. Après cette étape, et de façon permanente, le gouvernement s'attachera à améliorer et à renforcer ce système en vue d'optimiser de plus en plus la gestion de la trésorerie publique. Le gouvernement va formuler une stratégie et un calendrier pour la mise en place du compte unique du Trésor (repère structurel, fin septembre 2011).

Accroître les recettes afin de dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires

20. **L'augmentation des recettes fiscales en pourcentage du PIB reste un objectif majeur pour la stabilisation des finances publiques.** Le gouvernement poursuit cet objectif sur la base de trois principaux axes de réforme : (i) la rationalisation des dépenses fiscales ; (ii) l'amélioration de l'administration fiscale et douanière ; et (iii) la modernisation de la politique fiscale visant l'élargissement de l'assiette et une pression fiscale modérée. Dans la mise en place de ces réformes, le gouvernement s'appuiera sur les recommandations des missions d'assistance technique du FMI. En outre, vu l'importance de la TVA dans les recettes fiscales, le gouvernement sollicitera une assistance technique sur la réforme de la TVA, y compris les exonérations et le système de remboursement d'ici fin décembre 2011.

21. **Le gouvernement envisage de finaliser la réforme du Code général des impôts à fin septembre 2012.** La préparation de la réforme de la fiscalité bénéficie de consultations avec les entreprises et les travailleurs. Cette approche participative devrait conduire à une meilleure acceptation des réformes envisagées. Les objectifs principaux restent la simplification du système fiscal, un renforcement de la transparence et l'accroissement des recettes. La réalisation desdits objectifs contribuera à la mise en place d'une fiscalité de droit commun incitative, corrélée à une réduction significative des dépenses fiscales. La réforme reflétera les recommandations de la récente mission d'assistance technique dans le domaine général de la politique fiscale. Pour mieux apprécier les résultats des réformes, le gouvernement réalisera une étude d'évaluation de l'impact des mesures proposées pour la réforme de la TVA et de l'impôt sur le revenu. L'évaluation permettra d'apprécier l'impact potentiel du nouveau dispositif sur le plan budgétaire et administratif, notamment par rapport à l'allègement des procédures et au coût de gestion de ces impôts (nouveau repère structurel, février 2012).

22. **Le gouvernement vise une importante réduction des dépenses fiscales pour accroître les recettes, ainsi que pour augmenter la transparence et l'efficacité du système fiscal.** Il a analysé les coûts et avantages d'une large partie des dépenses fiscales en consultation avec des partenaires nationaux et internationaux, et entend commencer à les réduire. A partir de 2011, aucun nouvel accord d'incitation fiscale ne sera mis en place. A la faveur de l'introduction d'un droit commun incitatif dans le cadre du nouveau code des impôts en préparation, toutes les exonérations contenues dans les régimes fiscaux de faveur seront abrogées tout en s'assurant du respect des engagements de l'Etat, mais avec la possibilité de renégocier les conventions déjà conclues.

23. **La modernisation de l'administration fiscale se poursuit sur la base du plan stratégique établi par la DGID.** Un bureau en charge de la stratégie et de la modernisation fiscale sera créé avant fin juin 2011 pour mieux guider la réforme de l'administration fiscale. Les progrès sur l'informatisation des procédures se sont accélérés, grâce à l'assistance technique du FMI. Une meilleure utilisation de l'outil informatique augmentera l'efficacité

du recouvrement et du contrôle fiscal et permettra une meilleure analyse des recettes. Le plan de rationalisation de l'organisation des services extérieurs de la DGID vise la création, avant fin 2012, d'une direction des grandes entreprises et des directions opérationnelles interrégionales implantées à Dakar et dans certaines localités importantes de l'intérieur du Sénégal. Pour segmenter davantage les contribuables et améliorer la gestion des risques, la DGID mettra en place à fin 2011 deux centres pour le suivi des moyennes entreprises avec un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 1 milliard dans le département de Dakar et réorganisera les Centres des Services Fiscaux (CSF) existants.

24. Le gouvernement a fait d'importantes avancées avec la mise en œuvre du plan stratégique de la DGD pour la modernisation de l'administration des douanes. Il a à cet effet signé un contrat de performance avec la DGD dans lequel le gouvernement s'engage à financer ce processus de modernisation en contrepartie de la réalisation des objectifs assignés à l'administration douanière. Les objectifs principaux sont: (i) le déploiement effectif du système GAINDE 2010; (ii) le renforcement de la lutte contre la fraude— y compris avec la mise en place en juin 2011 d'un système de jaugeage électronique des produits pétroliers; (iii) l'amélioration de la détection et de la gestion des risques avec l'utilisation d'une application Gestion du Risque propre à GAINDE d'ici fin 2011; et (iv) la continuation du projet de dématérialisation des procédures administratives et douanières avec comme objectif de compléter à fin septembre 2011 les procédures de pré-dédouanement, dédouanement et enlèvement des marchandises.

Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance

25. L'amélioration de la gestion des finances publiques se poursuit sur la base du plan de réformes budgétaires et financières (PRBF) de septembre 2009 et sa mise à jour régulière, y compris sur la base des résultats du PEFA 2011. Le gouvernement s'engage à redoubler d'efforts afin de respecter le plan d'actions pour la mise en œuvre des nouvelles directives de l'UEMOA. Dans sa démarche, le gouvernement procédera à la mise-à-jour du PRBF pour tenir compte des résultats de l'évaluation PEFA qui devraient être validés dans les semaines à venir.

26. Le gouvernement maintiendra les efforts notés dans la reddition des comptes de gestion et la présentation des projets de lois de règlement pour vote au Parlement. A cet effet, il continuera à appuyer la DGCPT dans les réformes visant l'amélioration de son système d'informations et en la dotant davantage en personnels opérationnels.

27. Le gouvernement a enregistré des progrès dans son objectif d'améliorer la planification et l'exécution des dépenses de fonctionnement et il poursuit ses efforts dans ce domaine. Le recensement exhaustif des polices d'abonnement a bien avancé pour l'eau et le téléphone, alors que celui relatif aux polices d'électricité a connu un retard imputable aux difficultés de la SENELEC. Sur la base des premiers résultats couvrant l'eau et le téléphone, le gouvernement a résilié les polices qui concernaient des services désuets ou

ne relevant pas de l'Administration. À fin mars 2011, le fichier de polices d'abonnement de l'Etat à la SDE a été fiabilisé ; pour ce qui concerne celui de la SONATEL, les ministères et autres institutions publiques ont été interpellés pour procéder à des rapprochements et l'exploitation des résultats est en cours. S'agissant des dépenses permanentes, le gouvernement est en train de mettre en place une application informatique pour leur meilleur suivi. Le gouvernement a aussi commencé à exploiter les résultats de la revue des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation conduite en collaboration avec la Banque Mondiale ainsi que les résultats préliminaires des vérifications de l'IGF concernant les bourses et les allocations d'étude ainsi que les salaires des contractuels de l'éducation. Le gouvernement utilisera les résultats de ces analyses pour mettre en place un système de suivi fiable de l'exécutions des ces dépenses en 2011 et définir une procédure transparente à suivre pour déterminer les enveloppes budgétaires à allouer à ces dépenses dans le cadre de la préparation du budget 2012.

28. **L'apurement des dépenses extrabudgétaires de 2008 se poursuit selon l'échéancier.** Le comité chargé de la vérification et du paiement des dépenses extrabudgétaires de 2008 complétera ses activités à fin Avril et les paiements se termineront en juin 2011.

29. **Un audit de l'IGF sur les dépenses de 2009 a confirmé que les problèmes signalés par le passé avaient globalement été corrigés,** mais a tout de même constaté de modestes dépenses extrabudgétaires en 2009 ainsi que de nouvelles dettes des institutions et agences publiques. Les dépenses extrabudgétaires de 2009 ont été évaluées à 69.9 millions de FCFA, moins de 0,01 pourcent du PIB. Le gouvernement régularisera ces dépenses, sous conditions de présentation de pièces justificatives du service rendu, en rapport avec l'Agence judiciaire de l'Etat. À fin juin, le gouvernement publiera un communiqué de presse résumant les résultats du processus d'apurement des dépenses extrabudgétaires 2008, et reportera aussi les résultats de l'audit IGF de la gestion 2009 (repère structurelle, 30 juin 2011). Pour éviter la réémergence des dépenses extrabudgétaires, une circulaire du Premier Ministre sera diffusée auprès de l'ensemble du gouvernement pour rappeler les sanctions à encourir par les commanditaires d'engagements extrabudgétaires.

30. **Le gouvernement a fait du progrès, bien qu'encore modeste, dans l'amélioration du processus de planification, d'évaluation et de sélection des projets d'investissements publics.** L'élaboration du « Guide de préparation des projets » a été plus lente que prévu ; son édition et sa dissémination pourraient être complétées seulement à la fin décembre 2011 (repère structurel, fin décembre 2011) du fait de l'insuffisance des crédits. En outre, le gouvernement bénéficiera d'une nouvelle assistance technique de la Banque mondiale pour la préparation du « Guide d'évaluation des projets ». Cette assistance sera disponible au cours du deuxième semestre 2011. En ce qui concerne l'analyse au niveau technique du rendement économique et social des projets d'investissement achevés, le gouvernement s'engage à finaliser l'évaluation ex-post d'au moins deux projets achevés avant fin octobre 2011.

Développement du secteur privé

31. **Le gouvernement est déterminé à promouvoir le développement du secteur privé à travers des réformes structurelles**, notamment dans les secteurs de l'énergie et de la finance, ainsi que d'autres réformes relatives à l'environnement des affaires.

Secteur de l'énergie

32. **Le secteur de l'énergie a connu des difficultés au cours des dernières années, lesquelles difficultés se sont amplifiées au courant du dernier trimestre de 2010 avec la recrudescence des délestages.** Pour faire face à cette situation, le gouvernement a réalisé un diagnostic approfondi du secteur avec l'aide de cabinets internationaux et locaux, et a mis en place un Plan d'urgence de relance et de restructuration du secteur de l'énergie sur la période 2011–2014 dénommé Plan « TAKKAL ». Ce plan repose sur les cinq axes stratégiques suivants :

- a. **La mise à niveau rapide du mix de production.** Il s'agit à court terme de procéder à la location des capacités d'appoint de 150 MW pour un rétablissement rapide de la situation (arrêt des délestages). Cette location permettra aussi de procéder à la réhabilitation du parc existant, et ainsi récupérer des capacités additionnelles d'environ 40 MW. Parallèlement, le Gouvernement lancera des opérations d'acquisition de capacités intermédiaires sous forme, notamment, de barges (2), de Centrales conteneurisées dits 'Power Package Station' (PPS) pou 70Mw, d'une centrale à capacité totale de 6Mw (2x 3Mw) à Tambacounda, d'une d'extension des centrales actuelles de Bel air et de Kahone, et du rachat et de la conversion au gaz de la centrale GTI. Ces acquisitions et extensions permettront d'assurer une baisse significative des coûts de production d'énergie et un renforcement des capacités de production électrique. A moyen et long terme, les volets retenus sont l'accélération du projet charbon, le déploiement d'une centrale diesel HFO (150–200 MW), la sécurisation de l'approvisionnement en gaz et la mise à niveau des lignes de transport et de distribution électriques.
- b. **La gestion agressive de la demande.** Le plan de gestion agressive de la demande est basé sur : (i) une campagne de communication et de sensibilisation, (ii) une tarification nouvelle favorisant l'économie d'énergie ; (iii) le déploiement rapide et massif des lampes basse consommation (LBC) et une interdiction des importations de lampes incandescentes; et (iv) un système de contrat incluant un niveau d'effacement avec les gros consommateurs disposant de capacités propres de production d'électricité. La mise en œuvre de ce volet nécessite l'installation de compteurs intelligents, de compteurs à prépaiement et d'un dispositif de communication permettant la télé-relève et l'effacement.
- c. **Le mécanisme de soutien financier.** Afin de pourvoir au financement du plan « TAKKAL », le gouvernement a mis en place le Fonds spécial de Soutien au secteur

- de l'Énergie (FSE) qui dispose de ressources provenant du budget de l'État, des taxes parafiscales spécifiques qui lui sont affectées et des apports des partenaires extérieurs. Le FSE soutiendra la SENELEC dans ses approvisionnements en combustible (à court terme), et le financement de ses investissements. L'utilisation de ces ressources fera l'objet d'audits réguliers indépendants soumis au conseil d'administration du FSE qui comprend, entre autres, les représentants des consommateurs et du patronat.
- d. **La restructuration de SENELEC.** Cet axe du Plan s'appuiera sur le soutien de l'État, à travers le FSE, pour la négociation avec les fournisseurs et les banquiers de SENELEC des conditions de restructuration financière permettant de retrouver un équilibre financier durable. SENELEC sera également engagé à procéder à des ajustements internes en vue de rationaliser sa gestion.
- e. **La gouvernance et la communication.** La mise en œuvre du Plan « TAKKAL » reposera sur la gouvernance et la communication. Le Conseil national de l'Énergie, placé sous l'autorité du Président de la République, définira les grandes orientations du Plan et suivra sa mise en œuvre en s'appuyant sur un Secrétariat permanent à l'Énergie (SPE), chargé du pilotage opérationnel du Plan sous la supervision conjointe du Ministre des finances et du Ministre de l'énergie. Le SPE comprend une cellule de communication chargée de mettre en œuvre toutes les actions de communication à l'endroit des ménages et des acteurs du secteur de l'Énergie.

Secteur de l'eau et de l'assainissement

33. **Le gouvernement s'engage à prendre des mesures visant à maintenir l'équilibre financier du secteur de l'eau et de l'assainissement.** Une première analyse a estimé la dette de l'Etat, après compensation à la date du 9 mars 2011, à 4,1 milliards de FCFA envers la SONES, 1,1 milliard de FCFA à la SDE et 5,1 milliards de FCFA à l'ONAS. Une convention de règlement de dettes croisées a été signée le 21 avril 2011. Le gouvernement a payé un montant de 4,38 milliards de FCFA (hors TVA) et s'est engagé à définir les modalités pour régler d'ici fin mars 2012 la dette restante envers le secteur, estimée à 6,0 milliards de FCFA. Le gouvernement s'est aussi engagé à payer à bonne date toute facture courante de consommation d'eau des administrations publiques à concurrence du montant de 15 milliards de FCFA, budgétisé dans la LFI. Le gouvernement s'engage à trouver les ressources nécessaires pour payer le reliquat éventuel, y compris à travers une révision des tarifs de l'eau sur la base des simulations d'ajustement tarifaire en cours. Un projet d'arrêté portant ajustement des tarifs de l'eau et de l'assainissement a été préparé par le Ministère en charge de l'Hydraulique et transmis au Président de la République, pour avis.

Secteur financier

34. **Le gouvernement poursuit la mise en œuvre du plan d'action de la deuxième concertation nationale sur le crédit de mars 2010.** Le plan couvre un ensemble de réformes concernant les mécanismes de financement, le secteur bancaire, le secteur des

assurances, les institutions de microfinance et autres intermédiaires financiers, ainsi que le cadre juridique et les modalités d'accès aux services financiers. S'agissant de la mise en place du cadre juridique pour la création de registres privés sur le crédit et d'organismes de notation, une étude sur l'état des lieux du cadre juridique a été effectuée et discutée lors d'un atelier tenu avec les acteurs concernés. Les conclusions indiquent la nécessité d'un régime de réglementation minimale. Une première ébauche de projet de loi a été transmise par le consultant et la validation de la traduction française est en cours avant son examen par le groupe de travail en mai 2011. Les prochaines étapes consisteront en l'adaptation du projet de texte à notre environnement juridique, économique et financier, la poursuite des rencontres sectorielles avec les acteurs et les échanges avec la BCEAO sur son rôle dans le dispositif, la transmission du projet aux structures concernées pour observations et l'introduction du projet de loi dans le circuit d'adoption. A cet effet un nouveau chronogramme sera proposé par ledit groupe de travail pour permettre l'adoption du projet avant fin décembre 2012. Le calendrier pour l'adoption d'une loi favorisant le crédit bail au 30 juin 2011 sera bien respecté (repère structurel, fin juin 2011) et cette législation sera capitalisée avec la BCEAO qui envisage de soumettre, au Conseil des Ministres de l'UEMOA, un projet de texte communautaire sur le crédit bail.

35. **En 2011 le gouvernement a poursuivi le processus de mutation institutionnelle du Fonds de promotion économique (FPE) en banque.** Le capital évalué à 6 milliards de FCFA a été totalement souscrit et libéré, et le dossier de demande d'agrément pour la nouvelle banque est en cours de finalisation. Cette décision n'est pas conforme à la recommandation du Conseil des Ministres de l'UEMOA de réduire la participation de l'Etat au capital des banques. Dans cette perspective, le gouvernement a contacté certaines institutions qui pourraient prendre des participations dans la nouvelle banque, y compris l'option de reprendre une partie des actions de l'Etat.

36. **L'étude relative à l'évaluation des performances de Poste finances a été retardée** mais le Ministère des Finances est entrain d'identifier la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour finaliser le processus de sélection du consultant. Les résultats de l'étude seront mis à profit par le comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la restructuration de Poste finances qui devra proposer aux autorités la réintégration de Poste finances au sein de la Poste ou sa mutation en établissement de crédit.

37. **La Direction nationale de la BCEAO poursuit l'exercice des tests de résistance des banques sénégalaises aux chocs.** Dans ce cadre, une analyse préliminaire des informations auprès de la BCEAO a estimé la valeur des bons du Trésor de la Côte d'Ivoire détenus par les banques sénégalaises à environ 100 milliards de FCFA ; mais que globalement le secteur bancaire dans son ensemble reste suffisamment capitalisé pour parer au cas le plus défavorable d'un défaut de paiement sur ces titres, avec certaines banques plus exposées que d'autres. Conscient des principaux risques dans le secteur bancaire sénégalais, la BCEAO va étendre son cadre de tests de résistance pour inclure, dans le risque de crédit, les expositions tant au niveau sectoriel que des gros débiteurs.

38. **Pour améliorer la supervision du secteur de la microfinance, le gouvernement va rationaliser son action en vue d'une utilisation plus efficace des ressources qui y sont affectées.** Dans ce cadre, il lancera en septembre 2011, au plus tard, une étude pour analyser les ressources affectées à la microfinance en vue de les rationaliser. L'étude devra être finalisée en janvier 2012 (repère structurel, 31 janvier 2012) et aura comme objectif de :

- recenser les ressources affectées à la microfinance ;
- évaluer leur impact sur le secteur ;
- éliminer tous les appuis non jugés nécessaires et, le cas échéant, proposer des mesures de réaffectation des ressources concernées à des actions plus utiles, notamment en vue de renforcer la supervision et le contrôle du secteur de la microfinance par la Direction de la Réglementation et de la Supervision des SFD.

En outre, un plan d'actions visant à permettre un contrôle sur place de l'ensemble des systèmes financiers décentralisés, selon une périodicité minimale précise, sera élaboré au plus tard à fin août 2011. A cet effet, un groupe de travail, comprenant l'ensemble des services compétents dans ce domaine, sera mis sur pied à l'effet de discuter et de valider les orientations de ce plan d'actions qui devra être également proposé aux services du FMI pour des contributions éventuelles.

Autres facteurs d'amélioration du climat des affaires et de la gouvernance

39. **Le gouvernement accorde une attention particulière aux réformes structurelles visant l'amélioration du climat des affaires.** L'objectif pour les prochaines années reste l'amélioration du climat des affaires par la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre du Conseil présidentiel de l'investissement. Les réformes identifiées dans le mémorandum de Novembre 2010 se poursuivent avec un focus particulier sur la dématérialisation des procédures. Des avancées ont été réalisées avec la mise en place à la mairie de Dakar d'un guichet unique pour instruire les demandes d'autorisations à construire. Avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le projet de promotions des investissements privés, le ministère de la justice est en train de moderniser le greffe commercial par le déploiement d'une application permettant la généralisation de la gestion informatisée des procédures de délivrance des actes du Registre du Crédit Mobilier et du Commerce (RCCM). Cette informatisation, pour le moment en phase pilote, permettra de réduire les délais de traitement des dossiers et d'instruire des demandes d'actes électroniquement et en ligne. Le déploiement à l'échelle nationale est envisagé pour fin septembre 2011. En outre les efforts d'informatisation du ministère de la justice devraient aussi permettre l'élaboration de statistiques sur les délais de traitement des contentieux commerciaux en 2012.

40. **Pour renforcer la gouvernance économique, le gouvernement poursuivra des réformes visant la transparence des opérations économiques et financières et la bonne gouvernance dans l'administration.** Les domaines principaux ciblés en 2011 sont les suivants :

- a) ***Réforme de la Cour des comptes.*** Les propositions d'amendement de la loi sur la cour des comptes pour améliorer sa fonctionnalité et son efficacité dans sa mission d'audit des comptes de l'Etat sont en cours d'analyse et le gouvernement s'engage à soumettre le projet de loi au Parlement avant fin 2011. Une meilleure fonctionnalité permettra à la Cour des Comptes de procéder plus rapidement aux audits annuels des comptes publics et à donner ses avis sur les projets de loi de règlement tel que prévu par la loi organique relative aux lois de finances.
- b) ***Code des marchés publics.*** Les projets de décrets d'application du code des marchés publics pour encadrer les concepts de « sécurité nationale » et de « défense des intérêts essentiels de l'Etat » seront bientôt soumis au conseil de ministres pour adoption. Les projets de textes tiennent compte des avis des partenaires au développement. Le gouvernement réitère son engagement de limiter à 20% le pourcentage des marchés conclus par entente directe (gré-à-gré) et de donner à l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) les ressources nécessaires à son fonctionnement autonome;
- c) ***Lois contre le blanchissement d'argent et activité de la CENTIF.*** Le gouvernement autorisera la CENTIF à publier sur son site des statistiques semi-annuelles donnant le nombre de cas suspects reçus, le nombre de cas soumis au procureur général, le nombre des suites judiciaires et le nombre des condamnations;
- d) ***Transparence dans les transactions foncières et publicité des cessions du domaine privé de l'État.*** Les travaux pour la mise en place d'un inventaire du domaine privé de l'état se poursuivent. Le rapport issu de ces travaux va fournir les informations relatives notamment au nombre de dossiers concernant les cessions définitives sur le domaine privé de l'Etat réalisées dans le courant de l'année 2011, en mettant en exergue les superficies cédées, la situation géographique des terrains et les recettes correspondantes. .

III. Objectifs macroéconomiques pour le reste de 2011

Contexte macroéconomique

41. **La reprise économique entamée en 2010 devrait se conforter en 2011**, à la faveur de la poursuite du redressement de l'économie mondiale et, au plan interne, le démarrage de la mise en œuvre du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) de 3ème génération et de l'exécution des projets retenus dans le Millenium Challenge Account ainsi que l'amélioration de la fourniture d'électricité à travers la mise en œuvre du Plan Takkal. Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 4,5% en 2011 contre 4,2% en 2010. L'inflation devrait augmenter à environ 3.8 pourcent à cause des développements des prix alimentaires et pétroliers au marché international. Le déficit des transactions courantes (y compris les transferts officiels) devrait se creuser mais la balance globale des paiements devrait être positive et contribuer à la consolidation des réserves de change de l'Union.

42. **Ces projections sont exposées à des risques substantiels.** La poursuite du relèvement des prix des matières premières pourrait ralentir la reprise de l'économie mondiale et aurait des répercussions négatives sur ces projections. Une baisse marquée des envois de fonds, de l'aide officielle, du financement disponible sur le marché régional, des exportations ou de l'investissement direct étranger pèserait sur la croissance et la balance des paiements. En outre, un manque de progrès dans la mise en œuvre des réformes du secteur de l'énergie constituera un risque négatif à l'activité économique et sur les finances publiques.

Politique budgétaire

43. **La politique budgétaire doit concilier les besoins prioritaires, y compris en énergie et en infrastructures, avec les impératifs de stabilité macroéconomique et de la viabilité de la dette.** Le risque de surchauffe de l'économie étant limité et la menace de surendettement faible, une marge budgétaire –bien que temporaire et limitée - existe pour permettre une prise en charge des besoins les plus urgents du secteur de l'énergie. L'espace budgétaire disponible en 2011 a été estimée à un maximum de 6.9 % du PIB, en tenant compte des opérations du FSE.

44. **Le gouvernement soumettra au Parlement une loi des finances rectificative (LFR) conforme au cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI, au plus tard le 25 mai 2011** (action préalable). Pour permettre à la politique budgétaire de bien refléter les nouvelles priorités et urgences, la LFR 2011 régularisera les réallocations budgétaires mise en œuvre en février 2011 à travers des décrets d'avance et les arrêtés d'annulation de crédit correspondants. Ces opérations ont permis au budget de créer un espace de 25 milliard de FCFA alloués au FSE pour les dépenses urgentes en faveur du secteur de l'énergie et de prendre en charge des dépenses tardives du Festival Mondial des Arts Nègres à hauteur de 20 milliards de CFA. La LFR 2011 incorporera aussi les dépenses additionnelles d'investissement dans le secteur de l'énergie, y compris la réallocation envisagée de 62 milliards de CFA – initialement destinés au financement du projet d'extension de l'autoroute – vers des projets bien identifiés et à haute rentabilité du secteur de l'énergie. Les autres investissements additionnels dans le secteur de l'énergie sont prévus dans le plan d'actions prioritaires du DPES.

45. **Le gouvernement est déterminé à préserver la transparence des finances publiques et, aux fins de suivi du programme, il s'engage à intégrer les opérations du FSE dans le TOFE et dans l'objectif du solde budgétaire.** Le gouvernement communiquera aux services du FMI, à intervalle mensuel, les principales informations financières relatives au FSE. Celles-ci comprendront des données détaillées sur (i) toutes les recettes du FSE (y compris l'exécution de transferts budgétaires), et (ii) les dépenses totales du FSE, ventilées en dépenses courantes (salaires, compensations tarifaires, location de capacités et autres dépenses courantes) et les dépenses en capital (nouveaux investissements, dépenses de réhabilitations, de recapitalisation, etc.). Les transactions du FSE seront

consolidées dans le TOFE de référence et prises en considération dans l'appréciation du critère d'évaluation du programme relatif au solde budgétaire global.

46. **Le gouvernement a pris des mesures administratives pour limiter l'impact du renchérissement des produits alimentaires et pétroliers sur les consommateurs, en adoptant notamment des contrôles de prix.** Très conscient des coûts des couts fiscaux et du manque d'efficience –des mesures prises en 2007 et en 2008, le gouvernement est déterminé à centrer ses interventions budgétaires éventuelles seulement vers la protection des couches sociales les plus vulnérables de la population. Par ailleurs, toute mesure prise dans cette direction devra se conformer à l'objectif de déficit budgétaire défini dans le programme et la LFR. Dans ce contexte, le gouvernement a annulé en avril 2011 les mesures de stabilisation des prix des produits pétroliers introduites en mars 2011 et a rétabli pleinement le système de vérité de prix à la pompe.

Suivi du programme

47. **Les définitions de la dette extérieure aux fins du programme et du solde budgétaire ont été révisées comme décrit dans le protocole d'accord technique (PAT) en annexe.** La dette extérieure est définie comme étant la dette libellée en monnaie étrangère et par conséquent, toute dette libellée en FCFA sera exclue des exigences de concessionnalité. En ce qui concerne l'objectif du solde budgétaire, le gouvernement mettra l'accent sur l'objectif de déficit budgétaire global (dons compris) tel que défini dans le PAT.

48. **Des critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2011 et fin décembre 2011 et des indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2011 ont été établis** afin de suivre la mise en œuvre du programme en 2011 (voir le tableau 1 du MPEF infra). Le gouvernement et les services du FMI se sont aussi accordés sur les mesures préalables et les repères structurels figurant au tableau 2 du MPEF. La seconde revue de l'ISPE devrait normalement être conclue avant la fin décembre 2011, et la troisième revue avant la fin juin 2012.

Tableau 1 du MPEF : Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2010-11 ^{1/}
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	31 décembre 2010			31 mars 2011			30 juin 2011	30 septembre 2011	31 décembre 2011
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.
Critères d'évaluation									
Solde budgétaire de base (plancher) ^{2/ 3/}	-119	-133	non réalisé	-24	-36	non réalisé
Solde budgétaire global (plancher) ^{4/}	-237	-355	-474
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le gouvernement (en million de dollars EU, plafond) ^{5/}	0	0	réalisé	500	0	réalisé	500	500	500
Dépenses faites hors procédures normale et simplifiée (plafond) ^{5/}	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond) ^{5/}	0	0	réalisé	0	0	réalisé	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	48	réalisé	50	24	réalisé	50	50	50
Dette extérieure non concessionnelle comportant un élément don d'au moins 15 % (plafond) ^{2/ 5/}	0	0	réalisé	30	0	réalisé	30	30	30
Objectives indicatifs									
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	20	6	<i>réalisé</i>	20	6	réalisé	20	20	20
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	41	<i>réalisé</i>	35	...	35
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, due à:									
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	15	15
Excédent des prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	70	70	70
Pour mémoire:									
Dons programmés	19	28	37
Prêts concessionnelles	114	170	227

^{1/} Objectifs indicatifs pour mars 2011 et septembre 2011, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique. Objectifs indicatifs indiqués en italiques.

^{2/} En valeur cumulée depuis le début de l'année.

^{3/} L'évaluation du critère à fin mars 2011 est basée sur des données préliminaires.

^{4/} Le plafond sur le déficit budgétaire global sera ajusté suivant la définition du PAT.

^{5/} Suivi de manière continue.

Tableau 2 du MPEF : Repères Structurels, 2011-2012

Mesures	MPEF Rapp. du pays §	Date d'application	Repère pour revue	Importance macroéconomique
CONTENIR LE DEFICIT BUDGETAIRE				
Soumettre au Parlement un projet de loi de finances rectificative pour 2011 conforme au cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI	44	25 mai 2011	Action préalable	Stabilité macroéconomique
ACCROITRE LES RECETTES FISCALES, AMELIORER LA QUALITE DES DEPENSES ET LA GESTION DE LA DETTE				
Mettre en place l'organigramme et les procédures relatives à l'entité regroupant la gestion du portefeuille de la dette publique intérieure et extérieure et gérant les interventions sur les marchés	18	30 septembre 2011	2 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette
Préparer un guide d'évaluation des projets productifs	30	31 décembre 2011	3 ^{ème}	Améliorer la planification des investissements
Opérationnalisation de la nouvelle entité de dette	18	15 janvier 2012	3 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette
Préparation d'une stratégie de la dette à moyen termes	18	30 juin 2012	4 ^{ème}	Améliorer la gestion de la dette
CONSOLIDER LES PROGRÈS EN MATIÈRE DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES				
Régler le reliquat éventuel des dépenses extrabudgétaires et publier un communiqué de presse résumant les résultats du processus, y compris les résultats de l'audit de la gestion 2009	29	30 juin 2011	2 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques et finaliser la normalisation des relations financières avec le secteur privé

Formuler une stratégie et un calendrier pour la mise en place du compte unique du Trésor	19	30 septembre 2011	2 ^{ème}	Renforcer la gestion des finances publiques
Le gouvernement réalisera une étude d'évaluation d'impact des réformes de la TVA et de l'impôt sur le revenu (nouveau repère structurel, février 2012)	21	28 février 2012	3 ^{ème}	Renforcer le système fiscal
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE PAR L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES, UNE MEILLEURE GOUVERNANCE ET PLUS GRANDE EFFICIENCE DES SECTEURS FINANCIER ET DE L'ENERGIE				
Publier des informations complètes sur i) le fonds de soutien de l'énergie (FSE); ii) les projets; iii) l'état d'avancement des plans et de leur exécution; iv) les détails du financement et l'actualisation des coûts des travaux; et v) le compte bloqué, à intervalle mensuel, dans un délai de deux semaines sur un site internet spécialisé du gouvernement	16	31 juillet 2011	2 ^{ème}	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures
Finaliser la législation favorisant le développement de l'activité de crédit-bail	34	30 juin 2011	2 ^{ème}	Améliorer l'efficacité du secteur financier
Finaliser un premier audit de l'utilisation des ressources affectées au prolongement de l'autoroute trois mois après le début des travaux et publier le rapport sur le site Internet du gouvernement	15	31 octobre 2011	2 ^{ème}	Améliorer la transparence dans les investissements d'infrastructures
Finaliser une étude pour analyser les ressources affectées au secteur de la microfinance et leur impact, en vue de les rationaliser	38	31 janvier 2012	3 ^{ème}	Rationaliser les appuis au secteur de la microfinance

pièce jointe II

SENEGAL

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Dakar, le 19 Mai 2011

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs, ainsi que les indicateurs quantitatifs et repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Économique (ISPE) en 2011-2013. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant de suivre le programme.

I. CONDITIONNALITÉ DU PROGRAMME

2. Les critères d'évaluation quantitatifs pour fin juin 2011, et fin décembre 2011 et des indicateurs quantitatifs pour fin septembre 2011 sont dressés au Tableau 1 du MPEF. Les actions préalables et les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés dans le Tableau 2.

II. DEFINITIONS, FACTEURS DE CORRECTION, ET TRANSMISSION DES INFORMATIONS

A. L'État

3. L'État est défini, sauf indication contraire, comme l'administration centrale de la République du Sénégal, et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale, ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (ex : hôpitaux et universités publics).

B. Solde Budgétaire Global (Définition Programme)

Définition

4. Le déficit global dons inclus (définition programme) est la différence entre les recettes totales de l'État (recettes plus dons) et les dépenses totales et prêts nets. Les opérations du Fonds de soutiens au secteur de l'Energie vont être intégrées dans le TOFE. Les recettes excluent les revenus de privatisation, de vente de licences de téléphonie mobile ou de tout autre actif de l'État. Les dépenses du gouvernement sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor et les dépenses exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation est défini comme un plancher pour le solde budgétaire global depuis le début de l'année.

Exemple de calcul

5. Le plancher pour le solde budgétaire global dons inclus (définition programme) au 31 décembre 2011 est de 474 milliards de francs CFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes totales de l'État (1558 milliards de francs CFA) et les dépenses totales et prêts nets (2032 milliards de francs CFA).

Ajustement

6. Le plancher pour le solde budgétaire, dons compris, est ajusté à la baisse par le manque à gagner sur le montant programmé de dons (budgétaire), jusqu'à un montant maximum (de CFAF 15 milliards au taux de change courant) indiqué au Tableau 1 du MPEF. Le déficit global, dons inclus, ne sera pas ajusté au cas où les dons seraient plus élevés que ceux prévus au programme.

7. Le plancher pour le solde budgétaire global, dons compris, est ajusté à la baisse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant maximale de CFAF 70 milliards au taux de change courant (MPEF, Tableau 1). Pour les besoins de ce critère d'évaluation les emprunts concessionnels en CFA et en devises sont pris en compte.

Délai de transmission des informations

8. Dans le cadre du programme, les autorités transmettront mensuellement aux services du FMI, *et ceci dans un délai maximum de trente jours, les données provisoires sur le solde budgétaire* de base (définition programme) et ses composantes. Les données seront tirées de la balance provisoire des comptes du Trésor pour les recettes et dépenses qui entrent dans le calcul de ce solde, ainsi que pour les dépenses financées sur les ressources liées aux initiatives PPTE et IADM. Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales

Définition

9. Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation, à l'environnement, au système judiciaire, au filet de protection sociale, à l'assainissement et à l'hydraulique rurale. Ce critère est défini comme un plancher en pourcentage des dépenses totales (le FSE inclus), hors dépenses en capital relatives à l'extension de l'autoroute (et en 2011 également hors charges d'intérêt sur le financement de l'extension de l'autoroute en 2011).

Délai de transmission des informations

10. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI des données semestrielles dans un délai de deux mois.

D. Instances de Paiement

Définition

11. Les instances de paiement sont définies comme le montant des dépenses de l'État liquidées et non encore payées par le Trésor (différence entre les dépenses liquidées et les dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond pour les instances de paiements, observé en fin de trimestre.

Délai de transmission des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière hebdomadaire (i.e. à la fin de chaque semaine), et à la fin de chaque mois, un tableau extrait du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor, et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau de SIGFIP ne comprendra pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau de SIGFIP recensera également tout paiement qui n'a pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

Dépenses effectuées en dehors des procédures normale et simplifiée

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normale et simplifiée pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la République et du Premier Ministre.

14. Les autorités communiqueront aux services du FMI de manière mensuelle et dans un délai maximum de 30 jours toute procédure de ce type, en accompagnement du tableau extrait de SIGFIP tel que défini au paragraphe 10.

E. Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme étant la somme des paiements dus et non payés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État. La définition de la dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Délai de transmission des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs dans les plus brefs délais.

F. Dette Extérieure non Concessionnelle Nouvellement Contractée ou Garantie par l'État

Définition

17. **État.** Sauf indication contraire, le concept de «l'État» pour cette définition est défini comme l'administration centrale de la République du Sénégal et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque centrale ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État, dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

18. **Définition de la dette.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91).

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

19. **Dette garantie.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

20. **Dette concessionnelle.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette². Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE³. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

21. **Dette extérieure.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

22. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, SENELEC et le Fonds de soutien au secteur de l'électricité (FSE). Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation sont mesurés cumulativement à compter de l'approbation de l'ISPE par le Conseil

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

d'administration. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

23. Dispositions spéciales:

- a) Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'ISPE; ii) aux emprunts contractés par la société de projets AIDB pour financer la construction du nouvel aéroport de Dakar; iii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par SENELEC pour financer l'achat de produits pétroliers.
- b) Un plafond global de 500 millions de dollars EU s'applique sur la période 2011–13 aux emprunts extérieurs non concessionnels contractés pour financer la prolongation de l'autoroute Diamniadio- Aéroport International Blaise Diagne/Thiès/Mbour ou des investissements dans le secteur de l'énergie. Les financements non concessionnel ainsi obtenus seront versés à un compte-spécial qui servira exclusivement à effectuer les paiements liés à la prolongation de l'autoroute ou à des investissements dans le secteur de l'énergie. A la suite de l'émission obligataire (Eurobond) en mai 2011 pour un montant de 500 million de dollars EU, qui incluait une offre de rachat des obligations émises en 2009, le plafond des emprunts non concessionnels restant pour 2011–2013 est fixé au montant équivalent des obligations rachetées or dument échangées (avec un plafond maximum de 200 million des dollars EU).
- c) Un plafond distinct de l'équivalent de 30 milliards de francs CFA en 2011 s'applique à la dette extérieure non concessionnelle non liée comportant un élément don d'au moins 15 %. Les projets financés de cette manière devront respecter les mêmes critères de rentabilité économique et sociale que les autres dépenses d'équipement. Les autorités informeront promptement les services du FMI avant de contracter le moindre emprunt de ce type et leur transmettront à l'avance suffisamment d'informations pour que le degré de concessionnalité puisse être vérifié. Le gouvernement fournira une brève description des projets devant être financés et de leur rentabilité, y compris une évaluation réalisée par le prêteur ou les autorités. Le gouvernement rendra compte de l'emploi des fonds et de l'état d'avancement des projets dans les MPEF suivants.

24. Transmission des informations. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

G. Marchés Publics Conclus par Entente Directe

Définitions

25. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité sujette au code des marchés publics en vue de l'achat de fournitures ou de réalisation

de prestations de services ou de l'exécution de travaux. Les marchés publics sont dits « par entente directe » lorsque l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offre. L'indicateur trimestriel portera sur tous les marchés publics engagé par l'État et toute autorité contractante assujettie au code des marchés publics.

Délai de transmission des informations

26. Le gouvernement communiquera aux services du FMI trimestriellement, dans un délai maximum d'un mois après la fin de la période d'observation, le montant total des marchés publics passés par toutes les autorités contractantes assujetties au code des marchés publics, ainsi que le montant des marchés publics passés par entente directe par ces mêmes autorités contractantes.

III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

27. Le gouvernement communiquera les informations suivantes aux services du FMI, dans les délais maximum indiqués :

(a) De façon immédiate : toute décision, circulaire, arrêté, décret, ordonnance ou loi ayant des répercussions économiques ou financières sur le programme en cours.

(b) Dans un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

les recettes fiscales, les émissions des impôts ainsi que les liquidations douanières par catégorie, assorties des recouvrements correspondants;

le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées et ordonnancées ;

le rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

le TOFE provisoire sur une base mensuelle, établi à partir des balances des comptes ;

la balance provisoire des comptes du Trésor ; et

des tableaux de réconciliation des données entre SIGFIP et balance des comptes consolidée du Trésor, entre la balance des comptes consolidées du Trésor et le TOFE pour la partie « recettes budgétaires », entre la balance des comptes consolidée du Trésor et le TOFE pour la partie « dépenses totales et prêts nets » et entre le TOFE et la PNG, sur une base trimestrielle.

(c) Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, mais au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

28. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront mensuellement aux services du FMI des données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources internes exécutées par avances de

trésorerie par anticipation, dans un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des balances provisoires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront communiquées dès que les balances définitives des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

29. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois ;
- le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- la situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base mensuelle ; et
- les indicateurs de contrôle prudentiel et de solidité financière des institutions financières bancaires, comme rapportés dans le tableau *Situation des Établissements de Crédit vis-à-vis du Dispositif Prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

30. Le gouvernement mettra à jour de manière mensuelle, sur le site internet prévu à cet effet, les informations sur les montants de la *redevance de développement des infrastructures aéroportuaires* (RDIA) collectés, versés sur le compte séquestre et utilisés pour rembourser le prêt finançant la construction du nouvel aéroport.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
ET
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
SÉNÉGAL

Analyse conjointe FMI//IDA de viabilité de la dette

Préparée par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement

Approuvée par Roger Nord et Thomas Dorsey (FMI)
et par Marcelo Giugale et Jeffrey Lewis (Banque mondiale)

20 mai 2011

Le risque de surendettement du Sénégal reste faible¹. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) met à jour l'analyse conjointe de viabilité de la dette du Sénégal effectuée par les services du FMI et de l'IDA le 12 novembre 2010, pour intégrer les coûts budgétaires supplémentaires qu'entraînera le plan de restructuration du secteur de l'énergie récemment adopté par les autorités. Selon le scénario de référence, qui tient compte de l'émission de 500 millions de dollars EU de titres sur le marché de l'Eurobond au début mai, tous les indicateurs d'endettement restent inférieurs à leurs seuils indicatifs tributaires de politiques mises en œuvre. Les facteurs de vulnérabilité de la dette peuvent toutefois s'accroître au vue du niveau élevé du service de la dette sur le long terme, lié au remboursement des prêts non concessionnels et comme l'attestent les tests standards de résistance. Ceci impose une approche prudente à l'emprunt non concessionnel et souligne l'importance d'améliorer la gestion de la dette. L'inclusion de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation globale du risque de surendettement du Sénégal.

I. HYPOTHESES SOUS-JACENTES

1. **Cette AVD est conforme au cadrage macroéconomique exposé dans la première revue du programme ISPE effectuée par les services du FMI.** Comparée à la précédente AVD², cette analyse prend en compte :

¹ L'AVD figurant dans le présent document repose sur le cadre d'analyse normalisé de la dette des pays à faible revenu. Voir [Debt Sustainability in Low-Income Countries: Proposal for an Operational Framework and Policy implications](#) et [Debt Sustainability in Low-Income Countries: Further Considerations on an Operational Framework, Policy implications](#).

² Voir [Senegal — Sixth Review Under the Policy Support Instrument, Request for a Three-Year Policy Support Instrument and Cancellation of Current Policy Support Instrument—Debt Sustainability Analysis](#).

- a. Les dépenses publiques supplémentaires liées aux mesures d'urgence prises dans le secteur énergétique. Ces dépenses supplémentaires devraient être financées, en partie, par des ressources non concessionnelles. La présente mise à jour de l'AVD inclut l'émission obligataire de 500 millions de dollars EU de titres à 10 ans sur le marché des eurobond lancée le 6 mai 2011 et assortie d'un coupon à 8,75 % (fréquence de versement semestrielle) pour un rendement de 9,125 %. Plus de 75 % des investisseurs détenant quelque 155 millions de dollars EU de titres sur les 200 millions de dollars d'obligations à 5 ans émises en 2009 ont accepté l'offre d'échange de leurs titres contre les nouvelles obligations à 10 ans. Malgré cet échange, le plafond fixé dans le programme pour les nouveaux financements extérieurs non concessionnels (500 millions de dollars EU) devrait être atteint sur la période 2011-13; l'AVD émet donc l'hypothèse qu'un montant équivalant à la valeur des titres échangés ou remboursés sera emprunté en 2012 à des conditions similaires^{3,4, 5}.
- b. Un cadre macroéconomique révisé, incluant un niveau de croissance du PIB réel légèrement relevé, des déficits budgétaires accrus et des niveaux de déficit extérieur courant moins importants à moyen terme. Le creusement du déficit budgétaire à moyen terme (par rapport à la précédente AVD) dénote une augmentation temporaire des dépenses d'énergie. Sur le long terme, la résolution des problèmes du secteur énergétique devrait éliminer une contrainte sérieuse qui pèse sur la croissance économique du Sénégal, entraînant ainsi une révision à la hausse du potentiel de croissance du PIB. Le déficit extérieur courant devrait s'infléchir par rapport à la précédente AVD, reflétant des révisions historiques et la vigueur récente des exportations – le déficit extérieur courant hors remboursements d'intérêts devrait être en ligne avec sa moyenne historique (sauf pour les années 2007-08, période des crises alimentaire et énergétique).

³ Le profil d'emprunt présente une plus forte concentration en début de période par rapport à celui de la précédente AVD, où les dépenses d'infrastructure sur financements non concessionnels (extension de la route à péage vers le nouvel Aéroport Blaise Diagne, Mbour et Thiès) devaient s'élever à 1,4 % du PIB en 2011, 1,6 % du PIB en 2012 et 0,2 % du PIB en 2013.

⁴ En outre, le Sénégal envisage de contracter en 2011 des prêts non concessionnels pour un montant maximum de 30 milliards de francs CFA avec un élément-don allant de 15 à 35 %, ce que prend en compte cette AVD.

⁵ Suivant la politique révisée du FMI sur les plafonds d'endettement, l'AVD inclut des hypothèses supplémentaires réalistes de financements non concessionnels au-delà de la période pour laquelle un plafond nul est proposé. Après la durée du programme en particulier, le Sénégal devrait emprunter l'équivalent de 0,5 % du PIB par an à des conditions non concessionnelles. En outre, les 500 millions de dollars EU de financements non concessionnels prévus en 2011 et 2012 sont supposés être reconduits à l'échéance.

Evolution of selected macroeconomic indicators					
	2009	2010	2011	2012	2013
Real GDP growth					
Previous DSA	2.2	4.0	4.4	4.7	4.8
Current DSA	2.2	4.2	4.5	4.8	5.0
Primary fiscal deficit (percent of GDP)					
Previous DSA	4.1	3.9	4.7	3.9	2.5
Current DSA	4.1	4.3	5.7	4.3	3.3
Overall fiscal deficit (percent of GDP)					
Previous DSA	4.9	4.8	5.8	5.3	3.9
Current DSA	4.8	5.2	6.9	5.6	4.6
Current account deficit (percent of GDP)					
Previous DSA	7.7	8.2	9.0	9.5	9.1
Current DSA	6.7	5.9	8.4	8.0	7.5

- c. Les données révisées de la dette. Les autorités ont récemment procédé à une revue approfondie de leur base de données de la dette, après la récente mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur l'élaboration d'une stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)⁶.

II. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE EXTERIEURE

Dans le scénario de référence, les indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (PPG) restent nettement en dessous de leurs seuils tributaires des politiques mises en œuvre (graphique 1, tableau 1)⁷. Toutefois, si l'émission d'eurobond à 10 ans et le vaste succès de l'offre d'échange des obligations arrivant à échéance en 2014 a permis de réduire le risque de refinancement à moyen terme, les fortes augmentations du service de la dette inhérentes au refinancement de la dette non concessionnelle à long terme soulignent la nécessité pour le Sénégal de faire preuve de prudence quant à ce type de financement et d'améliorer sa capacité de gestion de la dette. Les tests de viabilité révèlent que la viabilité de la dette extérieure du Sénégal est sensible à une éventuelle dépréciation ponctuelle du taux de change et à une détérioration des conditions d'emprunt (graphique 1, tableau 2). Dans les tests de viabilité, le ratio de la VA de la dette/exportations franchit temporairement et pour peu, le seuil y afférent.

III. ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE

2. **Les indicateurs de la dette publique globale (extérieure et intérieure) et du service de la dette suivent une trajectoire similaire à celle de la dette extérieure publique** (tableau 3, graphique 3). La viabilité de la dette publique est fonction de la maîtrise du déficit budgétaire à moyen et long terme. La dette publique est en outre sensible aux chocs de la croissance du

⁶ Les corrections apportées à la base de données comprennent l'élimination de certaines dettes passives qui figuraient dans la précédente AVD.

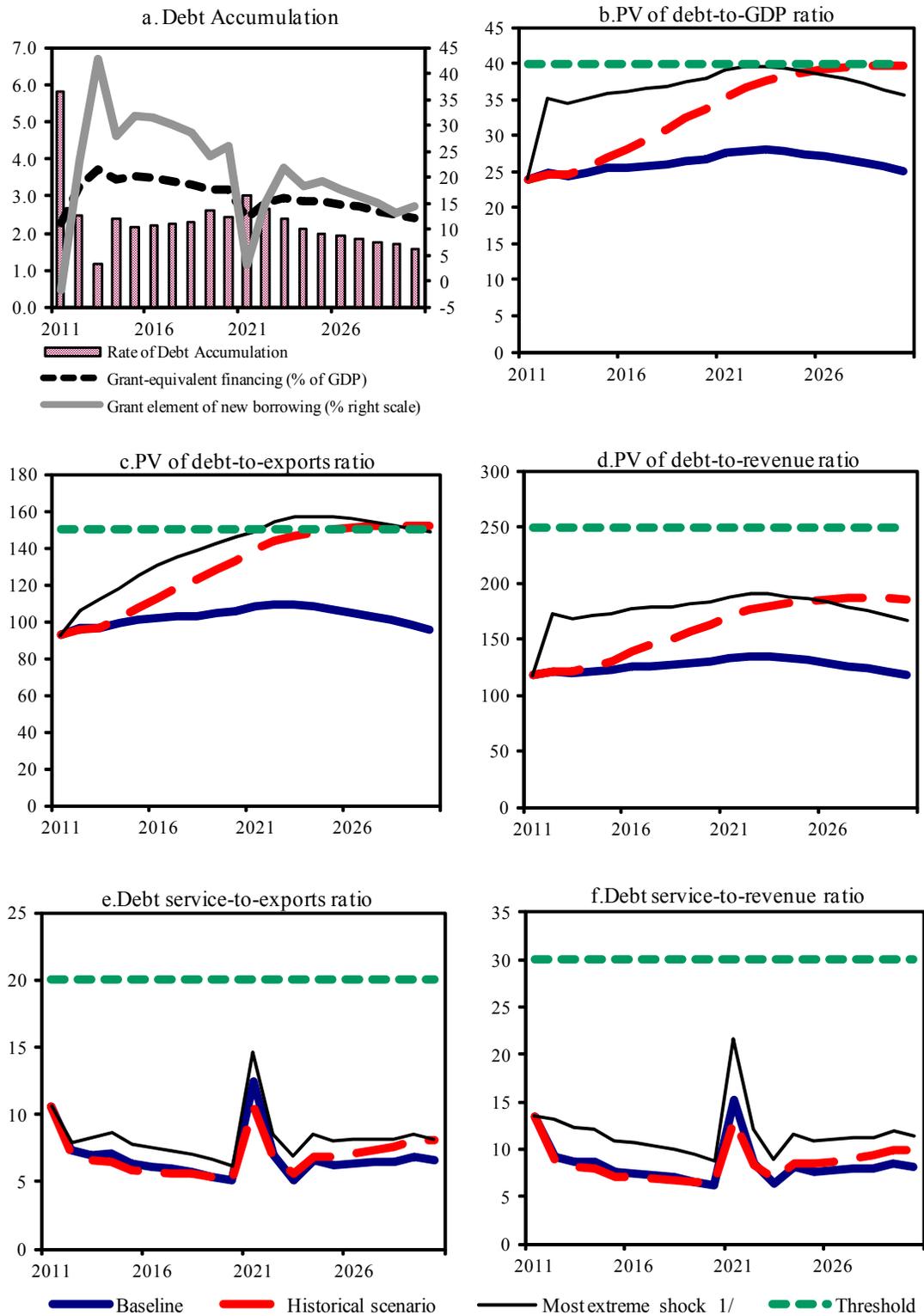
⁷ Les seuils indicatifs de la dette extérieure du Sénégal sont présentés dans le graphique 1. Ils sont fondés sur le classement du Sénégal comme pays à résultats «moyens» du fait de sa note (moyenne sur trois ans) de 3,67 sur l'indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale. Cet indice mesure la qualité des politiques et des institutions; les pays à résultats médiocres sont ceux dont la note est inférieure à 3,25 et les pays obtenant de bons résultats ont une note supérieure à 3,75.

PIB réel, ce qui souligne la nécessité pour les autorités de continuer à poursuivre leur objectif d'élever le potentiel de croissance économique.

IV. CONCLUSION

3. **L'endettement extérieur du Sénégal est exposé à un faible risque de surendettement, même après la prise en compte de la dette non concessionnelle.** La viabilité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État sénégalais est sensible aux risques de refinancement. Ceci souligne la nécessité d'une gestion prudente de la dette, d'autant que le Sénégal entend accroître son accès à des ressources extérieures aux conditions du marché. Si l'inclusion de la dette intérieure a pour effet de relever les indicateurs d'endettement, elle n'altère pas l'évaluation globale des facteurs de vulnérabilité de la dette du Sénégal, mais souligne la nécessité d'un assainissement des finances publiques.

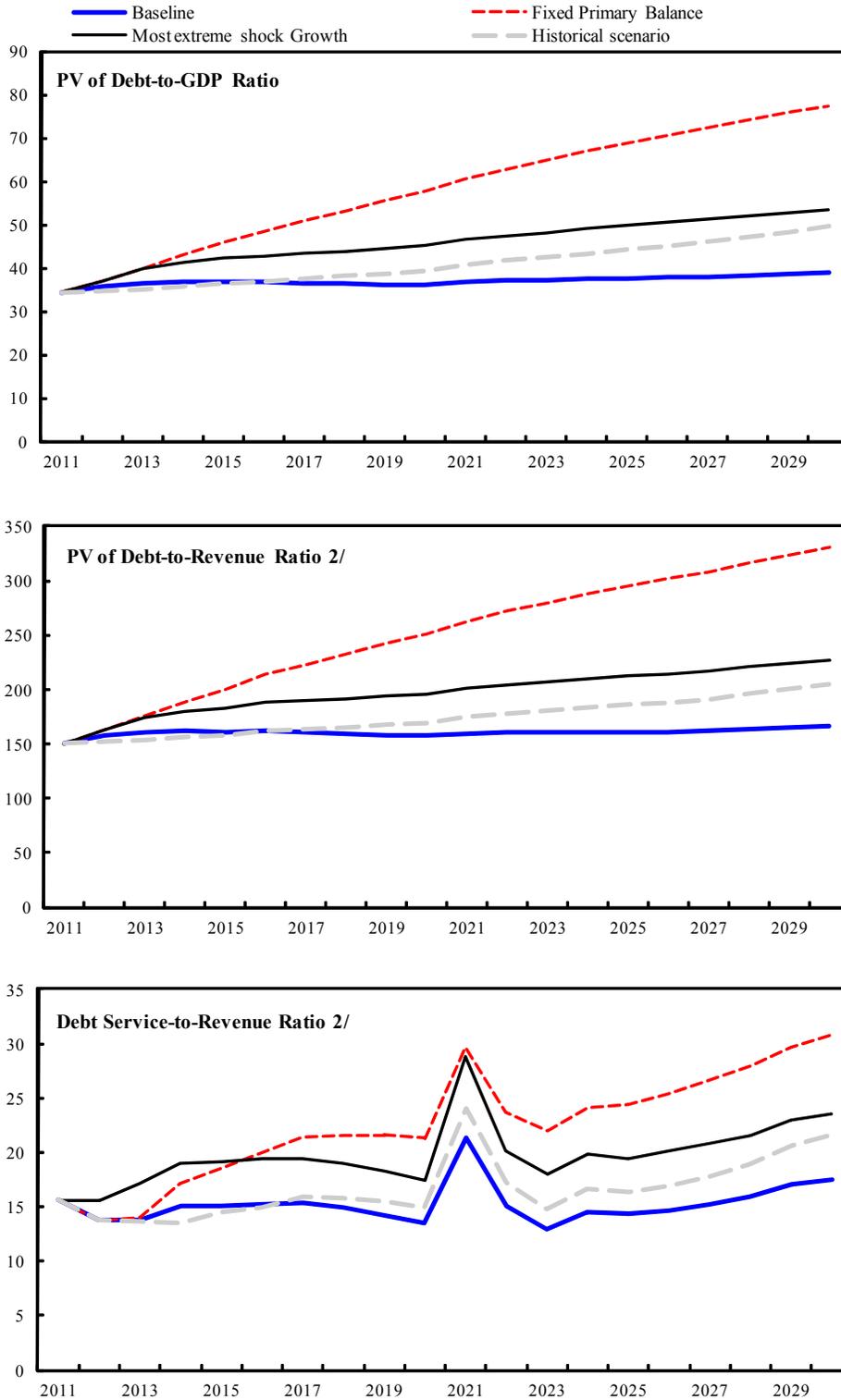
Figure 1. Senegal: Indicators of Public and Publicly Guaranteed External Debt under Alternatives Scenarios, 2011-2030 1/



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in 2021. In figure b. it corresponds to a One-time depreciation shock; in c. to a Terms shock; in d. to a One-time depreciation shock; in e. to a Exports shock and in figure f. to a One-time depreciation shock

Figure 2. Senegal: Indicators of Public Debt Under Alternative Scenarios, 2011-2030 1/



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.
 1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in 2021.
 2/ Revenues are defined inclusive of grants.

Table 1a.: External Debt Sustainability Framework, Baseline Scenario, 2008-2030 1/
(In percent of GDP, unless otherwise indicated)

	Actual			Historical 0 Standard		Projections										2017-2030			
	2008	2009	2010	Average	0 Deviation	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Average	2017	2018	2019	2020	2021	2030	Average
External debt (nominal) 1/	43.1	48.5	52.1			52.6	53.4	52.9	53.4	53.7	53.4		53.4	53.2	53.2	52.9	52.5	44.1	
o/w public and publicly guaranteed (PPG)	19.7	27.0	27.5			30.8	32.1	32.4	33.5	34.5	35.0		35.5	35.8	36.4	36.7	36.7	31.4	
Change in external debt	5.7	5.4	3.6			0.5	0.8	-0.5	0.5	0.4	-0.3		0.0	-0.2	0.0	-0.2	-0.5	-1.2	
Identified net debt-creating flows	6.4	6.6	3.5			4.1	3.6	3.1	2.9	2.4	2.2		2.1	2.2	2.1	2.0	2.0	2.0	
Non-interest current account deficit	14.0	6.5	5.5	7.7	3.0	7.8	7.4	6.9	6.8	6.5	6.3		6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Deficit in balance of goods and services	26.5	16.9	15.7			18.1	17.2	16.1	15.6	15.1	14.9		14.9	14.9	14.8	14.8	14.8	14.7	
Exports	26.3	24.4	24.2			26.0	25.8	25.3	25.1	25.1	25.0		25.1	25.2	25.3	25.4	25.5	26.1	
Imports	52.8	41.3	39.9			44.1	43.0	41.5	40.7	40.1	39.9		39.9	40.1	40.1	40.2	40.3	40.8	
Net current transfers (negative = inflow)	-12.7	-11.5	-11.1	-9.1	2.3	-11.1	-10.5	-9.9	-9.5	-9.3	-9.3		-9.2	-9.2	-9.1	-9.1	-9.1	-8.9	-9.0
o/w official	-0.5	-0.4	-0.2			-0.6	-0.5	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6		-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	
Other current account flows (negative = net inflow)	0.2	1.2	0.8			0.8	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7		0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	
Net FDI (negative = inflow)	-2.0	-2.0	-2.0	-1.4	0.7	-2.0	-2.0	-2.0	-1.9	-2.0	-2.1		-2.1	-2.2	-2.2	-2.3	-2.3	-2.5	-2.3
Endogenous debt dynamics 2/	-5.5	2.1	0.1			-1.7	-1.7	-1.9	-1.9	-2.1	-2.1		-2.1	-2.1	-2.0	-2.1	-2.1	-1.9	
Contribution from nominal interest rate	0.2	0.2	0.4			0.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7		0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	
Contribution from real GDP growth	-1.0	-1.0	-2.0			-2.1	-2.4	-2.5	-2.6	-2.7	-2.7		-2.7	-2.7	-2.8	-2.8	-2.8	-2.6	
Contribution from price and exchange rate changes	-4.7	2.9	1.7			
Residual (3-4) 3/	-0.7	-1.2	0.1			-3.6	-2.8	-3.6	-2.4	-2.0	-2.5		-2.2	-2.3	-2.1	-2.3	-2.5	-3.2	
o/w exceptional financing	-1.9	0.1	1.6			-0.5	-0.5	-0.1	-0.1	-0.1	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
PV of external debt 4/	44.6			45.7	46.1	44.8	44.8	44.6	43.9		43.6	43.3	43.2	43.0	43.3	37.7	
In percent of exports	184.3			176.1	179.0	177.0	178.3	177.9	175.6		174.1	171.9	171.2	169.6	170.0	144.3	
PV of PPG external debt	20.0			24.0	24.8	24.3	24.9	25.4	25.5		25.7	25.9	26.5	26.8	27.5	25.1	
In percent of exports	82.6			92.4	96.3	95.9	99.2	101.3	102.0		102.6	103.1	104.8	105.5	108.0	95.9	
In percent of government revenues	102.8			117.6	121.4	119.1	121.3	122.6	125.2		125.5	126.2	128.3	129.3	132.5	117.2	
Debt service-to-exports ratio (in percent)	13.8	19.1	18.7			23.5	20.2	19.8	19.1	17.8	17.7		17.5	17.2	16.9	16.5	23.8	17.7	
PPG debt service-to-exports ratio (in percent)	4.3	5.0	5.9			10.6	7.3	7.0	7.0	6.3	6.1		5.9	5.8	5.4	5.0	12.4	6.6	
PPG debt service-to-revenue ratio (in percent)	5.9	6.5	7.4			13.5	9.2	8.7	8.6	7.6	7.5		7.3	7.0	6.6	6.2	15.2	8.1	
Total gross financing need (Billions of U.S. dollars)	2.1	1.2	1.0			1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7		1.8	2.0	2.1	2.2	2.9	5.1	
Non-interest current account deficit that stabilizes debt ratio	8.3	1.1	1.8			7.3	6.6	7.4	6.3	6.1	6.7		6.4	6.6	6.4	6.6	6.9	7.6	
Key macroeconomic assumptions																			
Real GDP growth (in percent)	3.2	2.2	4.2	4.0	1.9	4.5	4.8	5.0	5.2	5.5	5.5	5.1	5.5	5.5	5.6	5.6	5.7	6.2	5.8
GDP deflator in US dollar terms (change in percent)	14.4	-6.3	-3.4	6.6	8.7	3.6	1.9	1.7	1.7	1.5	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.3
Effective interest rate (percent) 5/	0.6	0.4	0.9	0.7	0.2	0.9	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.5
Growth of exports of G&S (US dollar terms, in percent)	22.1	-11.1	-0.3	9.5	10.8	16.2	5.8	5.0	6.2	6.8	7.4	7.9	8.1	8.3	8.4	8.5	8.5	9.0	8.6
Growth of imports of G&S (US dollar terms, in percent)	30.4	-25.0	-2.9	12.8	17.6	19.7	4.0	3.0	5.1	5.6	7.0	7.4	8.0	8.2	8.1	8.2	8.4	9.0	8.5
Grant element of new public sector borrowing (in percent)	-1.5	23.2	42.7	28.0	32.0	31.4	25.9	30.1	28.7	24.1	25.9	3.0	14.6	18.8
Government revenues (excluding grants, in percent of GDP)	19.4	18.6	19.4			20.4	20.4	20.4	20.6	20.7	20.4		20.5	20.6	20.6	20.7	20.8	21.4	20.9
Aid flows (in Billions of US dollars) 6/	0.7	0.9	0.7			0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8		0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.2	
o/w Grants	0.3	0.4	0.3			0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4		0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	1.2	
o/w Concessional loans	0.3	0.5	0.4			0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4		0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.0	
Grant-equivalent financing (in percent of GDP) 7/			2.3	3.3	3.7	3.5	3.5	3.5		3.4	3.3	3.2	3.2	2.4	2.4	2.9
Grant-equivalent financing (in percent of external financing) 7/			23.3	49.7	65.7	52.9	56.8	56.8		56.4	56.0	52.7	55.3	32.8	52.1	51.7
<i>Memorandum items:</i>																			
Nominal GDP (Billions of US dollars)	13.3	12.8	12.9			13.9	14.9	15.9	17.0	18.2	19.6		21.1	22.8	24.6	26.6	28.7	59.6	
Nominal dollar GDP growth	18.1	-4.2	0.7			8.2	6.7	6.8	7.0	7.1	7.6	7.2	7.9	7.9	8.0	8.0	8.1	8.8	8.3
PV of PPG external debt (in Billions of US dollars)	2.6			3.3	3.7	3.8	4.2	4.6	5.0		5.4	5.9	6.5	7.1	7.9	14.9	
(PVt-PVt-1)/GDPT-1 (in percent)			5.8	2.5	1.1	2.4	2.2	2.2	2.7	2.2	2.3	2.6	2.4	3.0	1.6	2.2
Gross workers' remittances (Billions of US dollars)	1.9	1.7	1.6			1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	1.9		2.1	2.2	2.4	2.6	2.8	5.7	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	17.8			21.4	22.3	22.0	22.6	23.1	23.2		23.4	23.6	24.1	24.4	25.1	22.9	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	54.6			63.3	66.9	67.6	70.6	72.6	73.1		73.7	74.2	75.5	76.2	78.2	70.2	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	3.9			7.3	5.1	4.9	5.0	4.5	4.4		4.3	4.1	3.9	3.6	9.0	4.8	

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Includes both public and private sector external debt.

2/ Derived as $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g+\rho+g\rho)$ times previous period debt ratio, with r = nominal interest rate; g = real GDP growth rate, and ρ = growth rate of GDP deflator in U.S. dollar terms.

3/ Includes exceptional financing (i.e., changes in arrears and debt relief); changes in gross foreign assets; and valuation adjustments. For projections also includes contribution from price and exchange rate changes.

4/ Assumes that PV of private sector debt is equivalent to its face value.

5/ Current-year interest payments divided by previous period debt stock.

6/ Defined as grants, concessional loans, and debt relief.

7/ Grant-equivalent financing includes grants provided directly to the government and through new borrowing (difference between the face value and the PV of new debt).

Table 1b. Senegal: Sensitivity Analysis for Key Indicators of Public and Publicly Guaranteed External Debt, 2011-2030
(In percent)

	Projections								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2030
PV of debt-to-GDP ratio									
Baseline	24	25	24	25	25	26	28	27	25
A. Alternative Scenarios									
A1. Key variables at their historical averages in 2011-2031 1/	24	25	25	26	27	28	35	39	40
A2. New public sector loans on less favorable terms in 2011-2031 2	24	27	28	30	31	33	38	40	39
B. Bound Tests									
B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	24	25	26	26	27	27	29	29	26
B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 3/	24	26	28	29	29	29	31	29	26
B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	24	26	26	27	27	28	30	29	27
B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 4/	24	29	32	33	33	33	33	31	27
B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks	24	29	31	32	32	32	33	31	27
B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2012 5/	24	35	34	35	36	36	39	38	36
PV of debt-to-exports ratio									
Baseline	92	96	96	99	101	102	108	105	96
A. Alternative Scenarios									
A1. Key variables at their historical averages in 2011-2031 1/	92	96	97	102	107	113	139	151	152
A2. New public sector loans on less favorable terms in 2011-2031 2	92	106	112	118	125	131	148	156	148
B. Bound Tests									
B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	92	96	96	99	101	102	108	105	96
B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 3/	92	109	128	131	133	133	137	128	114
B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	92	96	96	99	101	102	108	105	96
B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 4/	92	113	127	129	130	130	131	118	103
B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks	92	111	124	127	128	129	130	118	105
B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2012 5/	92	96	96	99	101	102	108	105	96
PV of debt-to-revenue ratio									
Baseline	118	121	119	121	123	125	133	129	117
A. Alternative Scenarios									
A1. Key variables at their historical averages in 2011-2031 1/	118	121	120	125	130	138	170	185	185
A2. New public sector loans on less favorable terms in 2011-2031 2	118	133	139	144	151	160	182	191	181
B. Bound Tests									
B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	118	124	125	128	128	132	140	135	124
B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 3/	118	128	139	141	141	143	147	137	122
B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	118	126	128	131	132	135	143	139	127
B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 4/	118	142	158	158	158	160	160	145	126
B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks	118	140	154	155	155	157	159	145	128
B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2012 5/	118	172	168	172	173	177	188	182	166

Table 1b. Senegal: Sensitivity Analysis for Key Indicators of Public and Publicly Guaranteed External Debt, 2011-2030 (continued)
(In percent)

	Projections								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2026	2030
Debt service-to-exports ratio									
Baseline	11	7	7	7	6	6	12	6	7
A. Alternative Scenarios									
A1. Key variables at their historical averages in 2011-2031 1/	11	7	7	7	6	6	11	7	8
A2. New public sector loans on less favorable terms in 2011-2031 2	11	7	6	7	6	6	7	8	9
B. Bound Tests									
B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	11	7	7	7	6	6	12	6	7
B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 3/	11	8	8	9	8	8	15	8	8
B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	11	7	7	7	6	6	12	6	7
B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 4/	11	7	8	8	7	7	13	8	8
B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks	11	7	8	8	7	7	13	8	8
B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2012 5/	11	7	7	7	6	6	12	6	7
Debt service-to-revenue ratio									
Baseline	13	9	9	9	8	8	15	8	8
A. Alternative Scenarios									
A1. Key variables at their historical averages in 2011-2031 1/	13	9	8	8	7	7	13	9	10
A2. New public sector loans on less favorable terms in 2011-2031 2	13	9	8	8	7	8	8	10	11
B. Bound Tests									
B1. Real GDP growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	13	9	9	9	8	8	16	8	9
B2. Export value growth at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 3/	13	9	9	9	8	8	16	9	9
B3. US dollar GDP deflator at historical average minus one standard deviation in 2012-2013	13	10	9	9	8	8	16	8	9
B4. Net non-debt creating flows at historical average minus one standard deviation in 2012-2013 4/	13	9	9	10	9	9	16	10	9
B5. Combination of B1-B4 using one-half standard deviation shocks	13	9	9	10	9	9	16	9	9
B6. One-time 30 percent nominal depreciation relative to the baseline in 2012 5/	13	13	12	12	11	11	22	11	11
<i>Memorandum item:</i>									
Grant element assumed on residual financing (i.e., financing required above baseline) 6/	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Variables include real GDP growth, growth of GDP deflator (in U.S. dollar terms), non-interest current account in percent of GDP, and non-debt creating flows.

2/ Assumes that the interest rate on new borrowing is by 2 percentage points higher than in the baseline, while grace and maturity periods are the same as in the baseline.

3/ Exports values are assumed to remain permanently at the lower level, but the current account as a share of GDP is assumed to return to its baseline level after the shock (implicitly assuming an offsetting adjustment in import levels).

4/ Includes official and private transfers and FDI.

5/ Depreciation is defined as percentage decline in dollar/local currency rate, such that it never exceeds 100 percent.

6/ Applies to all stress scenarios except for A2 (less favorable financing) in which the terms on all new financing are as specified in footnote 2.

Table 2a. Senegal: Public Sector Debt Sustainability Framework, Baseline Scenario, 2008-2030
(In percent of GDP, unless otherwise indicated)

	Actual			Average	Standard Deviation	Estimate					Projections				
	2008	2009	2010			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011-16 Average		2021	2030
Public sector debt 1/	25.0	34.6	35.9			41.1	43.0	44.4	45.5	46.1	46.2		46.0	45.3	
o/w foreign-currency denominated	19.7	27.0	27.5			30.8	32.1	32.4	33.5	34.5	35.0		36.7	31.4	
Change in public sector debt	0.5	9.6	1.3			5.2	1.8	1.4	1.1	0.5	0.1		-0.1	-0.1	
Identified debt-creating flows	3.2	3.0	5.4			4.5	2.9	1.9	1.4	0.8	0.4		0.2	0.0	
Primary deficit	4.2	4.3	4.3	2.7	1.9	5.8	4.3	3.3	2.9	2.3	2.4	3.5	2.3	2.2	2.3
Revenue and grants	21.7	21.7	22.0			22.8	22.7	22.7	22.8	23.0	22.6		23.0	23.4	
of which: grants	2.3	3.0	2.5			2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3		2.3	2.0	
Primary (noninterest) expenditure	25.9	25.9	26.2			28.6	26.9	26.0	25.8	25.3	25.0		25.3	25.6	
Automatic debt dynamics	-0.4	-0.9	1.4			-1.3	-1.3	-1.5	-1.5	-1.5	-2.0		-2.1	-2.2	
Contribution from interest rate/growth differential	-0.9	0.2	-0.9			-1.1	-1.2	-1.4	-1.6	-1.7	-1.8		-2.1	-2.2	
of which: contribution from average real interest rate	-0.1	0.7	0.5			0.5	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6		0.4	0.5	
of which: contribution from real GDP growth	-0.8	-0.5	-1.4			-1.5	-1.9	-2.0	-2.2	-2.4	-2.4		-2.5	-2.7	
Contribution from real exchange rate depreciation	0.5	-1.0	2.3			-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.2	-0.2		
Other identified debt-creating flows	-0.6	-0.3	-0.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Privatization receipts (negative)	-0.3	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Recognition of implicit or contingent liabilities	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Debt relief (HIPC and other)	-0.3	-0.3	-0.3			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Other (specify, e.g. bank recapitalization)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Residual, including asset changes	-2.7	6.5	-4.1			0.7	-1.1	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3		-0.3	-0.2	
Other Sustainability Indicators															
PV of public sector debt	28.4			34.3	35.7	36.3	36.9	36.9	36.7		36.8	38.9	
o/w foreign-currency denominated	20.0			24.0	24.8	24.3	24.9	25.4	25.5		27.5	25.1	
o/w external	20.0			24.0	24.8	24.3	24.9	25.4	25.5		27.5	25.1	
PV of contingent liabilities (not included in public sector debt)	
Gross financing need 2/	7.8	8.0	8.2			12.1	10.9	10.3	10.5	9.6	9.3		9.7	9.3	
PV of public sector debt-to-revenue and grants ratio (in percent)	129.2			150.5	157.3	160.3	161.9	160.7	162.2		159.9	166.2	
PV of public sector debt-to-revenue ratio (in percent)	146.1			168.0	174.7	178.1	179.7	178.3	180.1		177.4	182.1	
o/w external 3/	102.8			117.6	121.4	119.1	121.3	122.6	125.2		132.5	117.2	
Debt service-to-revenue and grants ratio (in percent) 4/	8.2	9.1	9.8			15.6	13.8	13.8	15.0	15.1	15.2		21.4	17.5	
Debt service-to-revenue ratio (in percent) 4/	9.1	10.6	11.1			17.5	15.3	15.3	16.7	16.7	16.9		23.7	19.1	
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio	3.6	-5.3	2.9			0.6	2.4	1.9	1.8	1.8	2.3		2.4	2.3	
Key macroeconomic and fiscal assumptions															
Real GDP growth (in percent)	3.2	2.2	4.2	4.0	1.9	4.5	4.8	5.0	5.2	5.5	5.5	5.1	5.7	6.2	5.8
Average nominal interest rate on forex debt (in percent)	2.5	2.0	2.1	2.0	0.5	2.3	2.7	2.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.6	2.5
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	-2.2	8.1	3.5	1.2	3.1	3.4	3.3	3.6	3.7	4.0	4.1	3.7	4.1	3.6	3.9
Real exchange rate depreciation (in percent, + indicates depreciation)	2.7	-5.2	8.9	-4.1	9.8	-1.0
Inflation rate (GDP deflator, in percent)	6.6	-0.9	1.3	2.6	2.3	3.0	2.4	2.2	2.2	2.0	2.0	2.3	2.3	2.4	2.3
Growth of real primary spending (deflated by GDP deflator, in percent)	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Grant element of new external borrowing (in percent)	-1.5	23.2	42.7	28.0	32.0	31.4	25.9	3.0	14.6	...

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The public sector refers to the central government.

2/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period.

3/ Revenues excluding grants.

4/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term debt.

Table 2b. Senegal: Sensitivity Analysis for Key Indicators of Public Debt 2011-2030

	Projections							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2021	2030
PV of Debt-to-GDP Ratio								
Baseline	34	36	36	37	37	37	37	39
A. Alternative scenarios								
A1. Real GDP growth and primary balance are at historical averages	34	34	35	36	36	37	41	50
A2. Primary balance is unchanged from 2011	34	37	40	43	46	48	61	77
A3. Permanently lower GDP growth 1/	34	36	37	38	38	38	42	53
B. Bound tests								
B1. Real GDP growth is at historical average minus one standard deviations in 2012-2013	34	37	40	41	42	43	47	53
B2. Primary balance is at historical average minus one standard deviations in 2012-2013	34	36	38	38	38	38	38	40
B3. Combination of B1-B2 using one half standard deviation shocks	34	36	37	38	39	39	42	48
B4. One-time 30 percent real depreciation in 2012	34	46	45	45	44	44	42	44
B5. 10 percent of GDP increase in other debt-creating flows in 2012	34	45	45	45	45	44	43	43
PV of Debt-to-Revenue Ratio 2/								
Baseline	150	157	160	162	161	162	160	166
A. Alternative scenarios								
A1. Real GDP growth and primary balance are at historical averages	150	152	154	156	158	162	175	206
A2. Primary balance is unchanged from 2011	150	164	176	189	200	214	263	330
A3. Permanently lower GDP growth 1/	150	158	162	165	166	170	181	225
B. Bound tests								
B1. Real GDP growth is at historical average minus one standard deviations in 2012-2013	150	163	174	180	183	188	201	227
B2. Primary balance is at historical average minus one standard deviations in 2012-2013	150	158	166	167	166	167	164	169
B3. Combination of B1-B2 using one half standard deviation shocks	150	157	163	168	169	173	182	203
B4. One-time 30 percent real depreciation in 2012	150	201	200	198	194	192	182	186
B5. 10 percent of GDP increase in other debt-creating flows in 2012	150	197	199	198	195	196	187	183
Debt Service-to-Revenue Ratio 2/								
Baseline	16	14	14	15	15	15	21	17
A. Alternative scenarios								
A1. Real GDP growth and primary balance are at historical averages	16	14	14	13	14	15	24	22
A2. Primary balance is unchanged from 2011	16	14	14	17	19	20	30	31
A3. Permanently lower GDP growth 1/	16	14	14	15	16	16	23	22
B. Bound tests								
B1. Real GDP growth is at historical average minus one standard deviations in 2012-2013	16	14	14	17	17	18	25	23
B2. Primary balance is at historical average minus one standard deviations in 2012-2013	16	14	14	16	16	16	22	18
B3. Combination of B1-B2 using one half standard deviation shocks	16	14	14	15	16	16	24	20
B4. One-time 30 percent real depreciation in 2012	16	16	17	19	19	19	29	23
B5. 10 percent of GDP increase in other debt-creating flows in 2012	16	14	15	26	17	19	23	19

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Assumes that real GDP growth is at baseline minus one standard deviation divided by the square root of the length of the projection period.

2/ Revenues are defined inclusive of grants.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

SÉNÉGAL

Sénégal—Première revue du programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique
Annexe d'information

Rédigé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 20 mai 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présente des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 137,99 millions de DTS (85,28 % de la quote-part) à fin mars 2011.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- **Questions statistiques.** Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Il y a des insuffisances dans les données, en particulier pour les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux.

SENEGAL — RELATIONS AVEC LE FMI
(au 31 mars 2011)

I. Statut : date d'admission : 31 août 1962; régime : article VIII depuis le 1^{er} juin 1996

II. Compte des ressources générales :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-</u>
<u>part</u>		
Quote-part	161,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie du Sénégal	160,02	98,90
Position de réserve au FMI	1,79	1,11
III. Département des DTS :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	24,46	100,00
Avoirs	0,23	0,95
IV. Encours des achats et prêts :	<u>Millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la quote-part</u>
Accords FCE	121,35	75,00
Accords FRPC	16,64	10,28

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> (millions DTS)	<u>Montant tiré</u> (millions DTS)
FCE	19 décembre 2008	18 juin 2010	121,35	12135
FRPC	28 avril 2003	27 avril 2006	2427	2427
FRPC	20 avril 1998	19 avril 2002	10701	9647

VI. Projections des obligations financières envers le FMI (en millions de DTS; calculées sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	1,73	3,47	3,47	11,56	24,15
Commissions/intérêts	0,09	0,45	0,44	0,43	0,39
Total	1,82	3,92	3,91	11,99	24,55

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	<u>Cadre renforcé</u>
I. Aide promise au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Juin 2000
Aide promise	
Tous les créanciers (millions de dollars EU) ¹	488,30
<i>Dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	42,30
Équivalent en DTS (millions)	33,80
Date du point d'achèvement	Avril 2004
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Assistance décaissée en faveur du membre	33,80
Assistance transitoire	14,31
Point d'achèvement	19,49
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt ²	4,60
Total des décaissements	38,40

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ³	100,32
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	94,76
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	5,56

II. Allègement de la dette par la facilité (millions de DTS))

<u>Date de décaissement</u>	<u>Dette admissible</u>		
	<u>CRG</u>	<u>Fonds RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/A	100,32	100,32

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision, mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

³ L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à la fin de 2004, non encore remboursée au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UEMOA), parmi lesquels figure le Sénégal. La dernière évaluation en date des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 1er mars 2010. Cette mise à jour fait apparaître que la BCEAO a toujours des contrôles en place au niveau opérationnel. Son cadre global de gouvernance devait toutefois être renforcé par l'adjonction d'un comité d'audit pour faire en sorte que le conseil d'administration exerce une surveillance appropriée de la structure de contrôle incluant les mécanismes d'audit et les états financiers. La réforme des institutions de l'UEMOA et de la BCEAO réalisée après approbation du rapport sur les sauvegardes stipulait la création du comité d'audit qui devrait maintenant débiter ses travaux. Les efforts entrepris pour mettre totalement en œuvre le cadre de communication d'informations reposant sur les normes internationales d'information financière (IFRS) devraient aussi être poursuivis.

X. Régime de change

Le Sénégal est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 0,02 franc français pour 1 franc CFA de 1948 au début de 1994. Le 1 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 0,01 franc français pour 0,01 FCFA. Le 31 décembre 1998, le franc CFA a été rattaché à l'euro au taux de 655,96 FCFA = 1 euro.

Les autorités ont confirmé que le Sénégal n'a imposé aucune mesure susceptible d'entraîner des restrictions de change au sens des statuts du FMI. Elles informeront le FMI si une mesure de ce type est mise en place.

Le rapport de février 2010 sur l'évolution économique et les enjeux régionaux de l'UEMOA a abordé également certains aspects du régime de change.

XI. Consultations au titre de l'article IV

Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 24 mai 2010 (rapport no. 10/165). En concluant les consultations de 2010 au titre de l'article IV, les administrateurs ont salué la mise en œuvre globalement satisfaisante du programme économique des autorités sénégalaises, appuyé par l'ISPE et la FCE. Bien que le risque de surendettement du Sénégal soit faible, les administrateurs ont souligné la nécessité de retirer progressivement l'impulsion budgétaire temporaire et de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible avec la viabilité de la dette. Ils se sont félicités des plans des autorités pour renforcer la collecte des recettes et ont souligné que les pressions des dépenses ont dû être contenues pour préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, ainsi que respecter les critères de convergence de l'UEMOA, tout en préservant les dépenses prioritaires. Les administrateurs ont appuyé les efforts de réforme de gestion des finances publiques et souligné qu'il était nécessaire de maintenir la dynamique de réforme. Ils ont encouragé les autorités à améliorer la gestion des liquidités et de la dette pour compléter l'intégrité croissante de leur cadre budgétaire, et exprimé leur préoccupation devant des dérapages du programme qui témoignent de la nécessité d'accorder plus d'attention aux procédures et au mécanisme de contrôle des dépenses. Les administrateurs

sont d'avis qu'il est possible de renforcer davantage la planification et l'évaluation des investissements pour veiller à ce que les dépenses publiques soient très productives. Ils ont souligné la nécessité d'accroître les exportations et de renforcer la compétitivité en mettant en place un climat des affaires plus favorable et en améliorant la gouvernance afin de stimuler la croissance du secteur privé. Les administrateurs ont souligné que des mesures complémentaires s'imposaient pour redynamiser la croissance économique au Sénégal et pour que l'économie retrouve les trajectoires de croissance qu'elle a connues dans le passé. Des efforts soutenus doivent être déployés en vue de rehausser la contribution du secteur financier à l'économie. Les administrateurs ont également encouragé les autorités à mettre en œuvre leur plan de réforme du secteur énergétique pour limiter les goulets d'étranglement qui pèsent sur l'appareil productif, ainsi que sur les risques budgétaires.

XII. Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et participation à la préparation du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC):

Une équipe conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international a effectué une mission dans le cadre du PESF en novembre 2000 et en janvier 2001. Le rapport sur l'évaluation de la stabilité du système financier a été publié en août 2001 (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no. 01/189). Une mise à jour du PESF, entamée en juin 2004, a mis l'accent sur les questions de développement (notamment la disponibilité à l'échelle nationale de services financiers de base et l'accès des PME au crédit), conformément aux priorités établies dans le DSRP (Rapport des services du FMI sur les économies nationales no 05/126). Un PESF régional pour l'UEMOA a été effectué au second semestre 2007.

Un RONC sur le module des données, fondé sur les observations de la mission de septembre 2001, a été publié le 2 décembre 2002. Une mission du Département des finances publiques a préparé en janvier 2005 un rapport du module sur la transparence des finances publiques du RONC.

XIII. Assistance technique

A. AFRITAC Ouest

Année	Domaine	Objet
2003	Gestion de la dette et marchés financiers Microfinance	Mise à jour des systèmes d'information, techniques de gestion de la dette extérieure Engager les travaux avec la BCEAO et les donateurs
2004	Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette et marchés financiers Gestion des dépenses publiques Gestion de la dette et marchés financiers	Travaux pratiques Évaluation des logiciels pour améliorer la gestion de la dette, travaux pratiques sur LBC/FT Décentralisation ; évaluation des besoins d'assistance technique Évaluation des besoins d'amélioration des capacités
2005	Statistiques macroéconomiques Microfinance	Rendre les données budgétaires conformes aux normes de l'UEMOA et autres normes internationales Inspection et contrôle ; travaux pratiques sur la bonne gouvernance ; formation du personnel public de supervision
2006	Administration des douanes Administration de l'impôt Statistiques macroéconomiques Comptes nationaux Microfinance	Risques en matière de logiciels Réformes et besoins d'assistance technique Évaluation de l'application de l'assistance technique fournie précédemment et des besoins futurs Programme de travail pour amélioration et plan d'action statistique Supervision
2007	Administration des douanes Administration de l'impôt Gestion de la dette et marchés financiers Statistiques macroéconomiques Comptes nationaux Microfinance	Analyse du risque et contrôle Modernisation Évaluation des besoins d'assistance technique; travaux pratiques régionaux sur les statistiques de la dette extérieure Statistiques de finances publiques Secteurs institutionnels et comptes nationaux trimestriels; travaux pratiques régionaux sur les compte publics Supervision
2008	Gestion de la dette et marchés financiers Comptes nationaux Microfinance	Travaux pratiques sur l'AVD Secteurs institutionnels et comptes nationaux trimestrie Supervision et organisation

Année	Domaine	Objet
2009	Comptes nationaux Administration de l'impôt Gestion de la dette Microfinance Statistiques macroéconomiques et financières	Comptes nationaux trimestriels État d'avancement de la réforme et possibilités d'assistance technique Renforcement de la gestion de la dette publique Renforcement de la supervision de la microfinance Renforcement de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques
2010	Gestion de la dette Comptes nationaux Administration des douanes Administration de l'impôt Administration des douanes	Renforcement de la gestion de la dette publique Comptes nationaux trimestriels Mission de suivi Modernisation de l'administration de l'impôt Mission de suivi
2011	Comptes nationaux	Comptes nationaux trimestriels

B. Siège

Département	Date	Type	Objet
Finances publiques (FAD)	Septembre 2001	Services FMI/consultant	Évaluation des capacités de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté
	Février 2004	Services FMI	Information budgétaire
	Novembre 2004	Services FMI	AIPS—analyse des impacts sur la pauvreté et le social
	Janvier 2005	Services FMI	RONC
	Janvier 2008	Services FMI	Partenariats public-privé
	Février 2008	Services FMI	AIPS—analyse des impacts sur la pauvreté et le social
	Octobre 2008	Services FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques

Département	Date	Type	Objet
	Avril 2009	Expert FAD	Gestion des finances publiques
	Nov. 2009	Serv. FMI/AFRITAC	Administration des recettes
	Janvier 2010	Expert FAD	Revue du circuit de la dépense
	Février 2010	Serv. FMI/AFRITAC	Gestion des finances publiques
	July./Août 2010	Expert FAD	Gestion des finances publiques (compte unique du Trésor et prévisions de trésorerie)
	Octobre 2010	Services FMI/Expert/AFRITAC	Administration des recettes
	Nov. 2010	Services FMI/Expert	Examen de la politique et des dépenses fiscales
	Déc. 2010	Services FMI	Gestion des finances publiques et comptabilité (État, entreprises publiques, organismes)
	Janvier 2011	Expert FAD (long terme)	Gestion des finances publiques et comptabilité
	Janvier 2011	Expert FAD (long terme)	Administration fiscale (procédures informatiques)
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)	Septembre 2006	Services FMI	Contrôle et réglementation bancaire
	Septembre 2010	Services FMI	Évaluation des besoins
	Jan.-Fév. 2011	Services FMI/Expert/Banque mondiale	Stratégie d'endettement à moyen terme
Statistiques	Septembre 2001	Services FMI	RONC évaluation des données
	Juillet 2002	AFRISTAT	Évaluation des statistiques du secteur réel dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Août 2002	AFRISTAT	Assistance sur la comptabilité nationale dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Août 2002	Conseiller régional	Poursuite de l'assistance sur les données budgétaires dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest
	Décembre 2002	AFRISTAT	Poursuite de l'assistance sur la comptabilité nationale et les statistiques des prix dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest

Département	Date	Type	Objet
	Février 2003	Conseiller régional	Poursuite de l'assistance sur les données budgétaires dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.
	Mars 2006	Services FMI	Statistiques du secteur réel
	Mars 2006	Services FMI	Statistiques de finances publiques
	Novembre 2008	Services FMI	Évaluation NSDD
	Avril 2009	Services FMI	Statistiques de finances publiques

XIV. Représentant résident

Une représentante résidente du FMI est en poste à Dakar depuis le 24 juillet 1984. Mme Valeria Fichera occupe ce poste depuis septembre 2009.

XV. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)

La mission d'évaluation du dispositif LBC/FT s'est déroulée en juillet/août 2007 dans le cadre du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO. Le rapport a été adopté début mai 2008 en séance plénière du GIABA à Accra, au Ghana. Le rapport soulignait plusieurs lacunes dans le dispositif LBC/FT, qui sont confirmées par 12 notations de non-conformité et 16 de conformité partielle pour les Recommandations 40+9 du GAFI. Le premier rapport de suivi du GIABA sur l'application des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation mutuelle, daté de 2009, indique que l'adoption par le Sénégal de la loi uniforme n° 2009–16 du 2 mars 2009 contre le financement du terrorisme permet au pays de se conformer dans l'ensemble à toutes les recommandations et recommandations spéciales en la matière, y compris le devoir de vigilance (en particulier pour ce qui est des personnes politiquement exposées). Le rapport note aussi que les mesures législatives prises par le Sénégal pour éviter l'utilisation abusive des technologies nouvelles, à savoir la loi n° 2008–11 du 25 janvier 2008 sur la cybercriminalité, permettent au pays d'adapter son système pénal et les procédures y afférentes aux infractions liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le Secrétariat du GIABA conclut que le Sénégal mérite d'être encouragé pour les efforts qu'il déploie en vue de renforcer son dispositif LBC/FT et recommande, au stade actuel, de maintenir le Sénégal dans le processus de suivi régulier, dans l'attente des résultats des mesures prises et de l'adoption de nouvelles mesures visant à modifier le dispositif susmentionné. L'examen du rapport de suivi 2011 a été reporté à novembre 2011 de manière à donner aux autorités l'occasion de fournir des détails sur les progrès accomplis face aux déficiences qui subsistent.

**EXECUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT
Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI**

(Mise à jour)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents			
Banque mondiale	Revue des dépenses publiques	Continu	
FMI	Programme appuyé par le FMI Deuxième revue du programme ISPE	Septembre 2011	Décembre 2011 (Conseil)
	Assistance technique Administration des recettes Examen de la politique fiscale Gestion des dépenses publiques	Juillet 2011 Octobre 2011 Mai, juillet, septembre 2011, janvier 2012	
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale (accompagnée d'une justification sommaire)	Progrès du CARP (en cas d'implications pour le programme appuyé par le FMI) Réforme du secteur énergétique	...	Mai 2011
Demande de la Banque mondiale au FMI (accompagnée d'une justification sommaire)
C. Accord concernant les activités et missions conjointes			
Produits conjoints	AVD	Septembre 2011	Décembre 2011

QUESTIONS STATISTIQUES

Sénégal -- Appendice sur les questions statistiques

(au 15 mai 2011)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Général : Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance et le suivi du programme. Il y a des insuffisances dans les données, en particulier pour les comptes nationaux, la production et les indicateurs sociaux. Les autorités sont décidées à améliorer la qualité et la disponibilité des indicateurs économiques, financiers et sociaux; elles compteront pour cela en partie sur l'assistance technique du FMI, des autres organisations internationales et des bailleurs de fonds.

Comptes nationaux : Les comptes nationaux sont généralement établis suivant le Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993). En dépit des compétences des services sénégalais, le manque de ressources financières entrave les opérations de collecte et de traitement des données. Les sources de données présentent des carences dans certains domaines, et notamment dans le secteur informel. En raison de contraintes financières, les enquêtes auprès des entreprises et des ménages ne sont pas organisées régulièrement. Cependant, les autorités s'emploient à améliorer les techniques de collecte, à resserrer la coordination entre les organismes statistiques et à raccourcir les délais de diffusion. Le Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC de l'Ouest) aide les pays membres, dont le Sénégal, à améliorer leurs statistiques du secteur réel, en particulier les comptes nationaux annuels et trimestriels. Parmi les progrès mentionnés par le conseiller, il y a lieu de citer: i) achèvement des comptes nationaux pour 1980–2004, avec 1999 comme année de référence; ii) diffusion des séries de 1980–2003 sous forme papier et sur Internet; iii) production des comptes par secteur institutionnel (la première série porte sur les comptes de 2004) ; et iv) production des comptes nationaux conformément au calendrier de diffusion. Les autorités prévoient de commencer à produire des comptes nationaux trimestriels dans le cadre de leur souscription à la NSDD. Les récentes missions de l'AFRITAC- Ouest ont fourni une formation qui contribuera à l'établissement des comptes nationaux trimestriels pour la période 1990-2007. L'AFRITAC -Ouest et les autorités ont arrêté un programme de travail détaillé qui visera initialement à commencer à diffuser régulièrement les comptes nationaux trimestriels en mars 2010. Une mission s'est déroulée en avril 2010 pour faire le bilan de la situation.

Statistiques de finances publiques (SFP) : Les SFP sont établies par le Ministère de l'économie et des finances à partir de données provenant des services des douanes, de l'impôt et du Trésor. Les dernières données communiquées au Département des statistiques pour rediffusion électronique et publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* de 2007 portaient sur l'exercice 2001. Des données à fréquence plus élevée ne sont pas fournies pour rediffusion dans SFI, mais le ministère établit et diffuse des tableaux des opérations financières de l'État (TOFE) dans ses propres publications. Une mission du Département Afrique a travaillé avec les autorités en février 2004 pour améliorer la communication des informations relatives aux finances publiques dans le cadre du dernier programme appuyé par la FRPC. L'équipe s'est penché sur i) les comptes publics qui ne relèvent pas directement du Trésor; ii) le traitement des comptes de correspondants dans le TOFE; iii) l'uniformisation des données du Trésor et du système bancaire qui portent sur les opérations de l'État. Les changements proposés sont actuellement en phase d'exécution. L'équipe a amélioré la présentation des opérations financières de l'État constituant la première étape en vue de rendre le TOFE conforme au TOFE UEMOA élargi. Parmi les autres mesures figurent l'application des

directives budgétaires de l'UEMOA qui sont en cours de révision. Un conseiller régional en SFP a organisé des missions d'assistance technique visant à améliorer la cohérence de l'information budgétaire et à adopter les méthodologies du *Manuel des statistiques de finances publiques 2001*. Il a aussi soutenu les efforts déployés pour reprendre la communication de données annuelles et à fréquence plus élevée aux fins de leur publication dans *International Financial Statistics (IFS)* et de leur diffusion électronique dans le *GFS Yearbook*.

Statistiques monétaires et financières : Les données monétaires préliminaires sont établies par l'agence nationale de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et publiées officiellement (y compris communiquées au FMI) par son siège. Les autorités notifient désormais les données monétaires au Département des statistiques de façon régulière, le décalage ayant été abaissé d'environ six mois à environ trois à quatre mois. Le délai de déclaration des taux d'intérêt et des données sur les institutions de dépôt (banque centrale, banques commerciales et centre des chèques postaux) a été amélioré aussi. Une page pour l'ensemble de la zone UEMOA a été créée dans SFI en janvier 2003. En 2005, la BCEAO a procédé à de notables révisions des estimations des billets en circulation dans les pays membres du fait de mouvements transfrontaliers de billets. Ces révisions découlaient des changements introduits dans la méthode de calcul de la monnaie en circulation dans les pays de l'UEMOA. La méthode révisée, fondée sur l'actualisation des coefficients de tri, a été appliquée rétroactivement à compter de décembre 2003. En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités pour appliquer la méthodologie recommandée dans le Manuel de statistiques monétaires et financières, la BCEAO a transmis au Département des statistiques des données monétaires tests pour tous ses pays membres pour juin 2006, en utilisant les formulaires-navettes types. À la suite des commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fait parvenir un formulaire banque centrale (ISR) révisé, ainsi que des données tests sur d'autres institutions de dépôt (2SR) pour examen par le Département des statistiques.

Statistiques du secteur extérieur : Les statistiques de la balance des paiements sont établies par la Direction nationale sénégalaise de la BCEAO. Avec l'aide du Département des statistiques, plusieurs mesures ont été prises ces dernières années pour corriger certaines lacunes, notamment : i) adoption de la méthodologie du Manuel de la balance des paiements (cinquième édition, 1993); ii) modification et simplification des protocoles d'enquêtes auprès des entreprises et des banques; iii) amélioration de l'informatisation des procédures; et iv) amélioration sensible de la formation du personnel. Néanmoins, d'autres mesures pourraient être prises pour améliorer la qualité et la couverture des statistiques de balance des paiements. Bien que des statistiques définitives de balance des paiements puissent maintenant être communiquées dans un délai inférieur à un an, il y a des retards importants dans la communication des données au Département des statistiques.

II. Normes et qualité des données

Le Sénégal a engagé le processus d'harmonisation régionale des méthodes statistiques dans le cadre de l'UEMOA. Il participe au Système général de diffusion des données (SGDD) et ses métadonnées ont été enregistrées au Tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) le 10 septembre 2001. En septembre 2006, les autorités ont exprimé leur volonté de souscrire à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et ont nommé un coordinateur national. La mission de novembre 2008 a évalué les pratiques de diffusion par rapport aux exigences de la NSDD en matière de champ d'application, de périodicité et de délais de diffusion, et, en coopération avec les autorités, a établi un plan d'action pour s'attaquer aux lacunes qui ont été recensées.

Un RONC sur les données a été publié sur le site du FMI le 2 décembre 2002.

Sénégal — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance

(Au 15 mai 2011)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence de la collecte des données	Fréquence de la communication des données ⁶	Fréquence de la publication des données ⁶	Pour mémoire :	
						Qualité des données – fiabilité de la méthode ⁷	Qualité des données – Exactitude et fiabilité ⁸
Taux de change	Actuelle	Actuelle	Q	Q	Q		
Avoirs et engagements de réserve internationale des autorités monétaires ¹	2/2011	4/2011	M	M	M		
Monnaie centrale	1/2011	4/2011	M	M	M	LO, LO, O, O	LO, O, O, LO
Monnaie au sens large	1/2011	4/2011	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	2/2011	4/2011	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	1/2011	4/2011	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	2/2011	4/2011	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	3/2011	4/2011	M	M	M	O, LO, O, O	LO, O, O, NA
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	NA	NA					
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	12/2010	3/2011	M	M	M	O, LNO, LO, O	LO, LO, O, LO
Encours de la dette garantie par les administrations publiques et l'administration centrale ^{5/11}	2010	3/2011					
Solde des transactions extérieures courantes ^{10/11}	2010	3/2011	A	A	A	O, O, O, O	O, O, O, O
Exportations et importations de biens et services ^{10/11}	2010	3/2011	A	A	A		
PIB/PNB ^{10/11}	2010	3/2011	A	I	A	LO, LO, LO, LNO	LNO, LNO, LNO, LNO
Dette extérieure brute ¹¹	2010	3/2011	A	I	A		
Position extérieure globale ⁶	2010	3/2011	A	A	A		

¹ Inclut les avoirs de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du trésor, des billets et des obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale) et les administrations des États et collectivités locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et échéance.

⁶ Y compris les positions extérieures brutes d'actif et de passif financier envers des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).

⁸ Rend compte de l'évaluation fournie dans le RONC sur les données publiées en novembre 2002 et fondées sur les conclusions de la mission organisée en septembre 2001 pour la série de données correspondant à la variable indiquée à chaque rangée. L'évaluation indique si les normes internationales ayant trait (respectivement) aux concepts et définitions, à la portée, au classement et à la sectorisation, et à la méthode de comptabilisation sont totalement observées (O), largement observées (LO), largement inobservées (LI), inobservées (I) ou non disponibles (ND).

⁹ Mêmes explications qu'à la note 8, mais ayant trait cette fois aux normes internationales relatives (respectivement) aux données de base, aux techniques statistiques, à l'évaluation et à la validation des données de base et aux études de révision.

¹⁰ Estimation.

¹¹ Communiqué aux services du FMI pendant la mission.



Communiqué de presse n° 11/219
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 6 juin 2011

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue du programme ISPE du Sénégal

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre de son programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). À cette occasion, le Conseil d'administration a approuvé une dérogation pour l'inobservation du critère d'évaluation quantitatif relatif à l'objectif fixé pour le déficit budgétaire.

Le deuxième ISPE triennal en faveur du Sénégal a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 décembre 2010 (voir [communiqué de presse n° 10/469](#)). Le dispositif des ISPE est conçu pour les pays à faible revenu qui peuvent se passer de l'aide financière du FMI, mais qui requièrent toujours ses conseils, sa surveillance et son aval à leurs politiques économiques (voir [note d'information au public n° 05/145](#)).

À la suite des débats du Conseil d'administration sur le Sénégal, Nemat Shafik, Directrice générale adjointe et Présidente du Conseil par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La reprise de l'économie sénégalaise se poursuit, et les résultats obtenus par le pays dans le cadre de son programme appuyé par l'ISPE sont satisfaisants. Cependant, il existe des risques de dégradation, principalement à cause des problèmes persistants d'approvisionnement en électricité et de la hausse des prix de l'alimentation et des carburants, qui constitue un risque d'inflation.

« Avec l'émergence de besoins critiques d'investissement dans le secteur énergétique, la politique budgétaire a pour mission difficile de financer des dépenses prioritaires supplémentaires tout en préservant la viabilité de la dette. Bien qu'il soit possible de laisser le déficit budgétaire se creuser temporairement, il sera important de prendre de nouvelles mesures de mobilisation de recettes et d'établir un nouvel ordre de priorité entre les dépenses. À moyen terme, il sera essentiel de procéder à un rééquilibrage du budget, en l'appuyant par une politique d'emprunt prudente, afin de ramener le déficit à un niveau compatible avec la viabilité de la dette. L'émission récente d'euro-obligations pour financer des projets d'infrastructure devrait aller de pair avec un renforcement de la planification de l'investissement et de la gestion de la dette.

« Pour maintenir la dynamique de croissance et rehausser le potentiel de croissance du Sénégal, il convient d'accélérer le rythme des réformes structurelles. Il s'agit notamment de réformes fiscales visant à élargir l'assiette de l'impôt et à accroître les recettes, de réformes dans les secteurs énergétique et financier, ainsi que d'autres réformes visant à éliminer les goulets d'étranglement de la croissance et à favoriser la mise en place d'un meilleur climat des affaires et d'une meilleure gouvernance ».

**Déclaration de Kossi Assimaidou,
Administrateur pour le Sénégal**

6 juin 2011

Au nom des autorités sénégalaises, que je représente, je tiens à remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI de leur soutien permanent. Les autorités sont reconnaissantes du dialogue franc avec les services de l'institution et restent fermement déterminées à exécuter leurs réformes conformément au nouveau programme appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). L'exécution de ce nouveau programme est bénéfique au pays, notamment en contribuant comme prévu à la gestion du budget et de la dette, à la gestion des finances publiques, à la stabilité macroéconomique et financière, et au développement du secteur privé.

L'évolution récente de l'économie sénégalaise a été globalement positive : selon les estimations préliminaires pour 2010, la reprise économique s'affermi, la position extérieure s'améliore et le déficit budgétaire global est légèrement plus élevé que prévu. Comme lors des revues précédentes, l'application de la conditionnalité structurelle a été satisfaisante dans l'ensemble, et témoigne de la détermination des autorités à faire avancer leur ambitieux programme de réformes structurelles. En conséquence, des progrès notables ont été accomplis vers la mise en place d'un plan d'urgence pour la restructuration du secteur énergétique, l'amélioration de la gestion de trésorerie et de la dette, ainsi que le renforcement de la transparence du budget et de l'exécution des grands projets d'infrastructure.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été également satisfaisants sur le plan quantitatif : tous les critères d'évaluation pour fin décembre 2010 ont été respectés, à l'exception de celui relatif au déficit budgétaire. Comme noté dans le rapport des services du FMI, l'objectif fixé dans le programme a été manqué de peu, parce que les recettes pétrolières ont été plus faibles que prévu. Les autorités s'attendent à ce que la réforme en cours du secteur de l'énergie, conjuguée à une gestion plus efficiente des dépenses non prioritaires, permettra d'éviter une contre-performance similaire à l'avenir. Les résultats quantitatifs globalement satisfaisants pour la période sous revue témoignent des efforts que les autorités continuent de déployer pour maintenir une bonne gestion macroéconomique, notamment en limitant les instances de paiement, en gérant prudemment la dette publique, en respectant les bonnes pratiques dans le domaine des marchés publics et en préservant des crédits budgétaires considérables en faveur des secteurs sociaux. À terme, ces réformes seront consolidées, de même que celles concernant le secteur de l'énergie, le système financier et le développement du secteur privé.

Poursuivre les réformes budgétaires et améliorer la gestion des finances publiques

Les autorités continueront de mener une politique budgétaire prudente en vue de préserver la stabilité macroéconomique. Néanmoins, elles ont décidé de réviser à la hausse leurs objectifs originaux de déficit budgétaire à court terme. Cette révision contribue à satisfaire les besoins

de financement dans le secteur de l'énergie, tout en maintenant inchangé le risque de surendettement du pays, qui est aujourd'hui faible.

Les autorités continueront de prendre des mesures pour collecter davantage de recettes, même si le pays obtient déjà de bons résultats dans ce domaine par rapport aux normes régionales. En particulier, la réforme en cours du code général des impôts, qui sera achevée en 2012 en consultation avec les partenaires sociaux, concourra à la réalisation de cet objectif. En outre, l'exécution de la stratégie globale de réforme fiscale qui a été mise au point récemment et soumise au Conseil des ministres devrait aussi permettre d'accroître les recettes. Une étude évaluera les retombées des réformes de la TVA et de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, l'administration des douanes continuera d'être modernisée, ce qui optimisera sa contribution importante au recouvrement des recettes.

Dans le cadre de leur programme de réformes structurelles préalablement convenu, les autorités restent déterminées à formuler une stratégie en vue de la mise en place d'un compte unique du Trésor d'ici la fin du troisième trimestre de 2011. À cet égard, le Trésor est en train de traiter des données concernant les comptes bancaires des organismes publics en vue de les rationaliser. Les travaux de régularisation des dépenses extrabudgétaires qui subsistent sont en bonne voie et devraient s'achever d'ici fin juin.

Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie

Au cours des dernières années, les problèmes de production et de distribution d'électricité ont fortement perturbé l'activité économique et ont provoqué sporadiquement des troubles sociaux. Selon les analyses d'impact de la crise énergétique qui sont disponibles, les coûts sont considérables, notamment en termes de pertes de potentiel de croissance et de bien-être social. En particulier, une étude de diagnostic demandée par les autorités estime que, faute de nouveaux investissements, ces coûts pourraient atteindre environ 2 points de pourcentage du PIB par an et que jusqu'à 50 % de la demande d'électricité pourrait ne pas être satisfaite à moyen terme. Dans ces conditions, les autorités ont établi un plan d'urgence pour le redressement et la restructuration du secteur de l'énergie sur la période 2010-14, qui fait suite à un diagnostic exhaustif du secteur. Parmi les principaux éléments du plan figurent le relèvement des capacités de production d'électricité, la gestion de la demande d'électricité et le renforcement de la situation financière de la SENELEC.

En vue d'exécuter et de financer leur programme de restructuration du secteur de l'énergie, les autorités ont mis en place un fonds spécial de soutien au secteur de l'énergie (FSE) en février. Afin de jouer son rôle de financement des investissements nécessaires pour favoriser la reprise du secteur de l'énergie, le FSE est doté de ressources qui viennent notamment de redéploiements de crédits budgétaires et de transferts, de taxes et prélèvements spécifiques, ainsi que de contributions des partenaires du pays. Les autorités ont l'intention de garantir la transparence totale de l'exécution du plan de restructuration du secteur de l'énergie. À cet effet, elles ont décidé de publier tous les trois mois des informations sur les transactions financières et les projets du FSE. En outre, les comptes du FSE seront vérifiés chaque année.

Renforcer la gestion de la dette

Étant donné l'accès croissant du pays aux marchés internationaux, les autorités sont conscientes de la nécessité de renforcer davantage la gestion de la dette. Parmi les principales réformes dans ce domaine figurent la mise en place récente d'une cellule de gestion de la dette et l'établissement d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme. La nouvelle cellule devrait être opérationnelle d'ici fin janvier 2012, et devrait gérer l'émission et le remboursement de la dette intérieure et des garanties de la dette.

Comme prévu antérieurement et conformément aux engagements pris dans le programme, une émission d'euro-obligations à 10 ans pour un montant de 500 millions de dollars EU a eu lieu au début du mois dernier. En plus de financer le projet de prolongation de l'autoroute, comme prévu originalement, le produit de cette émission sera probablement affecté en partie au financement de projets très rentables dans le secteur de l'énergie. Cette transaction contribuera aussi à réduire les risques de refinancement à moyen terme, car la plupart des détenteurs des obligations internationales émises en 2009 pour 200 millions de dollars EU ont accepté de les échanger contre les nouvelles.

En plus de leur attachement à une politique d'emprunt prudente tandis qu'elles cherchent à mobiliser les ressources nécessaires pour financer les investissements dans les infrastructures, les autorités restent déterminées à exécuter de manière transparente les grands projets d'infrastructure. Dans ce domaine, il est prévu qu'un audit de l'utilisation des ressources affectées au projet de prolongation de l'autoroute sera effectué quelque mois après le début de son exécution. Par ailleurs, l'établissement des directives pour l'évaluation des projets se poursuit et devrait être achevé d'ici fin décembre 2011.

Faire avancer les réformes du secteur financier

Le secteur financier est sorti indemne de la crise récente en Côte d'Ivoire, en partie parce que les banques étaient suffisamment capitalisées. Néanmoins, les autorités sont conscientes de la nécessité de corriger des faiblesses existantes, notamment le niveau relativement élevé des prêts improductifs, les obstacles à l'accès au crédit et la concentration des prêts. La BCEAO continuera donc de procéder à des tests de résistance, en étendant l'analyse du risque de crédit pour prendre en compte des facteurs de vulnérabilité liés à certains secteurs et aux gros emprunteurs. Des mesures visant à favoriser le développement du secteur financier sont prises, sur la base du plan d'action établi l'an dernier dans le cadre du deuxième dialogue national sur le crédit. En particulier, une loi facilitant les activités de leasing financier devrait être mise en forme finale d'ici fin juin 2011. L'amélioration du contrôle des institutions de microfinancement restera un élément du programme de réforme des autorités dans le secteur financier.

Étant donné la détermination des autorités sénégalaises à poursuivre leur programme de réformes et à mener une politique économique prudente, comme en témoignent les résultats satisfaisants qui ont été obtenus dans la période sous revue, je serais reconnaissant aux administrateurs du soutien qu'ils voudront bien apporter à l'achèvement de la première revue du programme appuyé par l'ISPE.